



Ronald Reagan sommé de « réparer les dégâts »

La crise iranienne s'envenime Pagaille à la Maison-Blanche

WASHINGTON (AFP, Reuter, AP) — Une attaque quasiment sans précédent contre le Conseil national de sécurité (NSC) de la Maison-Blanche a été lancée hier par des hauts responsables du département d'État qui ont affirmé tout ignorer des détails des ventes d'armes américaines à l'Iran.

Dans une déposition d'une franchise inaccoutumée qui a laissé « stupéfaits » plusieurs membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, M. John Whitehead, numéro deux du département d'État, prenant parfois le contre-pied du président Ronald Reagan, a estimé qu'il « était temps pour la Maison-Blanche de présenter un plan positif pour réparer les dégâts rapidement ».

La vente d'armes à l'Iran a con-

tinué de provoquer des remous sans précédent, hier, non seulement aux États-Unis — où l'hebdomadaire *Newsweek* a révélé que les États-Unis avaient autorisé des livraisons d'armes à l'Iran pouvant s'élever jusqu'à \$100 millions US — mais aussi en Arabie saoudite et en Israël.

Dans ce dernier pays, le ministre des Affaires étrangères a été forcé d'expliquer son rôle dans la vente d'armes à l'Iran et de dire s'il connaissait l'ampleur des échanges américains.

De plus, selon le *Wall Street Journal*, certaines des armes américaines livrées secrètement à l'Iran étaient destinées aux guérilleros afghans. Les responsables iraniens ont accepté, selon le *Wall Street Journal*, de remettre aux rebelles afghans 100 des 2,008 missiles anti-chars améri-

cains TOW qu'ils ont reçus.

Mais c'est à Washington encore une fois que le ton a été le plus élevé hier. Ainsi, lors de sa déposition qui confirme les graves dissensions au sein du gouvernement américain, M. Whitehead, tout comme M. Richard Murphy, secrétaire d'État adjoint pour le Proche-Orient, ont affirmé que ces ventes d'armes ont nui aux relations des États-Unis avec leurs alliés. « Je ne discute pas le point que notre crédibilité est entamée », a dit M. Murphy.

Critiquant implicitement la Maison-Blanche, M. Whitehead a souligné que le département d'État « trouvait difficile de faire face aux activités opérationnelles du Conseil national de sécurité », qui a été le maître d'œuvre des ventes d'armes à l'Iran.

« Lorsqu'ils deviennent impliqués dans des activités opérationnelles, nous sommes préoccupés, surtout quand nous ne savons rien de ces activités », a ajouté M. Whitehead, estimant qu'une révision du fonctionnement du NSC était « désirable ».

Ces déclarations sont intervenues au moment même où le président Ronald Reagan, en butte à des critiques de plus en plus vives sur la « filière iranienne », avait réuni à la Maison-Blanche ses principaux conseillers, dont M. Shultz, pour examiner l'avenir de la politique américaine au Proche-Orient.

M. Reagan avait réaffirmé dans la matinée qu'il n'avait « pas commis une erreur » en autorisant des ventes d'armes, malgré l'embargo existant sur les fournitures d'armes à l'Iran.

Voir page 8 : Pagaille

AU SOMMAIRE

GRÈVE DANS LES CÉGEPS

Les professionnels de la CEQ débrayent pour 24 heures dans une vingtaine de cégeps. Les autres syndicats laissent à leurs membres le choix de respecter les lignes de piquetage. **Page 3**

LA BARCLAYS S'EN VA

La Barclays Bank dit adieu à Pieter Botha. Ce premier départ britannique a été célébré par les ennemis de l'apartheid comme une grande victoire. **Page 4**

MAI 68 BIS ?

Les grèves dans les universités prennent de l'ampleur en France. **Page 4.**

TÉLÉ-MÉTROPOLE EN FRANCE

La société Télé-Métropole, en voie d'acquisition par Vidéotron, est sollicitée de toutes parts pour s'associer à un groupe français. **Page 9**

PRIVATISATION COÛTEUSE

L'UPA estime que la privatisation de la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire est un « cadeau scandaleux » à Lantic. **Page 9**

REXFOR TROUVE LE FÉDÉRAL LENT

C'est la « lenteur indue » du gouvernement fédéral qui empêche l'implantation d'une papeterie à Matane, déplore REXFOR. **Page 9**

DÉCÈS DE JOHN GOODWIN

Il avait été directeur au Quat'Sous, à l'OSM; il était, dans les milieux culturels, le plus connu des « agents » d'artistes. John Goodwin est décédé, hier, d'une leucémie, à 45 ans. **Page 5**

FÉMINA ET MÉDICIS

L'écrivain René Belletto a remporté, hier à Paris, le Fémina 1986 pour son roman *L'Enfer*, publié chez un petit éditeur, P.O.L. L'écrivain Pierre Combescot, quant à lui, a reçu le Médicis 1986 pour son roman *Les Funérailles de la sardine*, publié chez Grasset. **Page 5**

Le silencieux

N'AVOIR aucun défaut n'est pas une qualité; c'est une admirable monstruosité.

Osez dire que vous n'avez pas aimé le film « Le Déclin... » d'Arcand, ou vous lapidera. C'est que notre « crois ou meurs » survit toujours.

Le silence éloquent est une bonne chose, mais il ne faut pas en abuser.

La gallophobie est le plus éclatant fleuron de notre sentiment d'infériorité.

— ALBERT BRIE

Les insurgés ont voulu assassiner Corazon Aquino

MANILLE (AFP, Reuter) — Le gouvernement philippin a rendu publics hier de nouveaux détails sur le complot qui a entraîné le limogeage du ministre de la Défense, M. Juan Ponce Enrile, en indiquant qu'un des scénarios prévoyait de se « débarrasser » de la présidente, Mme Corazon Aquino.

Des taupes infiltrées dans une clique de militaires rebelles ont averti le gouvernement de la présidente Corazon Aquino qu'un coup d'État se préparait et lui ont permis de le mettre en échec avant qu'il ne commence, a également

déclaré hier le porte parole de Mme Aquino, M. Teodoro Benigno, moins de 48 heures après la tentative de coup d'État qui a secoué une nouvelle fois secoué le pays. Et qui laisse Mme Aquino face-à-face avec le chef de l'armée, le général Fidel Ramos.

Cette alliance Aquino-Ramos apparaît largement tactique. En s'appuyant sur le général Ramos, Mme Aquino ne s'est pas seulement débarrassée d'un rival gênant. Elle a surtout écarté le danger d'une confrontation entre la

Voir page 8 : Insurgés

Le comité consultatif propose un plan d'action Montréal risque de devenir la ville satellite de Toronto

ALAIN DUHAMEL

Montréal ne doit plus rêver à la reconquête de son statut de métropole du Canada et, si elle n'y prend garde, deviendra une ville satellite de centres plus importants, comme de Toronto.

« Nous avons posé un diagnostic relativement pessimiste », convient M. Laurent Picard, président du Comité consultatif au Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal dont le rapport, publié hier, propose, non seulement au gouvernement fédéral qui l'a institué, mais aussi aux autres décideurs publics et privés de l'agglomération métropolitaine, une stratégie d'ac-

tion en vue de faire de Montréal un pôle majeur de développement du pays, une grande ville à vocation internationale.

Le plan stratégique de développement proposé s'appuie sur sept axes: les activités internationales, la haute technologie, la finance et le commerce international, le design, les industries culturelles, le tourisme et le transport.

Son articulation, elle, ne peut se réaliser sans la concertation des agents économiques et des gouvernements, concertation qui a fait cruellement défaut à Montréal depuis un quart de siècle.

« La réussite du plan de développement proposé repose sur la concertation des agents du milieu, gens

d'affaires, syndicats, universités et centres de recherche, l'établissement de maillages efficaces à l'intérieur et entre ces groupes et une meilleure coordination des efforts des différents ordres de gouvernement. Cette question est d'autant plus importante qu'une telle unité de pensée et d'action a terriblement fait défaut dans le passé, particulièrement le passé récent. »

Le comité consultatif, prenant acte du climat d'optimisme qui a gagné le milieu des affaires et de la présence d'une génération nouvelle d'entrepreneurs, confie au secteur privé la tâche de prendre le leadership réel du plan de développement.

Le président du Conseil du trésor, Voir page 8 : Montréal

Vidéotron s'attaque au marché français de cablodistribution

JEAN CHARTIER

Vidéotron acquiert 10 % de la principale et nouvelle compagnie de cablodistribution en France, la Compagnie générale de vidéocommunication-Téléservice. Une entente a été conclue à cette fin avec la maison-mère de CGVT, la Compagnie générale des eaux, principale compagnie distributrice des eaux dans les villes françaises.

Vidéotron acquiert ainsi un accès à un marché de trois millions de foyers dans 35 villes françaises. Paris est exclus puisque ce marché sera desservi par la Compagnie lyonnaise des eaux, une compétitrice. Sont cependant inclus Lyon, Nice, Bordeaux, Montpellier, Strasbourg, Lille, Toulon. L'accès négocié au cours de la semaine dernière et annoncé hier est plus important en fait que le marché parisien puisque celui-ci offre une entrée potentielle à 1,5 million d'appartements en tout.

Le vice-président et secrétaire général de Vidéotron, M. Marc Cantin, a déclaré au DEVOIR, qu'on peut évaluer le premier abonnement au service du câble à 2000 francs environ, ce qui assurera un chiffre d'affaires considérable à la nouvelle compagnie. Vidéotron se voit assuré, en outre, d'un recours à ses services d'expertise, de vente, de marketing et d'informatique, en vertu du contrat signé à la fin de la semaine dernière.

Le déboursé de Vidéotron pour cette participation à une nouvelle filiale n'est que de 24 millions de francs, étant donné que la transaction assure une expertise non disponible jusqu'à maintenant à la Compagnie générale des eaux, ce qui est extrêmement avantageux pour Vidéotron. La société montréalaise de câble dessert 825,000 abonnés au Canada sur un marché potentiel de quelque 1,4 million d'abonnés le territoire qui lui a été cédé par la CRTC.

Voir page 8 : Vidéotron



En fauteuils roulants, des handicapés ont investi hier le bureau du ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, à Montréal.

Une invasion d'handicapés

LAURENT SOUMIS

Les handicapés du Québec ont tenu parole, hier, en manifestant vigoureusement contre les récentes coupures budgétaires décrétées par le Conseil du trésor dans les programmes destinés à leur venir en aide.

Environ 500 d'entre eux ont occupé durant quelques heures les bureaux de comités d'une trentaine de députés et ministres du gouvernement à travers la province.

Dans certains cas, coups de téléphones et télégrammes ont remplacé la remise de dossiers en main propre.

Dans la région métropolitaine, plusieurs membres du cabinet étaient visés par la manifestation dont, au premier chef, le premier ministre,

M. Robert Bourassa, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, et le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil.

Ailleurs en province, d'autres ministres ont été l'objet d'une attention particulière: la vice-premier ministre et titulaire des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, son collègue du Travail et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, et la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Répondant à l'appel de la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées, les manifestants voulaient ainsi sensibiliser les membres de l'Assemblée nationale aux coupures décrétées récem-

ment par le Conseil du Trésor dans les budgets de l'Office des personnes handicapées (OPHQ).

« Le milieu a compris que nos représentants à Québec n'étaient pas en possession de leurs dossiers, ironisait, hier, la Confédération. Cela est sûrement dû à la lourde tâche des députés. »

Avec un budget en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente, l'OPHQ doit faire face cette année au double de demandes d'aide matérielle en vertu de son programme d'intégration pour l'achat d'équipements, le maintien à domicile, l'adaptation des résidences et le transport des handicapés.

Or, en octobre dernier, le Conseil du trésor a modifié les normes du programme « en excluant toute aide

Voir page 8 : Invasion

L'accueil aux Soviétiques

Le Canada dit avoir agi pour motif humanitaire

BERNARD DESCOTEAUX

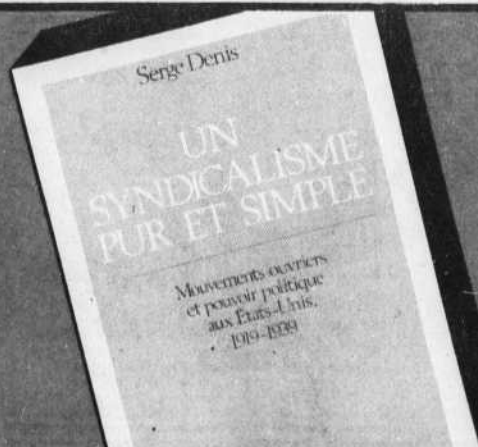
OTTAWA — L'intervention active du Canada dans la libération de cinq déserteurs de l'armée soviétique en Afghanistan a été inspirée d'abord de motifs humanitaires bien que les motifs politiques n'aient pas été totalement absents. C'est ce qui ressort des diverses déclarations faites hier par des porte-parole du gouvernement can-

nadien sur les circonstances entourant l'arrivée au Canada il y a quelques jours des cinq déserteurs.

Ainsi, le vice-premier ministre, Don Mazankowski, laissait entendre hier après-midi aux Communiqués que le gouvernement Mulroney s'était impliqué dans ce projet pour manifester son opposition à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Voir page 8 : Canada

VIENT DE
PARAÎTRE!



Serge Denis UN SYNDICALISME PUR ET SIMPLE

L'évolution aussi étonnante que tumultueuse des syndicats américains pendant la période cruciale de l'entre-deux-guerres.

Vol. de 512 pages, 29,95\$

BORÉAL

Unanime, l'opposition condamne la décision sur le bois-d'oeuvre

OTTAWA (LE DEVOIR) - L'opposition aux Communes a condamné hier d'une seule voix la décision du gouvernement Mulroney et des provinces de négocier avec les États-Unis l'abandon des procédures visant à imposer un droit compensateur de 15 % à l'importation de bois-d'oeuvre canadien.

Pour le chef du NPD, Ed Broadbent, le gouvernement canadien a admis sa culpabilité en échange d'une sentence réduite. C'est du « plea bargaining » qu'a fait le gouvernement, oubliant qu'il avait une excellente cause, a-t-il dit.

Pour le chef du Parti libéral, M. John Turner, le premier ministre Mulroney a tout simplement fait preuve d'incohérence et de faiblesse devant les États-Unis. Après avoir prétendu pendant des semaines qu'il n'y aurait pas de négociation, il change d'avis, inspiré par son obsession pour le libre-échange. Selon M. Turner il faut se demander jusqu'où le premier ministre est prêt à abandonner les intérêts canadiens.

Les deux partis d'opposition avaient hier pour la première fois l'occasion d'interroger le gouvernement sur ce qui leur apparaît comme une volte-face. La décision de négocier a été prise par M. Mulroney jeudi soir à la conférence des premiers ministres sur l'économie.

Neuf premiers ministres avaient alors accepté le principe d'une hausse volontaire du prix du bois canadien équivalant à 15 % contre l'abandon du droit compensateur que la

commission américaine du commerce se préparait à confirmer de façon finale. On avait alors fait valoir que le secrétaire américain au Commerce, M. Malcolm Baldrige, était d'accord avec une telle proposition et se chargeait de convaincre les producteurs américains de retirer leur plainte de concurrence déloyale contre les producteurs américains.

M. Mulroney s'est défendu hier d'avoir jamais prétendu qu'il y avait une entente avec les États-Unis. Il a expliqué que les provinces avaient adopté une approche de concert avec le gouvernement fédéral qui dans les circonstances était la plus logique. C'est cette approche qui a été soumise officiellement aux Américains par des représentants canadiens hier à Washington et qui sera rediscutée aujourd'hui à Ottawa avec les provinces.

Le premier ministre, pour bien montrer que rien n'est conclu, a indiqué que toutes les procédures juridiques entreprises par le Canada se poursuivaient. La commission américaine du commerce doit se prononcer de façon finale et le Gatt pourra entendre la cause canadienne, a-t-il noté. Cette cause est cependant affaiblie par l'aveu de culpabilité que constitue l'offre de négociation. Il aurait fallu attendre que soient terminées les démarches en cours, a noté M. Broadbent, selon qui la cause canadienne était sur le plan juridique excellente.

La Commission des droits et libertés rapatrie les enquêtes à Montréal

JEAN-PIERRE PROULX

La Commission des droits et libertés de la personne a décidé de rapatrier à Montréal et Québec les dossiers d'enquête que ses bureaux régionaux de Sherbrooke, Hull, Rouyn-Noranda et Sept-Îles s'étaient vu confier le mandat de mener à terme il y a un an.

L'étude de la recevabilité des plaintes, les conférence préparatoires continueront de se faire en région. De même, les enquêteurs de Montréal ou de Québec se déplaceront pour l'audition des plaintes.

Cette décision encore officieuse mais confirmée par le représentant de la Commission à Hull, M. Pierre des Chênes, suscite quelques remous dans la région.

M. Yvon Brunette de Hull, dont l'enquête formelle devait débuter le 8 décembre prochain, s'est justement plaint hier auprès de la Commission des préjudices que lui cause cette décision.

M. Brunette a été expulsée par la police le 16 avril dernier d'un « comité plénier » que tenait, avant sa séance régulière, la commission scolaire Outaouais-Hull. M. Brunette prétend qu'on l'a expulsé pour des motifs politiques.

Il voudrait obtenir aujourd'hui le rapport de police pour étayer sa preuve mais, dit-il, il se bute au fait que son dossier se trouve à Montréal et qu'aucun enquêteur n'a été nommé dans son dossier. Or, soutient-il, l'autorisation de l'enquêteur est requise pour obtenir ce rapport de police.

M. Brunette estime que la Commission se rend elle-même coupable d'obstruction au sens de l'article 87 de la Charte. « Commet une infrac-

tion, stipule-t-il, quiconque tente d'entraver ou entrave la Commission, les membres de son personnel (...) dans l'exercice dans leurs fonctions, et, en particulier, dans la conduite d'une enquête ».

Au siège social, le porte-parole de la Commission a indiqué que la décision était fondée sur le fait que les responsables régionaux ont trop de travail ou encore qu'ils n'ont pas suffisamment d'expérience juridique pour mener l'enquête formelle.

Depuis l'ouverture du bureau régional à Hull, M. des Chênes a vu les plaintes provenant de la région augmenter en flèche. Ainsi, entre 1978 et 1984, 122 plaintes ont été acheminées à Montréal en provenance de la région. Depuis l'ouverture du bureau le 11 novembre 1985, M. des Chênes a déjà reçu 85 demandes d'enquête.

Parmi celles-ci, sept sont des plaintes où on invoque la discrimination pour des motifs politiques. Certains de ces requérants ont vu dans la décision de rapatrier les enquêtes à Montréal une coïncidence louche.

Mais le porte-parole de la Commission à Montréal affirme qu'il n'en est rien. La décision concerne en effet toutes les régions.

LE DEVOIR VOUS OFFRE
LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE
SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
842-9645

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

À Magog, une bonne adresse

l'Auberge de l'étoile
Ski alpin ou de randonnée.
Pêche blanche (abri, équipement fournis gratuitement) et patinoire sur le lac.
Demi-pension p.p., occ. dble: fin de semaine \$128, 3 jrs \$190, 5 jrs \$314.

Brunch des gastronomes et dimanche.
(819) 843-6521
1133 Principale O. Magog, Qc J1X 2B8

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 332-3891
ou	(514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4747
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

\$ 80 millions d'aide canadienne pour Haïti

MARIE TISON

PORT-AU-PRINCE (PC) — Le Canada consacrera \$80 millions au développement de Haïti au cours des cinq prochaines années.

C'est ce qu'a annoncé hier à Port-au-Prince la ministre canadienne aux Relations extérieures, Mme Monique Landry, à l'issue d'une rencontre de près d'une heure avec le président du Conseil national du gouvernement de Haïti, le général Henri Namphy.

Cet accroissement de l'aide canadienne témoigne de la volonté du gouvernement canadien d'aider le peuple haïtien dans ses efforts de démocratisation, a déclaré Mme Landry.

Les sommes consacrées au développement en Haïti seront plus que doublées cette année, passant de \$6 millions en 1985-86 à \$16 millions en

1986-87.

Dans une brève entrevue accordée immédiatement après la rencontre, au palais national, le général Namphy s'est dit heureux de la collaboration canadienne.

« Cette visite nous réconforte, a-t-il déclaré. C'est un appui moral à nos efforts. »

« Nous avions souhaité avoir la compréhension de la ministre, a-t-il ajouté. Elle est venue, elle nous a entendu et elle nous a compris. »

Selon le calendrier du gouvernement provisoire, les élections présidentielles devraient avoir lieu en novembre 1987.

« Les élections ne sont pas pour tout de suite, ni pour demain. Il faut commencer par l'éducation », a souligné le général Namphy.

« Il faudra conscientiser la population d'une part, mais il faudra aussi organiser les structures », a-t-il souligné.

« Il est nécessaire d'avoir une liberté de la presse et de la parole, des syndicats professionnels libres et des partis politiques bien organisés pour que la démocratie soit possible, avant de procéder à ce que tout le monde désire ardemment, des élections présidentielles », a déclaré le président du Conseil national de gouvernement.

Mme Landry a assuré le général Namphy que le Canada était déterminé à appuyer dans ses efforts pour instaurer un régime démocratique.

Outre l'aide financière consacrée au développement, le Canada pourra faire bénéficier Haïti de son expertise en matière de démocratie par une aide technique et de formation, a-t-elle ajouté.

Actuellement, l'aide canadienne à Haïti consiste essentiellement dans des programmes bilatéraux de coopération industrielle et institution-

nelle, et dans le financement de certaines de projets via les organisations non-gouvernementales.

Mme Landry a profité de sa rencontre avec le général Namphy pour aborder la question de la participation de Haïti au sommet de la francophonie qui se déroulera à Québec en 1987. La ministre a exprimé le souhait du Canada de voir Haïti participer pleinement à ce sommet.

Le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, transmettra personnellement une invitation officielle au gouvernement de Haïti.

Le général Namphy a indiqué que Haïti sera présent au sommet, mais on ignore actuellement s'il représentera lui-même son pays.

Au sommet francophone de Paris, en février 1986, Haïti avait été représenté par la secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Mme Fernande Balmir.

Doré prépare ses nominations au comité exécutif de la CUM et de Montréal

ALAIN DUHAMEL

Depuis son assermentation, le nouveau maire de Montréal, M. Jean Doré, a consacré une bonne part de son temps à résoudre le casse-tête de la composition des comités et des commissions de la Communauté urbaine de Montréal et de la Ville de Montréal.

M. Doré doit non seulement prendre en compte la compétence et les intérêts des conseillers municipaux dans certains domaines de l'activité municipale, mais il doit aussi prendre en compte les orientations professionnelles des personnes et leur disponibilité à l'égard de certains postes requérant un titulaire à plein temps.

Ainsi, l'élection à un poste du comité exécutif de la Ville de Montréal obligera son titulaire à s'y consacrer à plein temps, ou presque, de telle sorte qu'il devra mettre entre parenthèses, ou carrément renoncer, à une occupation professionnelle. Exiger la disponibilité, c'est en même temps poser la question des indemnités et de la rémunération des élus. Il s'agit d'un élément de décision qui n'a pas fait que des heureux dans les consultations menées depuis quelques jours.

À la première assemblée du conseil municipal, ce soir, qu'il présidera, le nouveau maire doit recommander les noms de six personnes qui composeront le comité exécutif.



Léa Cousineau

Parmi celles-ci, il recommandera un président du comité exécutif et un vice-président. Le conseil doit aussi élire un maire suppléant.

M. Doré devait informer hier soir son caucus de l'état d'avancement de ses travaux.

Outre le comité exécutif de la ville, il prépare les candidatures montréalaises au comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, au conseil d'administration de la Société de transport de la CUM, aux commissions du conseil de la CUM, au Bureau de transport métropolitain international. La plupart de

ces postes valent à leurs titulaires une rémunération supplémentaire.

Le choix des membres du comité exécutif de Montréal donnera sans doute une bonne idée des candidatures que Montréal proposera à la CUM et à la STCUM.

Au comité exécutif de la ville, les noms de MM. Michael Fainstat, Robert Perreault, John Gardiner et de Mme Kathleen Verdon ont été les plus souvent cités.

À la CUM, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal devrait déléguer Mme Léa Cousineau à la Commission de la sécurité publique, M. Michael Fainstat à la Commission de l'environnement, M. Hubert Simard à la Commission d'aménagement, Mme Thérèse Daviau à la Commission du transport et M. Benoit Trambly à la Commission des finances, de l'évaluation et du développement économique.

aux postes de prés L'élection à la présidence ou la vice-présidence de l'une de ces commissions conduit son titulaire au comité exécutif de la CUM. M. Jean Doré, à titre de vice-président du conseil, a un siège au comité exécutif.

À la présidence de la STCUM, Montréal devrait proposer la candidature de M. Robert Perreault, en remplacement du maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, qui conservera la présidence du conseil de la CUM.

Le maire de LaSalle, M. Michel Leduc, deviendra vice-président de



Robert Perreault

la STCUM, secondé dans cette tâche par le maire de Pointe-Claire, M. Malcolm Knox, et le maire de Saint-Léonard, M. Raymond Renaud.

DUVET D'OIE BLANC
JACKET DE SKI 99\$
EXXA 550 PRÉSIDENT KENNEDY 843-6249

DIMANCHE

VISITES LIBRES



LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE

C'est avec grand plaisir que je vous invite à vous joindre au **SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE**.

Le Sporting Club ouvrira ses portes en janvier 1987. Ce centre, qui s'étend sur près de 47 000 mètres carrés, offrira à ses membres six terrains de tennis intérieurs et trois extérieurs, six terrains de squash et trois terrains de racquetball, sans frais de location de terrain. Il abritera également une piste de jogging de 261 mètres, une piscine, un spa, une gymnase, ainsi que des salles d'exercices aérobiques, d'entraînement cardio-vasculaire et de musculation.

L'abonnement au Club donnera également accès à d'élégants vestiaires, où seront fournis serviettes et articles de toilette, et à un stationnement intérieur gratuit.

Outre les installations sportives, les membres trouveront sur place des services complets de restauration, une boutique d'articles de sport, un salon de coiffure et une garderie.

Plus de 2 000 Montréalais ont déjà opté pour Le Sporting Club. Je vous invite à vous joindre à eux et à profiter de nos tarifs de pré-ouverture.

Nos bureaux sont ouverts de 9 h à 20 h en semaine et de 10 h à 18 h en fin de semaine. De plus, vous pouvez visiter nos installations le dimanche, entre 14 h à 17 h. Le Sporting Club du Sanctuaire est situé au 6100, Chemin Deacon, en bordure ouest d'Outremont.

Passer nous voir dimanche après-midi.

Paquale L. Iacobacci

PASQUALE L. IACOBACCI
Directeur général

Les professionnels de la CEQ débrayent pendant 24 heures dans une vingtaine de cégeps

LAURENT SOUMIS

Un débrayage de 24 heures de plus de 400 professionnels membres de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) perturbe, depuis ce matin, les activités de 19 des 44 cégeps publics de la province.

Dans ces établissements, les étudiants devront se passer des services des psychologues, conseillers en orientation, conseillers pédagogiques, animateurs, agents de gestion financière et analystes en informatique.

Essentiellement, les syndiqués de la Fédération des professionnels des collèges (CEQ) protestent ainsi contre la lenteur des négociations avec leurs employeurs.

La partie patronale, représentée par la Fédération des cégeps, refuse toujours d'appliquer intégralement le rapport du médiateur au dossier, M. Léonce E. Roy, déposé le 8 octobre dernier.

Dans la région métropolitaine, la grève affecte les collèges Ahuntsic, Édouard-Montpetit, Vieux-Montréal, Saint-Jérôme, Saint-Jean, Sorel, Valleyfield et Granby.

Dans l'Est de la province, le débrayage s'étend aux cégeps François-Xavier-Garneau et Limoilou de Québec, ainsi qu'aux établissements de Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane et Sept-Îles.

Sont aussi touchés par le mouvement, les collèges de Sherbrooke, Lennoxville, Shawinigan et Victoriaville, de même que celui de l'Outaouais.

Toutefois, les professionnels de la CEQ sont au poste au cégep Vanier, à Montréal, et au cégep Sainte-Foy, dans la région de Québec, les syndicats de ces deux établissements ayant rejeté le recours à la grève.

Dans les cégeps qui emploient les professionnels de la CEQ, les grévistes ont dressé leurs lignes de piquetage, tôt ce matin.

Aucun autre syndicat n'a lancé de mot d'ordre quant au respect des piquets de grève des professionnels.

Tant à la CEQ qu'à la Fédération nationale des enseignants du Québec

(FNEQ), l'instance de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui regroupe la majeure partie des professeurs des collèges, on précisait hier que chaque syndicat local avait la liberté de respecter ou non les lignes de piquetage.

Il était donc difficile de connaître à l'avance et avec certitude les institutions où les activités pédagogiques seraient compromises.

Pour sa part, la Fédération des cégeps a fait savoir au DEVOIR, que les activités d'enseignement devraient se poursuivre normalement dans la plupart des collèges.

Dans le cadre des présentes négociations, les professionnels tentent de négocier un plan de classification et d'obtenir l'exclusivité des tâches, un plancher d'emploi, un relèvement des salaires et l'octroi des mêmes avantages sociaux au personnel à statut précaire, qu'il soit temporaire ou à temps partiel.

Les pourparlers se heurtent particulièrement au différend qui persiste sur le plan de classification où se joue l'existence notamment, des fonctions d'attaché d'administration et de registraire.

Au plan salarial, les professionnels souhaitent récupérer les pertes imputables à l'imposition du dernier décret qui a privé 80 % d'entre eux d'un pouvoir d'achat de 24 % depuis 1981, selon les évaluations syndicales.

La question des effectifs alimente aussi le litige : depuis cinq ans, le nombre de professionnels a chuté de 1,102 à 871, alors que le personnel cadre passait de 581 à 782 employés.

Selon Mme Carole Demers, présidente de la Fédération des professionnels des collèges, « la diminution du nombre de professionnels a une incidence directe sur la qualité des services offerts au niveau collégial ».

Mme Demers a attribué, hier, « le piétinement des négociations aux manœuvres obscures de la Fédération des cégeps ».

Selon elle, cet organisme est « plus soucieux d'obtenir des pouvoirs pour ses membres, les directeurs généraux, que d'assurer des services adéquats à la population ».

À preuve, la présidente a cité « l'acharnement de la partie patronale à vouloir négocier localement une partie substantielle du contrat de travail ».

Interrogé par LE DEVOIR, le directeur-adjoint des ressources humaines de la Fédération des cégeps, M. Paul Charlebois, a rejeté ces allégations.

M. Charlebois s'est dit « étonné du fait que les professeurs et les professionnels de la CEQ du niveau collégial ont une approche des négociations locales différente de celle de leurs collègues des commissions scolaires ».

Pour M. Charlebois, « c'est au niveau des tables de négociations locales qu'il faut régler les problèmes locaux de certains établissements ».

Quant à la diminution des effectifs professionnels, le porte-parole de la Fédération a soutenu que « le souci d'une meilleure gestion a amené les collèges à faire appel, dans bien des situations, à du personnel cadre plutôt qu'à des professionnels ».

M. Charlebois a conclu en rappelant qu'au sein du comité patronal de négociations, ce sont les représentants des autorités gouvernementales qui ont le dernier mot sur les questions salariales.

Les Québécois sont bien protégés

(LE DEVOIR) — Mis à part les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les Québécois sont les mieux protégés des Canadiens. On y comptait en 1985 un policier par 466 personnes.

En Ontario, on en dénombrait un pour 488 citoyens. La moyenne canadienne était d'un policier pour 499 citoyens.

Le Québec, révèle Statistique Canada, comptait 8,712 policiers municipaux, 4,248 agents de la Sûreté du Québec, 933 membres de la GRC, 96 policiers de Ports nationaux et 198 policiers du CN et CP.

Des travailleurs de la construction manifestent au ministère du Travail

CLÉMENT TRUDEL

Un « sit-in » de quelque 200 travailleurs de la construction a empêché hier les fonctionnaires du ministère du Travail de se rendre à leur travail boulevard Crémazie. Les fonctionnaires ont reçu avis de rentrer chez eux vers 13 h; personne n'a donné l'ordre de faire évacuer le hall du ministère, tapissé de slogans hostiles au ministre Pierre Paradis et à son projet de loi 119.

Vers 8 h, et jusque vers 15 h, des groupes de la CSN-Construction et de la FTQ-Construction se sont massés dans l'entrée des bureaux du ministère, annonçant que les ascenseurs étaient bloqués (le bureau du ministre à Cowansville a aussi fait l'objet d'un sit-in). Les joyeux occupants ont à plusieurs reprises scandé des litanies à l'encontre du ministre Pierre Paradis (« on s'en souviendra » servant de leitmotiv).

Flanqués d'un faux aumônier qui n'a pas ménagé les quolibets contre « Saint Paradis », les participants au sit-in ont fait grand état d'une affiche spécialement réalisée pour la circonstance : le buste du ministre s'y retrouve sur une pierre tombale dans un cimetière où des croix indiquent le décès prématuré des différents corps de métier.

Fort remarquée dans le groupe : une apprentie opératrice de grue, Danielle, qui, après cinq ans de présence sur les chantiers, confie être encore l'objet de discrimination. Danielle la rousse se cherche des patrons qui ne succomberaient pas aux sarcasmes ou aux objections de ses collègues masculins, mais elle avoue que sans la carte, son sort serait encore moins enviable.

Dans les conversations, le thème le plus fréquent était hier le suivant : si le ministre Paradis donne suite à son projet d'abolir la carte de compétence, les chantiers seront inondés de gens se prétendant

compétents. C'en serait fini alors d'une paix qui règne maintenant sur ces mêmes chantiers, depuis que les centrales n'ont plus de motif de se quereller pour le « contrôle » de chantiers où le nombre de jobs demeure limité.

Les occasions où la CSN et la FTQ ont participé à des actions communes dans ce secteur ont été rarissimes dans le passé.

L'union semble scellée en raison du projet dévoilé il y a peu d'abolir l'Office de la Construction et la carte de classification, qui donne présentement accès aux chantiers.

Bernard Gagnon, de la FTQ-Construction, et Jean-Luc Cadieux (CSN-Construction) se rencontrent aujourd'hui pour voir quelle suite donner à l'avertissement lancé à M. Paradis.

Les occupants, hier, ne cachaient pas leur détermination de « sortir dans la rue » pour mieux faire valoir leurs revendications.

Pour vous qui êtes différente... et à la recherche d'un style hors série, vous aimerez ce vison de ferme exclusivité de nul autre qu'**ALFRED SUNG**

venez voir sa collection en plus de notre sélection variée de fourrures.

Services personnalisés, valeur et satisfaction garanties

Chez

BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014 ouest, Sherbrooke Tél. 484-3521

Tous les jours de 9h à 17h, le samedi de 9h à 16h.

LE PAIEMENT ANTICIPÉ DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

756 000 familles en bénéficieront en novembre

Le gouvernement du Canada fera parvenir automatiquement aux parents qui bénéficient d'un crédit d'impôt pour enfants un paiement anticipé dès le mois de novembre de cette année.

Ce paiement anticipé a pour but de venir en aide aux familles à revenu modeste afin qu'elles renoncent aux services des escompteurs d'impôt pour obtenir leurs chèques de crédit d'impôt.

Ainsi, les parents

- DONT LE REVENU FAMILIAL EN 1985 ÉTAIT INFÉRIEUR À 15 000 \$
- QUI ONT UN OU PLUSIEURS ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 18 ANS-AU 31 DÉCEMBRE 1986
- QUI ONT REÇU UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS EN 1985

pourront recevoir, pour chaque enfant, un paiement anticipé du crédit d'impôt d'un montant de 300 \$ correspondant, pour 1986, aux 2/3 environ du crédit maximal d'impôt de 454 \$. En 1985, le crédit maximal était de 384 \$ par enfant.

Pour obtenir le **solde** du crédit d'impôt pour enfants, les parents devront remplir l'annexe appropriée dans le rapport d'impôt 1986.

Les parents qui reçoivent des allocations familiales mais qui ne sont pas admissibles au **paiement anticipé d'impôt**, selon les critères énumérés plus haut, peuvent toutefois bénéficier du **crédit d'impôt pour enfants** en remplissant leur déclaration d'impôt 1986.

N'oubliez pas de consulter le dépliant qui accompagnera votre chèque d'allocation familiale émis à la fin de novembre. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de district d'impôt le plus près de chez vous.

Chèque à recevoir du Fédéral

Canada



Revenu Canada Impôt
Santé et Bien-être social
Canada

Revenue Canada Taxation
Health and Welfare
Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Une première grande société britannique imite les Américains et quitte l'Afrique du Sud

LONDRES (AFP) — La Barclays Bank a emboîté le pas des multinationales américaines IBM, General Motors et Eastman Kodak, en devenant hier la première des 172 grandes sociétés britanniques représentées en Afrique du Sud à se retirer du pays, pour des raisons à la fois politiques et économiques.

Cette mesure de désinvestissement est la plus sévère infligée au pays de l'apartheid à partir de Grande-Bretagne, alors que le gouvernement de Mme Margaret Thatcher demeure farouchement hostile à toute sanction économique contre Pretoria. Selon des experts financiers à la City, elle est de nature à encourager au départ d'autres investisseurs britanniques.

La Barclays était en butte, en Grande-Bretagne, à une intensification de la campagne de boycott lancée voici plusieurs années par le mouvement anti-apartheid, qui criait victoire hier.

Le groupe bancaire a affirmé que le manque à gagner résultant de ces pressions étaient négligeables, mais de sérieuses craintes existaient quant à l'extension du mouvement à la clientèle aux États-Unis. « De toute évidence, l'apartheid a été l'un des facteurs, mais ce n'est sûrement pas le plus important », a déclaré un porte-parole, à Londres.

La Barclays International, qui emploie près de

250 000 personnes dans l'ensemble de ses succursales en Afrique du Sud, avait amorcé son désengagement il y a plusieurs années. Elle détenait 100 % des actions de la Barclays National Bank (Barnat) en 1973. En 1985, elle avait réduit sa participation de 50 à 40,4 %. Le reliquat a été vendu à l'Anglo-American Corporation, un conglomérat minier De Beers, et la South African Life Insurance notamment, pour un montant estimé à 200 millions de livres.

Le président du groupe Barclays, sir Timothy Bevan, a précisé hier que Barnat ne contribuait plus désormais que pour trois pour cent aux profits de la Barclays, en ajoutant : « Nous avons tiré la conclusion que, dans l'intérêt à long terme de nos actionnaires, nous devions vendre le restant de nos actions dans la Barnat ».

La Grande-Bretagne est le troisième partenaire commercial de l'Afrique du Sud, et les 172 sociétés commerciales britanniques qui sont représentées dans ce pays y ont investi 18 milliards US.

Alors qu'une soixantaine de sociétés américaines se sont retirées d'Afrique du Sud depuis deux ans, à mesure que s'aggravait la situation politique et économique, les sociétés britanniques n'ont que timidement amorcé leur désengagement en 1985.

C'est le cas de la banque Standard Chartered qui ne possède plus que 39 % des actions de son ancienne filiale, Stanbic, et de Chloride, le fabricant de piles électriques qui a fermé l'une de ses deux usines en Afrique du Sud. MK Electric a annoncé son intention de limiter ses activités et le groupe pétrolier Shell International a démenti il y a peu son intention de se retirer immédiatement, mais laissé entendre qu'il envisageait à terme de suivre le mouvement.

D'autre part, le ministre sud-africain de la Défense, M. Magnus Malan, ne sera pas autorisé à se rendre sur l'île portugaise de Madère, récemment visitée par le président Pieter Botha.

Les autorités portugaises ont en effet refusé d'accorder un visa à M. Malan, pour éviter d'avoir à s'exposer à la même controverse suscitée par une visite sur l'île, au début du mois, du président sud-africain.

Le ministère portugais des Affaires étrangères s'est refusé à tout commentaire.

Enfin, en Afrique du Sud, 11 mineurs noirs ont été tués lors d'affrontements dimanche soir entre des employés de la mine d'or Vaal Reef, à l'ouest de Johannesburg, a annoncé hier un porte-parole des propriétaires de la mine.



Sir Timothy Bevan.

France Les grèves s'étendent

PARIS (AFP, Reuter) — Le mot d'ordre de grève générale lancé hier dans l'ensemble des universités françaises, après une manifestation massive dimanche contre la politique en matière d'enseignement, mobilise l'opposition de gauche dans son premier grand défi au gouvernement de M. Jacques Chirac.

En révolte contre une réforme qui établit une sélection à l'entrée des universités, l'un des principaux syndicats étudiant, l'UNEF-ID (socialisant), appuyé par les présidents d'université et les enseignants, appelait, hier, l'ensemble des 72 facultés françaises à rejoindre la grève déjà effective dans une douzaine d'établissements parisiens.

Le mouvement doit culminer jeudi par une manifestation devant l'Assemblée Nationale, au moment où les députés débattent du projet de réforme universitaire.

Cette fronde, qui évoque inévitablement la révolte étudiante de mai 1968, fait écho à la plus vaste manifestation anti-gouvernementale depuis l'arrivée de la droite au pouvoir en mars dernier.

Organisée pour protester contre les réformes dans l'enseignement primaire et secondaire envisagées par le ministre de l'Éducation nationale, M. René Monory, à l'appel de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN-gauche), principal syndicat d'enseignants, la manifestation a regroupé dimanche à Paris quelque 200 000 personnes. Le défilé a pris l'allure d'une mise en cause globale du gouvernement par « le peuple de gauche ».

Des assemblées générales se sont tenues hier dans les universités. Des groupes d'étudiants se sont ensuite rendus dans des lycées, pour appeler à des débrayages de protestation contre le projet de loi Devaquet.

Le mouvement de grèves de protestation s'est étendu hier à au moins une vingtaine de facultés et à certains lycées parisiens et de province.

Ainsi, à Amiens, plusieurs milliers de lycéens et d'étudiants ont défilé ensemble. À Paris, plusieurs centaines de lycéens ont manifesté dans le quartier de Montparnasse.

Gorbatchev à New Delhi

L'Inde cache ses réfugiés afghans

NEW DELHI (Reuter) — Des armées d'employés municipaux donnaient hier soir un dernier coup de peinture aux trottoirs déserts de New Delhi, tandis que des soldats montés sur chameaux étaient en place à l'aéroport pour l'accueil du numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev et de son épouse Raïssa, attendus cet après-midi pour une visite officielle de quatre jours.

Les réfugiés afghans ont reçu l'ordre de ne pas sortir de chez eux avant vendredi après-midi. Dans les rues, les échoppes des vendeurs ambulants, les cabanes improvisées et jusqu'aux buissons derrière lesquels des agresseurs éventuels pourraient se dissimuler, avaient disparu comme par enchantement.

Tout est prêt pour l'arrivée du couple soviétique qui sera accueilli par le premier ministre Rajiv Gandhi et son épouse Sonia.

Les deux hommes doivent avoir un premier entretien dans la soirée avant le dîner offert par M. Gandhi en l'honneur de ses hôtes.

La ville entière est pavée à l'occasion de la visite du dirigeant

soviétique qui, selon un sondage d'opinion, est considéré en Inde comme un ami plus sincère que le président Reagan.

Au cours de cette visite, sa première en Asie depuis son arrivée au Kremlin, M. Gorbatchev, qui est accompagné, entre autres, de son ministre des Affaires étrangères, M. Edoïard Chevardnadze, et du chef d'état-major des armées, le maréchal Sergueï Akhromeyev, devra présenter son projet pour la création d'un système de sécurité dans le bassin du Pacifique est.

Selon les diplomates, le dirigeant soviétique engagera l'Inde à soutenir son projet, qui préconise des accords de sécurité et de coopération entre les pays d'Asie et du Pacifique sur le modèle des accords d'Helsinki.

Parmi les autres sujets qu'il abordera avec M. Gandhi et les responsables indiens figurent notamment, outre les relations bilatérales, au demeurant excellentes, les problèmes régionaux et particulièrement l'Afghanistan et le Sud-Est asiatique.

Le désarmement en Roumanie

Ceausescu lance un appel à Moscou

BUCAREST (AFP) — Le numéro un roumain, M. Nicolae Ceausescu, s'est fait plébisciter lors d'un vote bulletin non secrets sur une réduction symbolique des troupes, armements et dépenses militaires qu'il a présentée comme une initiative majeure en faveur du désarmement.

Selon les chiffres officiels, les quelque 17 millions de Roumains de plus de 14 ans ont tous voté « oui » dimanche lors de ce référendum sur une réduction de 5 % des moyens militaires. Toutefois, le mathématicien dissident Mihail Botez a déclaré à l'AFP qu'il avait voté « non ».

M. Ceausescu a déclaré que la réduction des armes « n'affectait nullement la capacité de la Roumanie de se défendre et de remplir ses engagements au sein du pacte de Varsovie ».

La Roumanie est l'allié le moins actif dans le Pacte, selon les experts, et son importance stratégique est réduite du fait qu'elle n'a de frontières qu'avec des membres de l'alliance des pays de l'Est.

L'armée roumaine compte quelque 200 000 hommes, selon des experts occidentaux. Mais, selon M. Ceausescu, la moitié d'entre eux est occupée à des « tâches économi-

ques », agricoles, industrielles ou dans le bâtiment.

Cette initiative entraînera dès cette année la réduction de 10 000 du nombre des soldats et la suppression de 250 chars et blindés, 130 canons et 26 avions et hélicoptères, a annoncé M. Ceausescu.

De plus le budget militaire sera réduit de 1,35 milliards de lei (environ \$100 millions US) l'année prochaine. Leur affectation n'a pas été précisée. Le budget de 1986 était de 12,2 milliards de lei.

M. Ceausescu a estimé que les chars soustraits à l'armée pouvaient être « convertis » : une partie des chars, dotés bien entendu de machines appropriées, sera engagée dans les travaux d'irrigation des sols, a-t-il dit.

Le chef du Parti et de l'État a été présenté tout au long de la campagne électorale comme le champion de la paix et du désarmement dans le monde et il a appelé les dirigeants du monde entier à suivre l'exemple roumain.

À l'occasion du vote, il a lancé un appel à la fois au président américain Ronald Reagan et au numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev, leur demandant de faire « un geste pour renoncer aux armes nucléaires et

aboutir à un accord ». Cette initiative de désarmement et le référendum se veulent en effet également comme une manifestation d'indépendance envers Moscou, estiment les observateurs Bucarest.

M. Ceausescu a jusqu'ici échoué dans ses tentatives de convaincre ses alliés du Pacte de l'imiter. Il leur avait proposé de prendre des mesures unilatérales de désarmement, lors du sommet du Pacte en juin à Budapest. Cette proposition n'a pas été prise en compte lors de la réunion dans la capitale hongroise, pas plus que lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères du Pacte à Bucarest le mois dernier.

Ce référendum, le premier jamais organisé à l'Est, est aussi cité en exemple en Roumanie comme une « expression rigoureuse du caractère profondément démocratique de la société ».

Le comité politique exécutif (bureau politique) du Parti a estimé hier que ce résultat était « une vibrante expression de l'estime, de la gratitude et de la haute appréciation que la nation entière manifeste envers la brillante activité déployée par M. Ceausescu sur la scène mondiale ».

LE MONDE EN BREF

Les Palestiniens avancent

SAIDA (LIBAN) (Reuter) — Un millier de combattants palestiniens ont pris hier un important bastion de la milice chiite amal surplombant le camp de réfugiés d'Ain al-hilou, dans le sud du Liban, a annoncé la police libanaise. En dépit d'un barrage de mortiers et de roquettes, les Palestiniens se sont emparés du village de Maghdouché, à quatre km du camp. Le village constituait une importante position d'Amal dans la bataille que la milice mène depuis plusieurs mois contre les Palestiniens.

La Syrie encore

BERLIN-OUEST (AFP) — Le parquet a requis hier des peines de 13 et 14 ans de prison pour les deux auteurs de l'attentat à l'explosif contre la société germano-arabe de Berlin-Ouest, tout en estimant que les dépositions des accusés prouvaient bien une implication syrienne dans cet attentat, lors du procès de Berlin-Ouest. Le procureur a « conclu que certaines personnes dans les sphères syriennes — dont la position politique ne nous est pas connue — avaient rendu possible cet attentat ». Le parquet n'a pas demandé la peine maximale prévue par la loi ouest-allemande en raison des dépositions très complètes des deux accusés, a précisé le procureur.

Yamani a des problèmes

NEW YORK (AFP) — L'ancien ministre saoudien du pétrole Cheikh Ahmed Zaki Yamani n'aurait plus le droit de quitter son pays, a affirmé hier la revue *MidEast Report*, qui cite des sources informées en Arabie Saoudite. *MidEast Report*, spécialisée dans les questions pétrolières et sur le Moyen-Orient, affirme également que le bureau de l'ex-ministre saoudien à Riyad a été fouillé immédiatement après son limogeage et que le bureau a depuis été placé sous scellés.

Mortelle fuite

BERLIN-OUEST (AFP) — Un Allemand de l'Est a été abattu hier matin par les garde-frontière est-allemands sur le Mur de Berlin, tandis que deux autres ont réussi à franchir la frontière interallemande et sept Tchécoslovaques et 17 Polonais faisaient défection en RFA au cours des trois derniers jours, a-t-on appris hier de sources policières ouest-allemandes. Selon des témoignages, les garde-frontière ont tiré après une sommation 30 à 50 coups de feu en direction d'un fugitif qui montait hier matin au sommet du Mur avec une échelle pour rejoindre le quartier de Fronhau (nord de Berlin-Ouest).

Libre comme l'air



Association Pulmonaire du Québec

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS QUE LOCATION DE VÉHICULES JACQUES-CARTIER INC.

002, située au 79, de Vaudreuil, Boucherville, PQ, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, pour transférer et maintenir tous ses permis en faveur de BENARDO INC., à la même adresse. Monsieur Léopold Bernard est le seul et unique actionnaire des deux compagnies ci-haut mentionnées. Toute personne peut s'opposer ou intervenir dans les cinq jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke est, Montréal, PQ H2L 1K2.

1^{ère} parution: 24 novembre 1986
2^e parution: 25 novembre 1986

COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO CONCERNANT LA MIDLAND INSURANCE COMPANY

ET CONCERNANT LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ÉTRANGÈRES, S.R.C. 1970, c. 1-16, telle que modifiée.

ENTRE: LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Requérant LA MIDLAND INSURANCE COMPANY

Intimée AVIS AUX CRÉANCIERS ET AUX ANCIENS DÉTENTEURS DE LA MIDLAND INSURANCE COMPANY

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que la Cour Suprême de l'Ontario a ordonné la liquidation de la Midland Insurance Company le 20 mai 1986 et a nommé le surintendant des Assurances à titre de liquidateur provisoire. Il a nommé Coopers & Lybrand Limitée comme mandataire pour l'administration de la liquidation.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que la Cour Suprême de l'Ontario a fixé au 31 décembre 1986 au plus tard, la date à laquelle les détenteurs de police et les créanciers de la Midland Insurance Company doivent envoyer leurs réclamations.

A DÉFAUT DE DONNER AVIS D'UNE RÉCLAMATION POUR LE 31 DÉCEMBRE 1986, DES RÉPARTITIONS POURRAIENT ÊTRE EFFECTUÉES SANS TENIR COMPTE DE CETTE RÉCLAMATION.

Pour de plus amples informations ou pour obtenir un formulaire de réclamation, veuillez contacter Michael P. Forsyth de Coopers & Lybrand limitée.

145, rue King ouest Boîte 126, succursale postale «A» Toronto, Ontario M5W 1A2 (416) 969-1130

COOPERS & LYBRAND LIMITÉE Mandataire du liquidateur provisoire de la Midland, compagnie d'assurance

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CHAMPAGNE AUTOMOBILES INC.

s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis spécial de location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes à l'adresse suivante, conformément aux dispositions du Règlement 9 sur la location de camions, tracteurs et semi-remorques:

8, rue principale Sud, Windsor (Québec).

La requérante demande également que la décision à intervenir soit exécutoire dès que demande, conformément aux dispositions de l'article 85 des R.P.R.I.C.T.Q.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, pour transférer et maintenir tous ses permis en faveur de BENARDO INC., à la même adresse. Monsieur Léopold Bernard est le seul et unique actionnaire des deux compagnies ci-haut mentionnées. Toute personne peut s'opposer ou intervenir dans les cinq jours de la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke est, Montréal, PQ H2L 1K2.

1^{ère} parution: 24 novembre 1986
2^e parution: 25 novembre 1986

ME GUY SIROIS GAGNÉ, LETARTE, SIROIS, BEAUCÉ ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante.

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

AVIS EST donné que la demande-

ressus: U-HAUL CO. CANADA L.TÉE, détentrice du permis M-500417, dont l'un des certificats autorise celle-ci à louer à court terme des camions spécialement agencés pour le déménagement au 587, boulevard Labelle, La Vallée, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour modifier l'adresse de ce bureau de location et demander ainsi à la Commission des Transports du Québec d'être autorisée à l'avenir à louer à court terme des camions spécialement agencés pour le déménagement au 3032, Cartier, La Vallée.

La demanderesse demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne qui désire produire une opposition ou une intervention dans cette affaire, peut le faire en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE Procureurs de la requérante.

PRENEZ AVIS QUE CADRE D'INFORMATIQUE PROTÉGÉES INC., 2185, Avenue Madison, Montréal, Québec, H4B 2T2, détentrice du permis M-307866, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'émission du permis spécial suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Lacolle) et destiné à Caristad dans l'état de New Jersey et retour, pour le transport de dossier d'affaires de toutes sortes pour le public en général et, en particulier, de rubans, disques et disquettes d'ordinateurs, de programmes d'ordinateur et d'autres articles s'y rattachant.

Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution de cet avis à: Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: 24 novembre 1986
2^e publication: 25 novembre 1986

ARTS ET SPECTACLES

John Goodwin n'est plus



La dernière photo de John Goodwin, prise par Madeleine Panaccio en mai 1986.

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Ce n'est pas que le monde du théâtre, où il avait de solides amitiés, en particulier celle qui le liait à Michel Tremblay, qui va prendre le deuil de la mort de John Goodwin; c'est l'ensemble de la communauté culturelle du Québec où il oeuvrait depuis 18 ans, à titre d'agent, celui qui aide et défend, celui qui encourage ou soulage, celui qui collecte comme celui qui conseille.

John Goodwin, dont la maladie (une leucémie) avait été gardée secrète sauf pour ses proches, est mort dans la nuit de dimanche à hier à l'hôpital Royal-Victoria. Il avait 45 ans, et cette maladie, qui s'en prend surtout aux plus jeunes, l'avait attaqué il y a presque deux ans. Il y a six mois, une transplantation de moëlle lui avait (étonnamment, pour un patient de cet âge) permis de connaître une période de rémission. Depuis un semaine, il était entré dans un coma dont il n'est pas ressorti.

John Goodwin dirigeait, depuis 1970, une firme (John-C. Goodwin et associés) qui représentait les intérêts de plus de soixante artistes québécois auprès des institutions ou des compagnies. On y comptait les Michel Tremblay, René-Daniel Dubois, François Barbeau, Marie Laberge, Guy Neveu, Michel Rivard, et aussi les écrivains Marie-Claire Blais, Jacques Poulin, Jovette Marchessault, Roland Lepage, entre autres.

Très actif dans les milieux culturels, conseiller auprès des gouvernements, John Goodwin avait aussi été directeur général du Théâtre de Quat'Sous de 1968 à 1971, il avait travaillé à l'OSM de 1975 à 1979. Il avait fondé, en 1971, sa propre troupe de théâtre, la Compagnie des deux chaises, avec laquelle il avait produit à Paris *Les Belles-Sœurs* de Tremblay, et *À toi pour toujours, ta Marie-Lou* en tournée européenne.

John Goodwin laisse ses deux filles, Nathalie et Marie-Claude, d'un premier mariage, et un bébé de neuf mois, de son union avec Madeleine Panaccio.

Selon les vœux de John Goodwin, au lieu de fleurs, on apprécierait que des dons soient envoyés au Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD), au 426, rue Sherbrooke est, Montréal, H2L 1J8. Les funérailles auront lieu à l'église Saint-Viateur d'Outremont, vendredi à 14 h. La famille et les proches sont invités à l'église à 13 h 30.

L'opéra sans fermer les yeux. Lundi prochain, 1er décembre, les discussions de la série « Entrée libre », qui ont lieu à La Licorne le premier lundi de chaque mois, porteront sur « la théâtralité à l'opéra » : doit-on fermer les yeux pour apprécier cet art lyrique, dont les productions font souvent la portion congrue à la dramaturgie et à la scénographie ? Pour en débattre, un panel formé de Carol Bergeron, critique musical au DEVOIR, Marie-Danielle Parent, qui chante dans la production actuelle de *La Flûte enchantée* à l'Opéra de Montréal, le baryton Robert Savoie, Nelson Vignola, un assistant-metteur en scène à l'opéra, et Marie Forget, professeur de théâtre. On a invité Jean-Paul Jeannotte, directeur artistique de l'Opéra de Montréal, mais il a décliné l'offre.

« La Médée d'Euripide » de Marie Cardinal

Comme si la tragédie passait à côté...

ROBERT LÉVESQUE

La Médée d'Euripide, de Marie Cardinal, dans une mise en scène de Jean-Pierre Ronfard, une scénographie de Danièle Lévesque, des costumes de Ginette Noiseux, des éclairages de Michel Beaulieu. Avec Sophie Clément (Médée), Robert Gravel (Jason), Gisèle Schmidt (la nourrice), Aubert Pallascio (Créon), Raymond Legault (le précepteur), Ginette Morin (le coryphée), Alain Fournier (Egée), Roger Léger (le messager), Martine Beaulieu, Danielle Bergeron, Marie-Andrée Corneille, Marie Dupont, Brigitte Portelance, Christiane Proulx, Monique Richard (le chœur). Une production du Théâtre du Nouveau Monde, jusqu'au 13 décembre.

« Le sort des femmes est le plus misérable de tous les sorts. Quand on y pense !... » Ainsi, devant les femmes de Corinthe rassemblées, la Médée d'Euripide, et de Marie Cardinal, magistralement interprétée par une Sophie Clément qui atteint un sommet dans sa carrière pourtant riche, va dépeindre le lot, intemporel, et aujourd'hui encore vivace, quoiqu'on en dise, des femmes, épouses, ces étrangères non seulement dans un pays mais dans un monde où l'homme est toujours le maître.

Admirable Sophie Clément, qui joue cette Médée avec tant de nuances, tant d'équilibre, et une retenue poussée à sa limite : avec toujours une force d'évocation qui dépasse en impact tous les excès possibles; et admirable traduction de Marie Cardinal qui a retrouvé, dans le mythe, et dans la mécanique dramatique d'Euripide (en évacuant la métrique avec audace et justesse), toutes les façons de prolonger le drame de Médée qui tue ses enfants par vengeance envers son homme qui l'a trahie.

Mais cette poignante interprétation de Sophie Clément est quelque peu diminuée par certains problèmes de mise en scène que, visiblement, Jean-Pierre Ronfard n'a pas su surmonter. Dans une scénographie magnifique, où Danièle Lévesque a libéré le plateau du TNM pour y installer un univers métallique



La Médée d'Euripide : Aubert Pallascio (Créon) et Sophie Clément (Médée).

d'une remarquable beauté (Ronfard, en fait, s'y est fait un « espace libre »), la plus belle scénographie de la saison, où Michel Beaulieu signe également ses plus beaux éclairages depuis plusieurs années (et c'est peu dire), Ronfard ne semble pas avoir vraiment contrôlé l'ensemble de ces parties pour en faire un tout cohérent, une mise en scène précise.

Il y a plusieurs problèmes. D'abord, l'interprétation de Robert Gravel en Jason. Il est évident que, dans la pièce d'Euripide comme dans toute tragédie grecque, l'un des pivots de l'action est l'écart qui peut exister entre deux personnages principaux : Médée a raison de réagir

ainsi, tant l'acte de Jason est gros. Il la laisse tomber et, sans l'avertir, va se marier avec la fille du roi chez qui ils viennent, lui et sa femme Médée qui l'a sauvé de la mort, d'arriver. Mais, entre cette distance dramaturgique et le changement de ton radical qu'offre Gravel en entrant en scène, il y a une différence qui affaiblit la mise en scène de Ronfard.

Robert Gravel, qui est allé si loin dans la démesure de la parodie dans le fameux *Roi boiteux*, récolte, en fait, les fruits amers de son génie comique. Malheureusement, on ne croit plus à la tragédie, que Sophie Clément mène pourtant avec tant de pondération, lorsque Jason-Gravel

lève une patte ou dit : « Une fois de plus, Médée, je constate qu'on ne peut pas rendre service aux gens qui ont, comme toi, un caractère de cochon. » On rit, c'est tout. On rit, parce que Gravel est un immense acteur, un albatros de la parodie, et qu'il joue autre chose que ceux qui sont en face de lui. Il aurait fallu offrir le rôle à un autre comédien.

Et puis, il y a le problème du chœur. Ronfard, avec sa costumière Ginette Noiseux, les habille en prostituées, la couleur la plus radicale des rapports homme-femme. Mais il s'est contenté de les habiller, il n'a pas demandé aux sept comédiennes de pousser plus loin que le bracelet ou le talon haut cette interprétation audacieuse. On n'assume pas, dans le jeu, ce choix qui demeure esthétique. Et puis, visiblement, il n'est pas arrivé à installer une logique de leurs déplacements et de leurs gestes, ce chœur lourdement ne s'ajustant ni à l'action ni à la salle, et demeurant en constante instabilité.

On le voit, les réserves sont grandes, mais il demeure que ce spectacle de Ronfard est tout de même fascinant. J'aurais envie de dire qu'il s'agit d'une superbe spectacle... raté. À l'actif, il y a le travail de ces artistes comme Michel Beaulieu, Danièle Lévesque, qui proposent les qualités visuelles de cette Médée à un très haut niveau; il y a la belle traduction de Marie Cardinal; il y a Ginette Morin, en coryphée, qui distille une belle émotion, fragile; il y a Sophie Clément, qui n'a jamais si bien joué, je crois, et je l'entends encore dire : « Je suis une barbare, une sauvage », et pourtant, juste après, en pensée, me revient cette phrase que jette Gravel lorsque Jason apprend que Médée a tué ses enfants : « Maudit le jour où je t'ai embarquée sur mon beau bateau. » Et là, je me dis qu'avec Gravel, il y a quelque chose que, peut-être, je n'ai pas compris...

Dans l'ensemble, la tragédie d'Euripide, réécrite par Marie Cardinal, passe mal dans la mise en scène de Ronfard, comme si le drame n'était pas encore vraiment là, comme s'il était juste à côté... de cette belle machine.

MÉTROSTAR : une galère sympathique, mais une galère tout de même

NATHALIE PETROWSKI

Sympathique. Le mot m'est venu à l'esprit dès les premières minutes du gala *MétoStar* à Quatre Saisons, dimanche soir. Était-ce le décor aux lignes dynamiques et aux coloris chatoyants, l'entrée de Jano Bergeron déguisée en arbre de Noël, le punch de l'orchestre, le rythme du montage, l'arrivée impromptue d'une troupe-fête complice avec le gars des vues, ou tout simplement les efforts répétés des gagnants pour sortir des lieux communs et prononcer des discours brefs mais sentis, qui m'ont mis le mot « sympathique » à la bouche ?

C'était probablement une combinaison de ces ingrédients, doublée d'une recherche réelle de spontanéité, qui m'a séduit. C'était aussi, et avant tout, le spectacle de cette réunion de famille où « québécois » et intellos, populistes et culturalistes, acteurs de tout acabit, communicateurs de toute allégeance, vedettes de tout âge et de toute époque — de la préhistoire jusqu'à l'ère post-référendaire — renouaient pour quelques heures à leurs chapelles, à leurs rivalités, pour faire la fête et s'applaudir mutuellement.

Cette première édition du gala *MétoStar*, résurrection du défunt « gala des artistes », était convaincante. Elle fut aussi proprement éducative. La formule, malgré son vieillissement, est d'une culture surannée, est loin d'être périmée. Elle répond encore à un besoin, tant du milieu que du public. Cette formule gagnerait pourtant à être sérieusement modifiée pour trouver une crédibilité qui lui ait fait cruellement défaut tout au long de la soirée.

Les rumeurs de « paquetage » qui ont circulé dans les dernières heures étaient symptomatiques d'un malaise. À vouloir jouer le grand jeu démocratique du vote populaire, Quatre Saisons, Méto-Richelieu et *Le Journal de Montréal* ont couru à leur propre perte. Le vote populaire qu'ils ont défendu était ni plus ni moins de

la fausse représentation. Comment prétendre au vote populaire, au suffrage universel, lorsque les bulletins de vote n'étaient disponibles que dans un seul journal et accessibles à une seule clientèle, laquelle, bien qu'elle soit nombreuse, n'est en rien représentative de l'ensemble de la population ?

Cette orientation proprement politique a produit des aberrations grotesques. Comment accepter, en effet, que *Montréal en direct* soit en lice contre *Le Point*, deux émissions aux antipodes de la culture télévisuelle ? Comment ne pas y voir une inquiétante confusion des genres et des ter-

Morte en scène

BALTIMORE, Maryland (AFP) — L'actrice américaine Edith Webster, âgée de 60 ans, est morte sur scène, terrassée par une crise cardiaque, samedi soir à Baltimore (Maryland), après avoir chanté le refrain final *Ne parlez pas de moi après ma mort* d'une comédie musicale dans laquelle elle interprétait le rôle d'une mourante.

Plus de 200 personnes l'applaudissaient chaleureusement à la dernière scène du dernier acte de la comédie *The Drunkard* (« L'Ivrogne ») lorsque Mme Webster, qui jouait le rôle de la grand-mère, devait faire croire qu'elle avait rendu son dernier soupir.

Découvrant la tragédie, les acteurs ont demandé s'il y avait un docteur dans la salle et ont téléphoné aux services de secours. Mais les applaudissements ont redoublé... les spectateurs pensant que cette mise en scène faisait partie du scénario. L'assistance est devenue aussitôt muette quand elle a réalisé ce qui s'était passé.

mes et le fait, tout aussi inquiétant, qu'on mêle les torchons et les serviettes sans faire de distinction entre la popularité d'une émission et la qualité de son contenu ? C'est avoir une piètre conception de la télévision que de niveler les choses à ce point-là.

De la même manière, comment expliquer que CJMS rafle tous les prix dans la catégorie radio, alors que ses cotes d'écoute sont inférieures à celles de CKAC, et qu'un Patrick Norman, qui a mis 15 ans à être couronné (inutile de se demander pourquoi) l'emporte sur Claude Dubois et Richard Séguin ? Ici, ce n'est pas la confusion des genres qui prévaut, mais bien plus la magouille électorale. Dans les deux cas, le « que le meilleur gagne » a été remplacé par un « que le plus croche l'emporte », cautionné par les organisateurs qui ont laissé les uns remplir plus de bulletins que nécessaires et excusé le tout sous prétexte que ce sont là les lois du milieu.

Pour une fois, les vices de fabrication étaient moins attribuables à ses artisans et ses participants qu'à ses organisateurs, plus particulièrement Méto-Richelieu, le principal commanditaire, qui n'a pu résister à la tentation totalitaire de placer son nom partout, y compris dans le titre même de l'événement. La chaîne alimentaire est-elle à ce point affamée de publicité qu'il lui faille non seulement commanditer le gala, mais nous le rappeler à toutes les secondes avec ses « Méto ceci » et « Méto cela » ? Et les ondes québécoises sont-elles à ce point polluées que les *plugs* les plus primaires et les plus vulgaires y sont tolérées ?

On a beau dire, ce gala, élégant dans sa forme, manquait d'élégance sur le fond. Si des modifications ne sont pas apportées, si la philosophie de super-marché, qui consiste à ex-

ploiter sans subtilité les artistes et à les mettre en conserve sur de beaux étalages signés Méto-Richelieu, n'est pas corrigée, le gala des artistes de Quatre Saisons risque de gagner en valeur alimentaire ce qu'il perdra en crédibilité et en prestige artistique.

Le Médecis à Combescot, le Fémina à Belletto

PARIS (Reuter) — Le Médecis 1986 a été attribué, hier, au quatrième tour de scrutin à Pierre Combescot pour son roman *Les Funérailles de la sardine*, publié chez Grasset, qui réussit ainsi, cette année, le doublé Goncourt-Médicis, Michel Host, autre poulain de la rue des Saints-Pères, ayant remporté le Goncourt la semaine dernière.

Plus surprenant est le choix des jurés du prix Fémina, qui ont choisi de couronner un auteur d'une petite maison d'édition. C'est, en effet, René Belletto qui remporte le Fémina 1986, pour son roman *L'Enfer*, publié chez P.O.L. (pour Paul Otchakovsky-Laurens).

Pierre Combescot, qui a déjà publié une biographie de Louis II de Bavière et un roman, *Les Chevaliers du crépuscule*, dresse, dans son livre, un sombre bilan du monde, dans un style baroque. Combescot était donné comme le grand favori du Médicis. Une majorité d'auteurs Grasset

siègent, en effet, au jury de ce prix.

Le véritable héros de *L'Enfer* de Belletto est la canicule, qui écrase la ville de Lyon en plein mois d'août et qui va entraîner une série d'événements dramatiques. Il conclut un cycle entamé avec *Le Revenant* et *Sur la terre comme au ciel*.

Le lauréat du prix Médicis étranger est l'Américain John Hawkes, pour son roman *Aventures dans le commerce des peaux en Alaska*. À 60 ans, il est l'une des figures majeures de la littérature américaine. Le prix Médicis de l'essai est revenu au Britannique Julian Barnes pour *Le Perroquet de Flaubert*, digression savante sur l'œuvre de l'auteur de *Madame Bovary*.

Le prix Fémina étranger a été attribué au Suédois Torgny Lindgren pour son roman *Bethsabée*, qui décrit la vie à la cour du roi David et l'amour de celui-ci pour la princesse Bethsabée.

Le prix Canada-Suisse à Jean-Pierre Monnier

(LE DEVOIR) — L'écrivain suisse Jean-Pierre Monnier s'est vu remettre, hier au Salon du livre de Montréal, le prix Canada-Suisse, pour son essai publié aux éditions de la Baconnière, à Neuchâtel : *Ecrire en Suisse romande, entre le ciel et la nuit*.

Ce prix annuel, doté d'une bourse de \$ 2,500, est remis alternativement à un écrivain cana-

dien et à un écrivain suisse. Il couvre les romans ou essais publiés depuis huit ans. Le livre de Monnier avait été publié en 1979.

Le jury du prix Canada-Suisse était formé, cette année, des écrivains Gilles Archambault, Monique Bosco et Jean-Marie Poupart et du professeur Henri-Dominique Paratte. Naïm Kattan en était le président.

BACH et bottine produit par ROCK DEMERS

BERRI CRÉMAZIE CARREFOUR LAVAL
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115 ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210 2330, AUT. DES LAURENTIDES 688-3684

LONGUEUIL JEAN-TALON PARADIS
PLACE LONGUEUIL 679-7451 2 RUES À L'EST DE PIE-IX 725-7000 8215 RUE HOCHÉLAGE 354-3110

Inspecteur LAVARDIN CLAUDE CHABROL

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Berlin Affair LILIANA CAVANI 14 ans

VERSION FRANÇAISE

LE DAUPHIN BEAUMONT PRÈS D'ORLYVILLE 721-6060

Pourvu que ce soit une Fille... LIV ULLMANN

CATHERINE DENEUVE
PHILIPPE NOIRET
BERNARD BLIER

un film de MARIO MONICELLI

BERRI
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

LES CONCERTS GALA

mardi, mercredi, 25, 26 novembre 20 h



GRZEGORZ NOWAK, chef ALEXANDER TORADZE, piano

Lutoslawski Concerto pour Orchestre Liszt Concerto pour piano no 2 Dvořák Symphonie no 8

Commanditaires : le 25, Banque Canadienne Impériale de Commerce le 26, Texaco Canada Inc.

Billets : 26 \$, 19 \$ 13 \$, 10 \$

Si disponibles, 100 billets seront vendus à 6 \$, une heure avant le concert.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts 1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1114, 1115, 1116, 1117, 1118, 1119, 1120, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1135, 1136, 1137, 1138, 1139, 1140, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1147, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1154, 1155, 1156, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1167, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1174, 1175, 1176, 1177, 1178, 1179, 1180, 1181, 1182, 1183, 1184, 1185, 1186, 1187, 1188, 1189, 1190, 1191, 1192, 1193, 1194, 1195, 1196, 1197, 1198, 1199, 1200

LES FILMS DU CRÉPUSCULE INTERNATIONAL présente

MANDEN I MÅNEN L'HOMME DANS LA LUNE

un film de ERIC CLAUSEN

L'AUTRE CINÉMA

LES FILMS DU CRÉPUSCULE INTERNATIONAL présente

BEAU TEMPS M. SORCEU EN FINE D'ÉTÉ

Gérard FROT COUTAZ

L'AUTRE CINÉMA

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910Directeur:
Benoît LauzièreRédacteur en chef:
Paul-André ComeauRédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Pauline Beaupré-ChampagneDirecteur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre GodinDirecteur des
services administratifs:
Michel Paradis

UN BILAN PLUTÔT MINCE

LE SUCCÈS contesté de l'accord de Vancouver sur le bois d'œuvre a valu beaucoup de publicité à la conférence des premiers ministres. Mais en regard de l'ordre du jour de la rencontre et des priorités du pays, le bilan paraît plutôt mince. Les sujets qui devaient être abordés, tels la condition féminine, le développement régional, la péréquation, ont suivi leur cours, mais ce fut en parallèle avec le débat réel, accaparé par la question des tarifs américains. Une conférence imprévue a eu lieu.

Que la question du bois d'œuvre soit tranchée ou pas à la suite des négociations avec les producteurs américains, l'événement de Victoria mérite qu'on s'y arrête davantage.

Les chefs de gouvernement se sont laissés imposer, dans la crainte exagérée de l'échéancier fixé pour le bois d'œuvre aux États-Unis, un bouleversement de leurs préoccupations communes, sinon de leurs travaux. À défaut d'annoncer aux régions pauvres et aux femmes des programmes substantiels, ils ont glorifié, sur les exportations de bois, une entente qui paraît encore bien précaire, du moins à voir les réactions, amusées, du lobby protectionniste américain.

Certes, mis à part les discours pour la galerie, la conférence comportait un test collectif pour les premiers ministres quant au nouvel esprit et aux rapports, censément plus coopératifs, qui régneront désormais dans les affaires fédérales-provinciales. Le projet d'entente Baldrige-Carney a été endossé par tous les chefs de gouvernement, moins un. Pour que le Canada présente à lui-même et à son voisin du sud l'image d'un pays parfaitement uni, il s'en est donc fallu de peu. Mais ce peu n'est pas négligeable quand il s'appelle l'Ontario.

Nous ne sommes pas revenus aux affrontements de l'ère Trudeau. Mais même à l'ère Mulroney, aucun gouvernement ne va, non plus, renoncer aux intérêts de ses électeurs (les électorales, c'est une autre affaire !). Pour le moment, le bilan sonnant — et peut-être trébuchant ! — de Vancouver tient aux sommes que Victoria et Québec espèrent récupérer des droits de coupe en forêt. Les secours promis à l'agriculture de l'Ouest étaient déjà acquis, même si la répartition des fonds en reste inconnue pour le moment. Tout le monde, aussi, aura donné sa bénédiction à une politique « nationale » de services de garde, mais l'engagement financier d'Ottawa en est seulement un de principe.

Cette fragile concertation n'augure pas forcément mal pour le Québec et son agenda constitutionnel, à en juger par l'accord des autres gouvernements pour limiter les prochaines négociations

aux demandes québécoises. Mais la partie n'est pas encore gagnée. Tous les gouvernements s'entendent pour ne s'avancer qu'en terrain sûr. Des discussions secrètes préparent un pacte qu'il ne restera plus aux premiers ministres qu'à signer solennellement. Ni la méthode, qui n'est pas excessivement démocratique, ni ses résultats ne sont cependant à l'abri de désagréables surprises.

La conférence des premiers ministres, en effet, aura surtout démontré que les chefs de gouvernement n'ont pas d'agenda propre, ou à tout le moins qu'ils restent à la merci de situations ponctuelles. Ceux qui ont passé l'épreuve d'une récente élection, tels les premiers ministres du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pourront se contenter d'effets de style. Il en ira tout autrement du gouvernement de M. Brian Mulroney, désespérément en quête de causes populaires. Qui peut dire qu'il ne fera pas les frais de la prochaine « entente » fédérale-provinciale ?

Car d'ici la prochaine campagne électorale, le gouvernement Mulroney va massivement se tourner vers son électorat, sujet de préoccupation immédiate pour les députés et ministres conservateurs, surtout dans les provinces et les régions qui les menacent de balayage. D'ici là, les électorales auront sans doute droit à un peu plus d'égalité, le Québec peut-être à une place dans la constitution, mais probablement bien peu ira aux peuples autochtones. Mais n'anticipons pas sur le scénario qui mène à la prochaine conférence des premiers ministres, prévue pour le printemps prochain.

Entre-temps, ni par la substance, ni par l'image, la conférence de Victoria n'aura passé à l'histoire comme un moment fort du rapprochement tant promis entre les deux ordres de gouvernement et entre les provinces. Ironie de la politique en ce pays, dix des onze participants se seront entendus, mais pour renoncer à faire prévaloir leur autorité et la souveraineté nationale sur les ressources forestières, un des grands enjeux de l'accord constitutionnel de 1982 ! À quoi aurait-il servi de s'entendre sur ce pouvoir, si c'est pour l'exercer au profit des États-Unis ?

Manifestement, le poids des intérêts américains pèse de plus en plus lourd dans la balance canadienne. Si les choses devaient continuer dans le même sens, on voit mal comment l'Ontario pourrait se contenter longtemps de la dissidence polie qu'a inscrite, à Vancouver, son premier ministre, M. David Peterson. Faute de leadership solide à Ottawa, la pagaille guette. Et pas seulement dans le bois.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Lutte pour le pouvoir à Manille

EN RÉVOQUANT dimanche son ministre de la Défense, qui aurait fondé un coup d'État, Mme Aquino a mis en évidence toute la fragilité de la coalition politico-militaire qui a succédé à Ferdinand Marcos en février dernier. Au-delà des conflits entre des clans rivaux qui s'opposent à l'intérieur de l'armée, et des aspirations nostalgiques des héritiers de l'ancien dictateur, le gouvernement de Mme Aquino est affaibli et divisé par un effroyable cancer qu'il n'a pas réussi à enrayer jusqu'à maintenant : la rébellion de la guérilla communiste.

Quelques jours après son arrivée au pouvoir, la nouvelle présidente avait autorisé, suivant la promesse faite durant la campagne électorale, la libération des prisonniers politiques dont plusieurs étaient membres ou sympathisants du Parti communiste. Elle restait fermement convaincue qu'il ne pourrait y avoir de paix aux Philippines sans une entente avec les communistes. Les mois qui suivirent lui donnèrent trois fois raison.

Des négociations furent rapidement amorcées avec la Nouvelle armée du peuple en vue d'obtenir un cessez-le-feu et conclure un accord à long terme. Le gouvernement s'attendait à ce que les rebelles, qui semblaient plus motivés par le renversement de Marcos que par des ambitions idéologiques, acceptent de déposer les armes dans un délai rela-

tivement court. Mais les pourparlers ont traîné au point où les perspectives d'entente restent encore aujourd'hui incertaines.

En fait, pour l'ancien ministre de la Défense, M. Enrile, les communistes ne cherchaient qu'à prolonger indéfiniment les négociations dans le but de renforcer leurs positions sur le terrain. En conséquence, il était urgent, à ses yeux, d'obtenir d'abord une trêve, puis de signer un accord, et rapidement, de manière à enlever à la guérilla tout espoir de consolider son pouvoir. Or, dans certaines parties du pays, les communistes sont solidement implantés et intégrés dans les villages qu'ils ne veulent pas abandonner sans certaines garanties en retour. En outre, certains dirigeants communistes considèrent le nouveau régime encore trop fragile pour abandonner tout de suite et sans plus de précaution la lutte armée.

L'épreuve de force qui a conduit à l'éclosion de M. Enrile pousse désormais Mme Aquino à prendre des mesures expéditives pour désarmer, sinon éliminer, la guérilla communiste. On annonçait dimanche la révocation de l'ancien ministre de la Défense, la présidente a sommé les communistes d'accepter un cessez-le-feu d'ici une semaine. Si les insurgés s'obstinaient à continuer la lutte armée, elle n'hésiterait pas à utiliser de sévères mesures de répression.

Mme Aquino aurait sans doute préféré se montrer plus patiente envers les communistes, mais il semble qu'elle ne puisse plus maintenant repousser davantage certaines mesures radicales contre eux. La Nouvelle armée du peuple va-t-elle jouer le tout pour le tout quelques mois avant les élections du 2 février ?

À Washington, les parlementaires et la Maison Blanche se sont dits heureux de l'évolution des derniers événements. Ils redoutaient manifestement la déstabilisation d'un régime dont les bases restent encore très précaires. Mais ils peuvent compter sur un allié sûr en la personne du chef des Forces armées, le général Fidel Ramos. Formé aux États-Unis, c'est lui qui a pris la relève à la tête des militaires après le départ du général Ver, accusé de complicité dans le meurtre du mari de la présidente.

Le général Ramos n'a pas caché ses critiques à l'égard de certains membres du cabinet identifiés à la gauche. Il a déjà réclamar la démission de deux ministres, M. Sanchez et Pimentel, chargé respectivement du Travail et des Affaires locales. Quels compromis Mme Aquino et le général Ramos sont-ils prêts à faire ?

La partie est loin d'être gagnée pour Mme Aquino dont l'avenir reste encore largement lié à l'attitude des rebelles communistes.

— ALBERT JUNEAU

L'alternative aux Postes

LES POLITICIENS sont dans l'eau chaude. Le président-directeur général de la Société canadienne des postes, M. Donald Lander, se présentait l'autre jour devant une commission parlementaire pour y défendre son « plan général » d'entreprise. On a lu les titres : les timbres à 40 cents en 1991 ; des coupures de service en milieu rural ; des milliers de bureaux fermés ou privatisés !

Comment les politiciens s'en expliquent-ils devant leurs électeurs horrifiés ? Ils tomberont à bras raccourcis sur le dos d'une administration qui se prête bien à ce rôle de souffre-douleur ? Mais, ce faisant, réussiront-ils à faire oublier leur propre responsabilité dans ce gâchis bureaucratique, un des plus pitoyables des deux dernières décennies ?

Plus que de « privatisation », la Société canadienne des postes a besoin de « dépolitisation ».

De son « plan général », basé sur l'exigence de l'autofinancement (redéfini d'une façon plus réaliste), deux volets ont surtout retenu l'attention : le service de livraison et les mesures tarifaires. Il s'agit de diminuer les coûts, tout en augmentant les revenus. Un troisième volet, autrement plus important, n'a pas suscité le même intérêt. Il porte sur les relations de travail.

Là, pourtant, se trouve le noeud du problème.

La grande tragédie de Postes Ca-

nada, c'est d'avoir raté son virage technologique. Malgré le milliard de dollars qu'on y a englouti, la productivité de l'entreprise est plus faible qu'en 1970. Dans le même temps, et avec des moyens techniques comparables, les États-Unis enregistraient des gains de 60 pour cent.

À quoi, à qui attribuer cet échec colossal ? La responsabilité des gestionnaires est évidente. Ils ont fait preuve d'une incompétence qui dépasse l'entendement. Le rapport Laventhol & Horwath, rendu public en octobre 1985, cite des exemples à faire dresser les cheveux. Mais, également, les administrateurs se sont heurtés à une mauvaise volonté syndicale qui a porté la crise à son paroxysme. Le fait est avéré : pendant ces années, les relations de travail aux Postes se sont détériorées à un point tel qu'elles mettent en péril l'existence même de l'entreprise, selon un autre groupe de travail (Marchmont) qui, dans son rapport paru l'automne dernier, affirme « n'avoir jamais constaté ailleurs des relations de travail aussi malsaines ». Les causes : la maladresse avec laquelle les Postes ont implanté la mécanisation, d'une part, l'inflexibilité des syndicats, d'autre part, qui se sont refusés à tout assouplissement des règles de travail.

Depuis ce temps, la Société est l'« otage » de son propre personnel, employés syndiqués aussi bien que

gestionnaires.

Dans son « plan général », au chapitre des relations de travail, M. Lander énumère ses objectifs. La Société a l'intention « de négocier des changements dans les conventions collectives afin d'accroître sa flexibilité ; de continuer d'aligner les salaires et les avantages sociaux offerts à ses employés sur les avantages et les salaires comparables dans le secteur privé ; de continuer de mettre l'accent sur la réduction de l'absentéisme ».

Fort bien. Mais négocier, c'est échanger. Qu'est-ce que les Postes auront à offrir en échange de concessions aussi importantes ? Un meilleur environnement, des milieux de travail moins infernaux, une gestion plus humaine, une formation professionnelle accrue, la fierté retrouvée d'être à l'emploi d'une entreprise moins calamiteuse ?

La carotte sera-t-elle assez attrayante ? On a peine à y croire. Quant au bâton, il est difficile à manier. Fermer l'entreprise ? Impensable. La vendre ? Qui en voudrait ?

N'en déplaise aux politiciens, il n'y a qu'une alternative aux Postes : ou la confrontation fait place à la coopération, ou les Canadiens devront se contenter d'un service de plus en plus réduit à un coût toujours plus élevé.

— JEAN FRANCOEUR

Pour ne pas perdre la carte !

QUÉBEC

GILLES LESAGE

LA LOI électorale du Québec prévoit le recensement annuel des électeurs. Elle stipule de plus que les opérations se rapportant à la délimitation des circonscriptions électorales (comtés) sont mises en route aussitôt après les élections générales. En mars dernier, pour des raisons évidentes, l'Assemblée nationale a suspendu ces activités jusqu'au 2 décembre prochain. Or, le ministre délégué à la Réforme électorale, M. Michel Gratton, veut faire adopter cette semaine un autre projet de loi (147) visant encore à suspendre, cette fois jusqu'au 1er mai prochain, le début de la confection d'une nouvelle carte électorale. Rien de plus anodin en apparence. Mais l'arrière-plan est inquiétant. Essayons d'y voir clair avant que tout le monde perde la carte !

Cet ajournement s'inscrit en effet dans l'intention avouée du gouvernement d'apporter des changements substantiels à la loi électorale et à la loi sur la représentation électorale. Le printemps dernier, M. Gratton a dit qu'il voulait une réforme, non à la pièce, portant notamment sur le financement des partis, les dépenses électorales et diverses questions liées à l'exercice du droit de vote. On ne connaît rien des consultations en cours à cet égard. En revanche, on devine un peu mieux où le gouvernement veut aller en ce qui a trait à la carte électorale. Et ce n'est guère réjouissant.

À la fin d'août, faisant suite à un mandat « donné il y a quelques mois », le secrétariat à la Réforme électorale remettait au ministre un rapport sur la délimitation des circonscriptions électorales. Nous espérons que ce document exprime correctement les grandes orientations que vous nous avez données sur le sujet à l'occasion de nos diverses rencontres », disait la lettre d'envoi, signée par Me Louis Rémillard, sans que son titre soit précisé. Ancien président de la commission juridique du Parti libéral du Québec, alors président de la Société québécoise des transports, cet avocat québécois a depuis été nommé président de la Commission des transports. Transmis à l'opposition et à la presse, ce document d'allure technique n'a évidemment pas soulevé de grosses

vagues.

Mais le directeur général des élections (DGE), également président de la Commission de la représentation électorale (CRE), a fait part de ses réflexions qui, à la vérité, constituent une longue suite de réserves extrêmement sérieuses sur la proposition Rémillard. Ses critiques, substantielles et étayées, ne peuvent être écartées du revers de la main, ainsi que le gouvernement semble vouloir le faire.

Reprenons les principaux points. M. Rémillard suggère une commission ad hoc pour la carte électorale, plutôt qu'une commission permanente, présidée par le DGE. À l'inverse, M. Côté fait valoir que cette commission doit s'appuyer sur la permanence et les ressources existantes, de façon à assurer l'unité de direction et le suivi des travaux. De plus, la commission ne doit pas être un organisme gouvernemental ; ses membres doivent être nommés par l'Assemblée nationale, qui en contrôle le travail. En clair, cela signifie qu'une commission ad hoc, soumise au bon plaisir du gouvernement, ferait revenir au grand galop le risque de la partisanerie. Il faut au contraire tout mettre en oeuvre pour préserver l'indépendance et l'impartialité de la commission.

Autre point, plus intrigant encore. M. Rémillard suggère d'utiliser la population, plutôt que le nombre d'électeurs inscrits, comme base de représentation. À l'heure actuelle, la loi prévoit que chacun des 122 comtés, à l'exception des Îles-de-la-Madeleine, se situe autour de 36.000 électeurs, avec des écarts de 9.000 électeurs, en plus ou en moins. Le DGE note avec pertinence qu'une carte basée sur la population représente un risque d'écarts plus grands qu'à l'heure actuelle, alors que des comtés comptent plus de 50.000 électeurs, le record allant à Lévis, avec 53.000 ! Or, la loi étant fondée sur le principe essentiel de l'égalité du vote, il faut absolument respecter ce préalable et ne pas susciter des variations trop fortes. De plus, tout moyen visant à les diminuer devra tenir compte des dispositions des chartes concernant l'égalité des personnes. On peut certes se demander si le gouvernement n'a pas une intention cachée en voulant changer le critère de base actuel : celle de s'assurer la pérennité de l'hégémonie qu'il détient déjà dans les comtés à forte densité « ethnique ».

M. Rémillard propose par ailleurs que le nombre de comtés soit

fixe. Ce gel peut amener encore plus de modifications à la carte et le chambardement des communautés naturelles qu'elle est censée préserver. Ainsi que l'indique le DGE, il est certes préférable que le nombre de comtés puisse varier, selon un maximum et un minimum déterminés par la loi.

Autre point capital. M. Rémillard recommande que la délimitation des comtés ne soit faite qu'à tous les dix ans. À l'inverse, M. Côté fait valoir, exemples à l'appui, que l'entrée en vigueur d'une nouvelle carte pourrait ne survenir qu'après douze ou même quinze ans. Ce qui est proprement impensable, tenant compte de l'évolution et des mouvements de population. Le DGE opine plutôt qu'une nouvelle carte devrait être confectionnée après deux élections générales, en prenant comme base le nombre des électeurs.

Le rapport Rémillard soutient par ailleurs que la délimitation des municipalités devrait être faite par la Commission municipale. Le DGE émet des réserves sérieuses et pertinentes. En raison de ses responsabilités habituelles, cette commission pourrait être en conflit d'intérêts, d'autant plus que les commissaires ne sont pas indépendants du gouvernement. De plus, le travail électorale n'est pas routinier, mais permanent et exigeant des ressources importantes. Là comme ailleurs, il faut éviter tout soupçon de gerrymandering, de tripatouillage électoral.

De plus, le DGE se préoccupe à bon droit des délais et des consultations prévues par la loi, étapes importantes que le projet Rémillard escamote allègrement. De même, il fait part de sa conviction visant à préserver l'intégration, acquise en 1982, de l'administration du système électoral. Plus économique et efficace, cette intégration s'inscrit d'emblée dans la tendance actuelle aux regroupements.

Pourtant, dans une lettre récente aux intéressés, M. Gratton se réjouit de « l'apport positif que constitue ce document du DGE et de l'accueil favorable qui s'en dégage à l'égard des grandes orientations de réforme proposées ». C'est à n'y rien comprendre ! En fait, à travers les circonvolutions d'un style courtis, M. Côté a proprement démolit l'oeuvre de M. Rémillard. S'il veut quand même la mettre en route, le gouvernement fera marche arrière et risque de compromettre gravement la démocratie électorale, acquise de haute lutte.

LETTRES AU DEVOIR

■ Chapeau !

JE ME situe dans la classe des marginaux qui n'ont pas aimé *Le Déclin de l'Empire américain*. J'essaie encore de comprendre cet engouement collectif pour un film qui, à mon humble avis, n'est que la version 1986 de *Deux femmes en or*, pourtant alors décrié par les critiques.

M'étant bien promis de ne plus jamais aller voir de produit cinématographique québécois, l'adage bien connu m'a désaltéré et je suis partie avec mon fils de sept ans voir le dernier-né québécois *Bach et Botine*.

J'ai succombé au charme de ce troisième conte pour tous d'André Melançon. La scène d'ouverture où Fanny nous met en situation, rêvant à ses parents dans un décor nordique des Mille et une nuits, est d'une beauté remarquable. Et que dire du château fort de la Capitale au soleil couchant ! Un vrai Renoir.

Le sujet du film est traité avec humour et finesse et les comédiens sont d'une remarquable performance. En ce terme lundi soir de fin de novembre, avec mon enfant à la petite valise, j'ai, en catimini, comme bien d'autres adultes dans la salle ce soir-là, bien rigolé et retrouvé cette fraîcheur trop souvent déclinée par nos grands du cinéma.

Chapeau à André Melançon et à toute son équipe !

— SYLVIA PROULX
Montréal, le 18 novembre.

■ Les nouveaux curés

DANS UNE paroisse de la région métropolitaine, des laïcs ont décidé de prendre en charge leur communauté chrétienne. En effet, la maladie de leur pasteur le rendait peu disponible.

Un couple, Jeanne et Claude, a réuni une dizaine de paroissiens pour envisager des solutions. Par souci d'authenticité, ils en ont avisé leur curé.

Les gens ont décidé de se constituer en comité de coordination et se sont nommé un coordonnateur qui sera présent à la paroisse trois jours par semaine. Cette personne fera le lien entre le comité et le curé, dont elle assumera aussi une partie des tâches.

Le pasteur a accueilli la décision avec satisfaction et soulagement.

Voici un fait d'Église important. Des laïcs se prennent en mains. La présence d'un prêtre à temps plein n'est plus indispensable. Ces chrétiens prennent

l'initiative, ils ouvrent l'avenir à une Église où tout ne vient pas d'en haut. Ils sont un signe d'espoir pour l'Église de demain, faite de chrétiens qui *décident*, qu'ils soient prêtre, religieux ou laïc.

— DENIS FORTIER

Montréal, le 14 novembre.

■ La patience des femmes s'amenuise

NOUS AVIONS pourtant été bien sages. Dix longs mois de négociation avec le gouvernement Bourassa. Et qu'est-ce que cela a donné ? Peu, très peu. Quelques ouvertures symboliques sur les changements technologiques et la formation. Aucune percée réelle sur les salaires et l'emploi. Les femmes du secteur public ont été patientes.

À la fois travailleuses et utilisatrices des services publics, nous savons l'importance de tenir compte des bénéficiaires dans l'utilisation de moyens de pression. Nous avons commencé à nous fâcher... mais si doucement ! Nous avons fait du harcèlement administratif, on s'est déguisé en noir, en blanc, en jaune, en punk... juste pour déranger un peu. Style très bon enfant quoi ! Juste pour signifier à nos directeurs généraux que l'on suivait la négociation autant qu'eux.

Et puis, tranquillement, parce que les négociations n'avancèrent pas, nous nous sommes acheminées vers un débrayage de 24 heures. Nous avons dressé nos listes de services essentiels. Il n'y a pas seulement Mme Lavoie-Roux et les députés qui se soucient du bien-être des malades, des personnes âgées. Nous, on s'en occupe et on les aime à longueur d'année ! Les 24 heures de grève ont donc été préparées, pensées, pour qu'il y ait le moins de bavures possibles, le moins de conséquences possibles pour nos bénéficiaires.

Et vlan ! L'Assemblée nationale sort son arsenal de guerre. Arsenal sans précédent contre les employés du secteur public : artillerie légale plutôt lourde contre une majorité de femmes. La loi 160 vise-t-elle à briser toute volonté des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé d'améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de la population ?

Les enjeux de cette négociation sont vitaux, d'une manière particulière pour toutes les femmes du Québec d'une part, et pour tous les usagers des services publics d'autre part. Les femmes veulent que leur travail soit reconnu à sa juste valeur. La plupart d'entre elles gagnent moins de \$ 20.000 par année, plus de la moitié ont des emplois à temps partiel, sur appel.

L'autonomie financière des femmes, ce n'est pas une question philosophique de salon, encore

moins une « ballonne » politique ! Figurez-vous que c'est une question de gros sous. Des sous pour manger, pour se loger, pour prendre soin de nos enfants. Combien d'entre nous sont chefs de famille monoparentale et ont besoin d'une hausse de salaire appréciable pour joindre les deux bouts !

Nous voulons aussi bien faire notre travail. Les coupures de personnel ont passablement amputé la qualité des services. Les travailleuses de la santé et des services sociaux n'en peuvent plus de se sentir coupables parce qu'elles sont privées de moyens pour bien faire leur travail. Elles savent aussi que c'est toujours aux femmes qu'il revient de combler les services insuffisants.

Les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants ayant des troubles d'apprentissage ou des problèmes de comportement, auparavant pris en charge par les services publics, sont aujourd'hui de plus en plus refoulés dans le privé de la maison, de moins en moins encadrés dans les services publics.

Dans ce jeu de compression budgétaire et de coupures de personnel, les femmes sont doublement perdantes... comme travailleuses rémunérées, et comme utilisatrices de services publics. Les femmes savent qu'elles doivent s'armer de patience pour défaire des siècles d'oppression. Mais ce coup-ci, notre légendaire patience de femmes s'amenuise ! La colère nous a envahies.

— ANNE-MARIE DAVID
présidente du Comité
de condition féminine de la CSN

Montréal, 19 novembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3.25 par semaine
le samedi seulement = \$1.00
Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2021
Livraison par porte :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La pollution et le néo-libéralisme

RÉPLIQUE

GHISLAIN GIROUX

L'auteur prépare une maîtrise en physique-mathématique à l'Université de Montréal

PIERRE LEMIEUX publiait récemment en ces pages (12 nov. 1986) un article proposant une « solution » au problème de la pollution : la privatisation de l'environnement. Quel visionnaire ! Au même moment, nous apprenions les détails de la catastrophe chimique causée par l'incendie des entrepôts de la firme suisse Sandoz. Exemple révé pour appliquer le brillant exposé théorique de l'auteur.

À la lumière de ce texte, on comprend mal que « le pire accident du genre à se produire en Europe occidentale depuis le déversement de produits chimiques causé par la compagnie suisse F. Hoffmann-La Roche en Italie (1976) » ait « fait scandale dans toute l'Europe septentrionale » (*The Wall Street Journal*, 13 nov. 1986).

Que la population se calme. Voyons, il n'y a même pas eu pollution ! Il suffit, pour s'en convaincre, d'endosser la « définition » de M. Lemieux, pour qui la pollution est « le rejet d'objets sur la propriété d'autrui ». Or, comme il l'affirme, les espaces publics (tels que le Rhin) « n'appartiennent réellement à personne »...

Pour ceux que l'inanité de la définition de cet auteur met en appétit, poursuivons un peu l'examen des paralogismes de cet article.

La prévention

Du fouillis de ce texte se dégage au moins la proposition suivante : « le libéral préfère les sanctions après le fait aux contrôles a priori ».

Comme souvent chez l'auteur,

cette position trouve sa justification sur un plan philosophique « élevé ». C'est ainsi que M. Lemieux considère le « cas du nucléaire », quoique juste « un instant ». Mal lui en pris. Loin des ennuyeuses considérations techniques qui font le pain de ceux qui s'intéressent aux questions de sécurité (cf. le *Bulletin of the Atomic Scientists*, oct. 1986, p. 3 et no. 1986, p. 38) ; loin de voir en quoi les conclusions scientifiques se heurtent souvent au primat du droit de propriété ; loin de tout cela, il « soupçonne » que dans l'univers théorique du libre marché, les intérêts et les risques qu'encourent les uns et les autres seraient miraculeusement équilibrés en tenant compte des « coûts de l'assurance-responsabilité ».

Mesurons les « soupçons » de ce philosophe à l'aune de la récente catastrophe de Bâle. Selon le conseiller juridique de la compagnie Sandoz, M. Gerhard Schmid, « en 1981 la compagnie Assurance de Zurich a réalisé une analyse de risque aux entrepôts de Schweizerhalle, à la suite de quoi elle a livré ses recommandations » (*Financial Times*, 14 nov. 1986). Pourtant, cinq ans plus tard, après l'accident, la compagnie reconnaissait que « l'entrepôt n'était doté ni de système d'alarme automatique, ni d'extincteurs automatiques d'incendie » (*The Wall Street Journal*, 13 nov. 1986).

N'est-ce pas là qu'un malheureux exemple ? Revenons aux centrales nucléaires. Christopher Cockerell, inventeur de l'hovercraft, titrait ainsi son article du *Financial Times* (8 octobre 1986) : « For Safety's Sake, Let Caution Prevail ». Après avoir exposé les éléments techniques du problème de la sécurité des centrales nucléaires, il concluait : « Quel expert pourrait assigner un chiffre au risque associé à ces choses. Même les navires auxquels la Lloyd's accorde la cote A1 semblent parfois mystérieusement ».

Mais M. Lemieux nous dira que tout le problème résulte du fait que la liberté du « marché » et ses forces vigoureuses sont constamment entravées par des interventions « extra-économiques » (comme si on pouvait se situer en dehors de l'économie !). Si les agents économiques étaient complètement laissés à eux-mêmes, enfin libérés de toute réglementation superflue, quelle harmonie verrions-nous ressurgir !

Les catastrophes telles que celle de Bâle ne se produiraient plus. Chaque compagnie assez puissante pour acheter les « droits de pollution » associés à « son » fleuve ne polluerait plus, et ce, par définition même ! Les populations n'auraient qu'à défrayer les coûts de l'assurance-responsabilité, sans avoir à se préoccuper de l'état réel de la sécurité des installations privées. Les individus n'auraient qu'à boire paisiblement leur eau, qu'à plier la trop riche réalité au credo légalisant du néo-libéralisme !

Libéralisme et contrôle social

En attendant que notre « économiste » voit ses rêves se réaliser, certaines personnes considèrent encore que la prévention est la seule façon d'éviter les catastrophes industrielles.

« Les autorités et le groupe Sandoz ont beau promettre un renforcement des mesures préventives et de sécurité » (horreur !) « une frange de l'opinion n'entend pas en rester là » (*Le Monde*, 11 nov. 1986).

Déjà, le commissaire de la CEE pour l'environnement, M. Clinton Davis, entend lancer des poursuites judiciaires contre les États membres de la Communauté qui ont omis de mettre en application les règlements relatifs aux matières chimiques dangereuses (*Financial Times*, 14 nov. 1986). Ces règlements avaient été édictés suite à la catastrophe d'Italie de... 1976.



Des anguilles mortes sont repêchées du Rhin après la catastrophe écologique survenue il y a deux semaines à Bâle, en Suisse

D'autre part, des mesures doivent être prises pour contraindre d'avantage les États à communiquer rapidement les informations ayant trait aux catastrophes. Car même l'irréprochable *Wall Street Journal* ne craint pas de laisser savoir que la Suisse, « comme les soviétiques suite au désastre de Tchernobyl », n'a pas informé ses voisins dans des délais raisonnables.

Mais puisque nous y sommes, et quoi qu'on puisse penser par ailleurs du système soviétique, voyons ce que donne un type de contrôle social dans un cas précis : Tchernobyl.

Le docteur Michael McCally (Université de Chicago) avait déjà décrit, à son retour d'URSS, la relative efficacité du système médical soviétique à répondre aux conséquences humaines de l'explosion (*Bull. A.S.*, août-septembre 1986, p. 10). Mais plus récemment, LE DEVOIR (6 nov. 1986) rapportait les propos du docteur H.J. Geiger, confirmant ces assertions.

Selon ce dernier, c'est grâce à de meilleurs plans d'urgence (comparés à ceux de l'Amérique du nord) que l'URSS a pu évacuer les 130,000 résidents de la région de Tchernobyl

en six heures et commencer à traiter sur le champ tous les grands blessés. Ce pays serait également le seul « qui ait pensé à stocker dans ses hôpitaux suffisamment de comprimés d'iode » pour répondre à une telle catastrophe. Enfin, selon le médecin, « la discipline sociale » a fait une grande différence dans ce cas.

Mais évidemment, même si elle vient de la bouche de deux « bons américains », l'évocation de quelque forme de contrôle que ce soit ne peut que faire frémir d'angoisse les promoteurs du fantasmatique du « libre marché ».

Sur le néo-nazisme...

RÉPLIQUE

GILBERT TARRAB

L'auteur est professeur au département des sciences administratives de l'UQAM

LA LETTRE AU DEVOIR de J. Ouellet (parue le 17 octobre) et la réplique plus substantielle de Jean-René Chotard (parue le 28 octobre), à mon témoignage sur l'Allemagne (LE DEVOIR du 3 octobre), m'obligent à apporter, de nouveau, les quelques réflexions suivantes.

1) Le titre original de mon témoignage était « Hitler est encore bien vivant dans le cœur de beaucoup d'Allemands. LE DEVOIR a cru bon (faute de place ?) de faire sauter le beaucoup, ce qui donne, bien sûr, un titre monstrueux : comment, en effet, rendre responsable toute la nation allemande ? Ceci est impensable, ceci est absurde... »

2) Il n'en reste pas moins que la décision municipale, donc politique de placer aux portes même du camp de Dachau la pancarte citée dans mon témoignage, comme en fait foi la photographie ci-jointe, vantant les mérites de Dachau (sa gastronomie, i.e. sa « bonne bouffe », son centre artistique datant du XIIe siècle et le beau « jardin » qui jouxte le château, son beau « panorama », juste à la sortie du camp de concentration, où les gens ont plutôt besoin de se recueillir en silence et dans la dignité), est non seulement de mauvais goût : cette décision représente à proprement parler un soufflet à l'ensemble des visiteurs qui viennent dans ce lieu pour se commémorer, pour se rappeler... et pour qu'un tel



Photographie prise aux portes du camp de Dachau en Allemagne fédérale, montrant l'auteur et la pancarte qu'il dénonce

camp ne puisse jamais redevenir actif dans l'avenir. Cette pancarte qu'on vous assène au visage laisse entendre le contraire.

3) Le mouvement néo-nazi existe bel et bien en Allemagne d'aujourd'hui et en Autriche, comme le montre de façon éloquent le documentaire autrichien : « Les héritiers » (passé inaperçu à Montréal, mais qui fut acclamé au Festival de Cannes, il y a deux ans). Les héritiers en question sont ceux qui, aujourd'hui, dans toutes les grandes villes allemandes et autrichiennes, perpétuent la mémoire et la « philosophie » hitlériennes. Ces bandes sont bien organisées, et elles

disposent de cellules (et d'appui) partout en Allemagne. Ceci est un fait notoirement connu, et il est inutile de gloser en faisant croire qu'ils se situent aux marges de la société politique.

Ces bandes sont actives, et elles sont tolérées en Allemagne et en Autriche : j'ai de mes yeux vu des librairies allemandes (à Essen, à Cologne, à Munich) et autrichiennes (à Salzbourg et à Graz, surtout) afficher en vitrine du matériel nazi : *Mein Kampf*, des casquettes SS, la croix gammée et autres jouets-slogans du même gabarit. Je dis que ces organisations ne doivent pas être tolérées et qu'elles

doivent être écrasées dans l'œuf.

4) Ceci dit, toute l'Allemagne n'est pas ainsi, bien sûr. Il y a les Verts (mais, là encore, il faut faire attention : il y a des Verts, il y a les socio-démocrates...). Mon témoignage était autre ; il signifiait : attention à la complaisance. Le terrorisme d'État, tel que pratiqué par le 3e Reich, n'est peut-être pas prêt à revoir le jour. Mais il existe des formes plus subtiles de terrorisme d'État, aujourd'hui, qui peuvent aboutir, si l'on n'y prend garde, à une nazification d'un autre type, celle qui est latente dans la philosophie sociale et politique de Franz-Joseph Strauss, chef de la CSU (Christlich-Soziale Union, ou Union chrétienne sociale), branche bavaroise de la CDU (dirigée aussi par Strauss).

C'est ce même Strauss, démocratiquement élu à la tête d'un puissant parti allemand, qui harangue régulièrement ses troupes en évoquant l'« identité nationale » qu'il faudrait « préserver », coûte que coûte contre la marée des « étrangers » qui « souillent » la « liberté et la dignité de tous en Allemagne » : « Nous sommes un parti de gens intelligents, nos corps électoraux sont intelligents, et c'est pourquoi nous sommes majoritaires dans ce pays ! Si nos électeurs n'étaient pas aussi intelligents, nous ne serions pas majoritaires ! » (Source : « Tête de turc », Günter Wallraf, Ed. La Découverte, Paris, 1986, pp. 22-23).

Alors, dites-moi... Où est la différence entre les prologomènes de ce parti et ceux d'Hitler ? Vous avouerez avec moi qu'elle est ténue. Très ténue. Il ne suffit pas de clamer sous toutes les latitudes que le fascisme ne passera pas. Il faut faire en sorte et s'organiser pour qu'il ne passe plus.

Cégeps et religions

RÉPLIQUE

JUDE SAINT-ANTOINE

L'auteur est évêque auxiliaire à Montréal et responsable du dossier

À la « libre opinion » de Pierre Desjardins : *Philosophie et religion dans les cégeps*, exprimée dans LE DEVOIR du 8 novembre dernier, suite à la parution du document de travail de l'Assemblée des évêques du Québec sur « la présence chrétienne en milieu cégepien », je veux faire la mise au point suivante.

En avril dernier, j'ai remis au coordonnateur provincial de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps le rapport sur « la présence chrétienne en milieu cégepien ». Je lui ai indiqué le sens et les limites du travail en cours. Je jugeais qu'il était important, à cette étape du rapport, de lui exprimer, dans l'intérêt de l'enseignement de la philosophie, ce que nous avions entendu aux quatre tables rondes établies dans les quatre coins de la province.

J'ai bien expliqué au coordonnateur qu'il ne s'agissait pas d'un jugement arrêté sur l'enseignement de la philosophie. Au contraire, les responsables du projet soumettaient que les propos recueillis soient examinés dans chacun des milieux, pour qu'ils aient une idée plus précise et plus nuancée de la réalité. C'est ce qui a été dit à la conférence de presse du 12 septembre dernier et que nous avons cru bon de redire le 10 octobre, pour l'ensemble du rapport.

Ce dont je peux témoigner au sujet de l'opération, c'est que les participants invités aux quatre tables se sont exprimés en toute liberté. Dans le questionnaire qui les aidait à préparer la rencontre, aucune question ne concernait l'enseignement de la philosophie. Ce sont les étudiants eux-mêmes et ensuite plusieurs des personnes présentes qui ont voulu, à chacune des tables, exprimer spontanément les malaises ressentis à l'occasion de l'enseignement de cette matière.

À cet égard, le rapport précise bien qu'il existe dans les collèges un certain nombre de professeurs de philosophie qui s'acquittent de leur charge d'enseignement avec beaucoup de responsabilité et de compétence. Mais il ne pouvait passer sous silence, même en risquant de choquer et de surprendre, les remarques sévères des participants sur un certain type d'enseignement.

Aussi, nous avons cru bon de le dire dans le rapport synthèse : « Il semble que plusieurs professeurs de cette discipline profitent de leur enseignement pour susciter chez les étudiants une remise en question radicale de la dimension religieuse et une critique tout-à-fait négative de la foi... Certains professeurs vont même jusqu'à ridiculiser ouvertement ceux et celles qui affichent leurs convictions de foi et même, dans certains cas, compromettre la réussite de l'examen de l'étudiant... »

L'enseignement de la philosophie, bien sûr, n'a pas à défendre les intérêts d'une Église, il n'a pas à faire la promotion d'une foi particulière. En lui présentant les différentes visions

du monde, le professeur doit aider l'étudiant à répondre aux grandes questions de sa vie, en lui indiquant les différents ordres de connaissance qui pourraient l'introduire sur le chemin de sa recherche.

Ce n'est pas en ignorant ou en rejetant la connaissance de la foi ou en la ridiculisant, qu'il pourra lui donner les moyens de répondre à sa quête de sens. En cela, nous sommes bien d'accord avec le « Nouveau programme : Le texte officiel », paru dans le numéro 1, 1985, de la revue *Philosopher*. C'est d'ailleurs, je le crois bien, avec cette ouverture que plusieurs professeurs de philosophie donnent leur enseignement.

Les jeunes qui arrivent au cégep, j'en conviens, n'ont pas toujours une foi articulée, ils manifestent souvent une grande ignorance religieuse, ils ne se posent pas toutes les questions qui les aideraient à émerger spirituellement, dans une société de consommation marquée par le matérialisme et l'indifférence religieuse. Ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas encore fait un choix au niveau de leur option religieuse qu'il faille penser qu'ils n'ont aucune foi. Le cours de philosophie peut être pour l'étudiant, à ce moment précis de sa vie, une occasion propice à une saine interrogation ou à une certaine remise en question.

Ce n'est pas cette vision positive de la philosophie dont il est question dans les remarques des étudiants. Ce qu'ils dénoncent et qui leur apparaît comme une injustice, c'est la critique négative que certains professeurs font de leurs propres valeurs, même si elles ne sont pas encore parfaitement intégrées dans leur vie, c'est la remise en question radicale de la dimension religieuse et de leur foi, quand ils sont confrontés pour la première fois à un certain type d'enseignement : « Nous arrivons au cégep avec la foi reçue de nos parents et de nos éducateurs. Elle est pour nous une référence, un guide et une lumière dans notre vie. Soudainement, elle nous est enlevée et souvent ridiculisée... Au sortir des cours, nous sommes remplis de confusion et de doute. Plusieurs questions nous envahissent : qui croire ? nos parents ? nos professeurs ? Pour nous, c'est une injustice, car ils ne respectent pas ceux qui croient et qui désirent continuer un cheminement de foi. Notre soif de Dieu est étouffée ».

Ce témoignage spontané d'un jeune, ce d'autres étudiants ont exprimé en des mots et des accents semblables, est, au dire d'un professeur de philosophie présent à cette table, un écho de ce qu'il a lui-même entendu sur la situation qui se présente dans d'autres cégeps.

Ce n'est donc pas sans raison que les évêques cherchent à comprendre ce qui se passe dans une institution publique. Comme pasteurs, ils sont intéressés à voir vivre les jeunes dans un milieu de vie de qualité, là où l'on vise le développement intégral de la personne et où l'on propose aux étudiants une formation fondamentale ouverte aux valeurs humaines et spirituelles. Ils n'ont pas l'intention de partir à la recherche de sorcières mais ils souhaitent voir toutes les forces vives du milieu cégepien travailler à la réalisation des objectifs poursuivis par le collège, pour le plus grand bien des jeunes qui y vivent.

Serge Laprade, téléthonien

NOTES DE LECTURE

MARIE LAURIER

★ Serge Laprade, *Le Téléthonien*, Éditions Trécarré, novembre 1986, 307 pages

SERGE LAPRADE n'a pas que prêté son nom à la cause de la paralysie cérébrale, il s'y est donné corps et âme ! Cet artiste-vedette anime depuis dix ans le téléthon en faveur des personnes handicapées et cette expérience l'a profondément marqué au point d'éprouver le besoin de faire le point sur son engagement dans cette voie du bénévolat.

Son livre intitulé *Le Téléthonien* retrace évidemment les événements heureux et exaltants de cette décennie mais aussi ceux qui le sont moins. Car si on se souvient d'un Serge Laprade délirant de joie et d'épuisement à la fin de ces longues heures de scène génératrices de millions de dollars, on imagine mal les jeux de

coulisses et les tiraillements que génère aussi une telle organisation. Laprade nous en fait part sans aucune complaisance, sa démarche prenant le ton d'une mise en garde contre les pièges d'un succès trop spectaculaire et d'une trop grande confiance en la transparence des objectifs poursuivis.

Un organisme qui devient millionnaire en l'espace de quelques heures — le téléthon de 1980 a rapporté la somme de \$ 3 millions — doit redoubler de prudence et de vigilance pour maintenir son intégrité et sa crédibilité. À cet égard, Serge Laprade connaît très bien les exigences du public et il ne saurait tolérer qu'on le tienne en otage au nom de la générosité. Aussi, tout en reconnaissant les mérites et la valeur des artisans de l'Association de paralysie cérébrale, les enjoint-il à ne pas perdre de vue son objectif qui demeure le soutien aux personnes handicapées.

Car au cours de ces dix ans de vie consacrée à la cause de la paralysie cérébrale, comme animateur du téléthon, porte-parole et membre du conseil d'administration de l'association, Serge Laprade a été en mesure de constater les dangers qui guettent

un organisme devenu plusieurs fois millionnaire. Dès lors, démontre-t-il, commence la lutte pour le pouvoir, la difficile cohabitation entre ceux qui poursuivent avec ténacité une œuvre charitable et ceux dont les objectifs semblent peut-être moins limpides.

Preuve de la nécessité d'un tel témoignage : à peine en librairie, *Le Téléthonien* s'arrache déjà comme des petits pains chauds au point qu'il sera réimprimé. À quoi attribuer le succès instantané de cet ouvrage ? À la popularité de son auteur-vedette, certes, mais aussi et surtout au sujet qu'il développe et qui interpelle chacun d'entre nous.

Serge Laprade ne cache pas qu'il éprouvait cet impérieux besoin d'exorciser les moments d'exaltation et de déception vécus durant cette dernière décennie et il a choisi de le faire dans ce livre écrit dans un style très vibrant. Il ne pouvait non plus s'empêcher d'analyser les motivations des personnes qui gravitent autour de l'association. Il l'a fait avec une rare franchise et sans aucune complaisance. À cet égard, *Le Téléthonien* est un livre fort utile et les organisateurs du prochain téléthon y

trouveront une abondante inspiration. « Il faut qu'il y ait un débat sur la philosophie qui doit animer la prochaine levée de fonds », écrit Serge Laprade qui entend bien poursuivre son engagement social auprès des personnes handicapées.

« La paralysie cérébrale fut la grande cause de ma vie, affirme Serge Laprade. Plus jamais je ne me dévouerai d'une façon aussi totale pour une autre organisation, pour une autre cause ou pour un autre téléthon : mon intention n'est pas de battre des records pour que mon nom figure dans le *Guinness* ».

« La seule motivation qui me pousserait maintenant à m'engager dans une autre cause serait que j'aie moi-même la maladie ou un handicap. Et justement, le seul handicap que j'ai eu dans le téléthon de la paralysie cérébrale a été de ne pas avoir été moi-même une personne handicapée physiquement. Il me semble que j'aurais pu défendre encore beaucoup mieux la cause, avec encore plus de ferveur : j'aurais eu alors moi-même la vie quotidienne d'une personne handicapée ».

On ne saurait sourire d'une telle profession de foi !

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Vidéotron

jusqu'à maintenant. L'investissement de \$5 millions CAN proviendra de Vidéotron international.

La Compagnie générale des eaux avait, pour sa part, pris une première participation dans Vidéotron voici trois ans, et elle a accumulé 4 % des actions de Vidéotron, principalement depuis un an. La CGE a acheté ses actions durant un marché haussier et son avoir en capital-actions lui a coûté entre \$15 et \$20 millions.

Vidéotron a aussi reçu plusieurs offres d'associations avec des groupes français récemment pour l'acquisition de TF1, l'une des deux plus importantes chaînes de télévision françaises, chaîne qui sera privatisée sous peu. M. Cantin précise que des groupes régionaux et les chaînes TF5 et TF6 ont aussi approché Télé-Métropole pour s'associer à son expertise technique en coproduction, doublage, achat et vente de production, programmation télévisée. Il s'agit simplement pour Télé-Métropole de choisir le meilleur dossier, dit-il. TF1 dessert 55 millions de Français et il s'agirait là pour Vidéotron d'une association pour la prise de contrôle d'une chaîne de télévision aussi importante que CBC et la Société Radio-Canada réunies.

M. Cantin ajoute qu'une loi vient d'être adoptée en France afin de limiter à 20 % le pourcentage maximal de propriété susceptible d'être détenue par un groupe étranger. Vidéotron est susceptible de s'allier à Hachette, au Groupe Hersant, au Groupe Filipachi ou à tout autre groupe financier ou de presse français dans un consortium. Par exemple, sa filiale Télé-Métropole détient 40 % des actions du holding contrôlant TF1, et le groupe Français allié 60 % du holding, celui-ci détenant globalement 50,1 % des actions de TF1, les autres actions étant éparpillées dans le public.

M. Cantin ajoute qu'une émission d'actions de Vidéotron ou de Télé-Métropole n'a pas été envisagée à ce stade-ci en Bourse de Paris pour financer cette acquisition, comme ce fut le cas lors du financement du Groupe Cascades tout récemment, groupe qui a vu la valeur de ses actions monter de plus de 50 % sur le parquet du Palais Garnier.

Télé-Métropole envisage un investissement de \$40 à \$50 millions en France, a déclaré M. Cantin, et le financement de ce montant sera décidé ultérieurement. Il est possible pour Vidéotron de procéder à une nouvelle injection de fonds dans Télé-Métropole à la suite d'une nouvelle émission d'actions subalternes, d'actions privilégiées ou de choisir plutôt l'émission de titres de dette bancaire. Ceci n'a pas encore été décidé, d'ajouter le vice-président aux Finances de Vidéotron.

◆ Insurgés

droite et la gauche, qui après le débordement de violence de ces dernières semaines, menaçait la stabilité de son régime dont l'assise est au centre.

Mme Aquino peut espérer qu'elle s'est ménagée un répit jusqu'au 2 février prochain, jour du référendum sur le projet de la nouvelle constitution, dont l'adoption la reconduirait dans ses fonctions jusqu'en 1992, consolidant ainsi sa fragile autorité.

Pour sa part, l'armée, en échange de sa collaboration contre les amis de M. Enrile, a obtenu de la présidente deux gages très importants : un durcissement de ton à l'égard de la rébellion communiste, sommée de conclure un cessez-le-feu d'ici le 30 novembre, sous peine d'une recrudescence des combats, et un nouveau gouvernement. (Hier, Manille annonçait par ailleurs que des pourparlers de paix commencent en janvier avec les séparatistes musulmans).

La composition du nouveau cabinet, qui ne sera connue qu'en fin de semaine, donnera une idée plus précise de l'emprise des militaires sur le régime Aquino, mais d'ores et déjà, les décisions de dimanche apparaissent au moins autant comme un coup contre la gauche que contre la droite.

Mme Aquino et le général Ramos disposent chacun de solides atouts. La présidente a essentiellement pour elle l'appui populaire, le « people's power » qui fit tant parler de lui lors de « la révolution de février », le soutien de l'Église catholique, facteur important dans un pays d'une rare ferveur religieuse et celui des États-Unis, qui apparaît capital.

Le départ de M. Enrile, estime le porte-parole de la présidente philippine a supprimé l'un des trois dangers qui menaçaient le pays, les deux autres étant la rébellion communiste et la crise économique.

Le pays était calme hier, la vie continuait normalement et la bourse a fait un bond en avant.

M. Benigno a longuement expliqué que le complot était l'oeuvre d'une clique d'officiers affectés au ministère de la Défense, et ajouta que Mme Aquino comme M. Enrile avaient été soulagés devant l'issue de l'affaire.

La présidente, a-t-il dit, a eu un tête-à-tête de 16 minutes avec son ministre de la Défense qui l'avait aidée à prendre le pouvoir en février dernier avant de devenir son rival. L'entrevue a été cordiale et sa démission a permis à M. Enrile de ne pas perdre la face, selon M. Benigno.

Le porte-parole présidentiel a évité d'associer directement M. Enrile au complot, soulignant qu'il appartenait au nouveau ministre de la Défense, le général Rafael Iloilo, de mener une enquête. « Je n'ai pas de compte-rendu précis de ce qui s'est passé », a-t-il affirmé.

Mais pressé de questions, M. Be-

nigno a raconté que le complot prévoyait l'occupation dimanche matin du bâtiment de l'Assemblée nationale, contrôlée par le parti de l'ancien président Ferdinand Marcos avant la révolte de février et sa suppression par Mme Aquino. Environ 180 personnes dont des partisans de l'ancien président Marcos s'étaient réunis samedi au domicile d'un ami de M. Enrile pour préparer le coup d'État, a-t-il dit.

Une fois réunie, l'Assemblée devait désigner son ancien président, M. Nicanor Yniguez, un grand partisan de M. Marcos, président par intérim dans le cadre de la constitution de 1973, abolie par Mme Aquino en mars en même temps que l'Assemblée.

Un général qui dimanche avait dans le centre du pays confirmé qu'un complot avait été déjoué, avait affirmé que l'objectif final était de porter M. Enrile au pouvoir.

Le parti de M. Marcos, le Mouvement pour une société nouvelle (KBL), a de nouveau démenti hier toute participation à un complot.

◆ Montréal

M. Robert de Cotret, qui a la responsabilité du comité ministériel sur le développement de la région de Montréal, a pris livraison du rapport hier et « à court terme » se mettra à pied d'oeuvre pour définir et adopter la politique canadienne de soutien à l'épanouissement de l'agglomération métropolitaine.

Certaines décisions y contribuent déjà, telles la cession de Canadair à Bombardier et l'adjudication du contrat d'entretien des avions de chasse CF-18 à un consortium montréalais.

D'autres contrediront ou ignorent les recommandations du rapport. Ainsi, le comité consultatif a-t-il recommandé de concentrer à Dorval l'activité aéroportuaire. Le ministre d'État aux transports, M. André Bissonnette, ne manifeste aucun enthousiasme pour cette recommandation, d'autant plus qu'il se propose d'annoncer dans quelques jours les intentions du gouvernement canadien sur l'avenir des deux aéroports. M. Bissonnette n'admet pas l'existence d'un consensus des porte-parole montréalais en faveur du développement de l'aéroport de Dorval comme le soulignait le nouveau maire de Montréal dans son premier discours public, à la Chambre de commerce, la semaine dernière.

D'autres décisions dépendront de l'arbitrage que le gouvernement canadien fera entre diverses régions canadiennes. Ainsi, le comité consultatif propose-t-il le déménagement ou l'établissement de plusieurs sociétés fédérales actives dans le domaine du transport et des communications ou dans le domaine du commerce international. Il s'agit de l'Agence spatiale canadienne, de Téléstat (actuellement à Ottawa), de Téléglobe qui devra demeurer à Montréal même privatisée, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Société

pour l'expansion des exportations, conserver à Montréal les activités des sociétés fédérales de transport (Air Canada, Canadien national, Via Rail, etc.).

Le Comité consultatif interpelle dans son rapport d'autres décideurs, notamment le gouvernement québécois qu'il invite à conclure avec le gouvernement canadien des ententes d'harmonisation de leurs initiatives et de leurs efforts en faveur de Montréal.

Mais, dans l'axe de développement des industries culturelles, le comité propose une politique d'équipement et d'aménagement de la ville qui apparaît, au premier abord, à contre-courant des débats menés depuis un an à Montréal et à Québec : construction d'une salle pour l'orchestre symphonique de Montréal, construction de plusieurs institutions muséologiques dans le vieux port de Montréal (Musée des sciences et des techniques, Musée ferroviaire, Musée maritime et Musée d'art contemporain).

Peu de recommandations s'adressent directement à la Ville de Montréal ou à la Communauté urbaine de Montréal. Le comité invite l'administration municipale à accroître son effort de soutien aux institutions et aux industries culturelles. Il lui suggère de supprimer la taxe d'amusement ou à en verser le produit au Conseil des arts de la CUM.

◆ Canada

Le Canada, au moment de cette invasion en 1979, avait fortement condamné l'attitude soviétique, de rappeler le vice-premier ministre. « Le temps n'a pas atténué notre résolution », a-t-il dit, non sans souligner que c'est le gouvernement conservateur de Joe Clark qui dirigeait alors le Canada. Il a ajouté que le Canada est « toujours aussi inquiet devant la violation massive des droits de l'homme » et qu'il entend tout faire en son pouvoir pour mettre fin à cette guerre.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, disait de son côté qu'il ne craignait pas les retombées politiques que pourrait provoquer du côté de l'Union soviétique l'intervention canadienne. Même si cela devait refroidir les relations entre les deux pays, cela en valait la peine, a-t-il dit dans un commentaire fait à Frédéricion hier après-midi.

Des retombées éventuelles ont été soigneusement évaluées. Ce fut l'un des facteurs pris en compte, a expliqué le ministre, notant que les autres facteurs l'avaient emporté.

Parmi les autres facteurs, il y avait au premier plan les motifs humanitaires. Désireux de ne pas provoquer inutilement son voisin du Nord, le Canada a d'ailleurs fait valoir à l'ambassade d'Union soviétique qu'il n'avait d'autres motifs. L'ambassadeur soviétique au Canada fut informé samedi du geste posé par le gouvernement Mulroney.

Des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont dit

croire que le gouvernement soviétique admettra les motifs du Canada et n'y verra pas une volonté d'augmenter la propagande anti-soviétique. C'est une crainte qu'avait exprimée en fin de semaine un porte-parole soviétique. Le gouvernement d'URSS pourra en juger aujourd'hui alors que les cinq déserteurs seront présentés à la presse à Toronto.

A compter d'aujourd'hui, les cinq déserteurs seront entre les mains du comité ukrainien d'aide aux immigrants qui a parainé leur entrée au Canada. Dès lors, ils seront libres de leurs allées et venues au Canada. Leur séjour n'est soumis à aucune restriction et ils ne jouiront d'aucune protection spéciale du gouvernement canadien. Ils seront libres de rencontrer des représentants du gouvernement soviétique et libres de rentrer en URSS s'ils le désirent. Au moins trois déserteurs accueillis par les États-Unis et la Grande-Bretagne ont fait ce choix devant les difficultés à s'adapter à la vie occidentale.

Les porte-parole du gouvernement n'ont voulu donner hier aucun détail sur les circonstances entourant l'arrivée des cinq soldats soviétiques au Canada. Ceux-ci sont arrivés au Canada depuis un nombre indéterminé de jours, ont subi des examens médicaux complets, ont regardé le hockey et le football à la télévision, a-t-on indiqué sans guère plus de détails. On a refusé les informations voulant que les soldats aient eu des problèmes de drogue et on a minimisé les informations voulant qu'ils aient participé à des attaques ayant tué des enfants afghans.

◆ Invasion

à l'adaptation des résidences » et a réduit substantiellement le montant de l'aide désormais versée à certaines clientèles particulières.

Le Conseil du trésor avait alors requis du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Office des personnes handicapées une révision de fond en comble du programme.

Cette réforme pourrait amener l'ajustement du programme sur ceux en vigueur dans d'autres provinces canadiennes, l'abolition de l'universalité de l'aide et l'exclusion de certaines clientèles.

Un porte-parole de la Confédération, M. Martin Fournier, a soutenu, hier, que « le gouvernement menace de renvoyer les personnes handicapées 25 ans en arrière, à l'époque où elles étaient à peine autorisées à vivre ».

Il a dénoncé le fait que le gouvernement Bourassa refuse toujours de se ranger aux demandes précises et répétées des 480.000 personnes handicapées de la province.

Citant l'auteur Anatole France (*Sur la pierre blanche*), la Confédération a rappelé, hier, que « ce que les hommes appellent civilisation, c'est l'état actuel des moeurs, et ce qu'ils appellent barbarie, ce sont les états antérieurs ».

« Les moeurs présentes, on les ap-

pellera barbares quand elles seront des moeurs passées », a conclu la Confédération.

◆ Pagaille

pour aider notamment à la libération des otages américains au Liban.

M. Whitehead a pour sa part déclaré que la révélation des ventes d'armes à l'Iran avait nui aux efforts des États-Unis pour, dans le contexte du conflit Iran-Irak, « réduire le volume global des armes envoyées à l'Iran ». « Nous aurons maintenant à redoubler nos efforts pour restaurer la crédibilité de cette politique qui demeure le meilleur moyen d'amener les Iraniens à accepter une médiation ou un règlement négocié », a-t-il dit.

Le numéro deux du département d'État a explicitement reconnu qu'il était en désaccord avec M. Reagan sur le soutien iranien au terrorisme. « Je n'aime pas devoir être d'un avis différent de mon président, mais je pense qu'il existe certaines preuves d'une implication iranienne avec les terroristes », a dit M. Whitehead.

Dans son discours du 13 novembre dernier, M. Reagan avait déclaré que, depuis l'ouverture de contacts avec l'Iran, il n'y avait pas eu de preuves de menées terroristes iraniennes contre les États-Unis.

MM. Whitehead et Murphy ont souligné à plusieurs reprises que le département d'État n'avait eu « aucun rôle opérationnel » dans les ventes d'armes à l'Iran et qu'ils n'avaient « pas encore un tableau complet de ce qui s'était passé ».

Ces propos ont suscité de vives critiques de plusieurs représentants, à l'image de M. Don Mica (démocrate, Floride) qui a estimé que les États-Unis n'avaient « pas besoin d'un département d'État si celui-ci n'était pas impliqué » dans la politique étrangère américaine. « Je suis stupéfait », a dit M. Mica.

Le numéro deux du département d'État, qui a déclaré qu'il « souhaiterait pouvoir en dire plus (aux représentants) et qu'il se sentait embarrassé d'être dans cette situation », a reconnu que les réactions des alliés des États-Unis avaient été « universellement négatives ».

« Notre réputation en tant que nation est en jeu » et « notre influence est contestée » dans le monde entier, a ajouté M. Whitehead, appelant cependant à serrer les rangs derrière le président Reagan dont la réputation, selon lui, risque également d'être endommagée.

Certains observateurs au département d'État n'excluaient pas, hier, que les propos de M. Whitehead, qui n'est pas un diplomate de carrière, soient allés au-delà des instructions qu'il avait reçues. On notait cependant que c'est le secrétaire d'État George Shultz qui lui avait personnellement demandé, en fin de matinée, d'aller témoigner devant le Congrès.

Alors que la Maison-Blanche se refusait à tout commentaire en fin d'a-

près-midi, cette déposition étonnante de M. Whitehead semblait devoir relancer les spéculations sur une possible démission de M. Shultz ou sur un éventuel départ de M. John Poindexter, le patron du Conseil national de sécurité.

La Maison-Blanche n'a fourni d'autre part aucune indication sur la réunion consacrée au Proche-Orient, qui, outre MM. Shultz et Poindexter, réunissait le secrétaire général de la Maison-Blanche Donald Regan, lui aussi très critiqué, le vice-président George Bush, le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger, le secrétaire à la Justice Edwin Meese et le directeur de la CIA William Casey.

Par ailleurs, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Shimon Pérès, s'est expliqué hier devant les parlementaires sur le rôle joué par Israël dans la livraison d'armes américaines à l'Iran.

Les parlementaires n'avaient pas caché leur irritation d'avoir été tenus à l'écart des négociations secrètes visant à obtenir la libération des otages américains détenus au Liban. Prié de dire s'il avait abordé la participation d'Israël à l'accord américano-iranien lors de son allocution prononcée devant les commissions parlementaires de la Défense et des Affaires étrangères de la Knesset, M. Pérès a répondu : « Je pense que les commissions ont eu un rapport complet sur la logique, les principes et les dates (de cet accord) ».

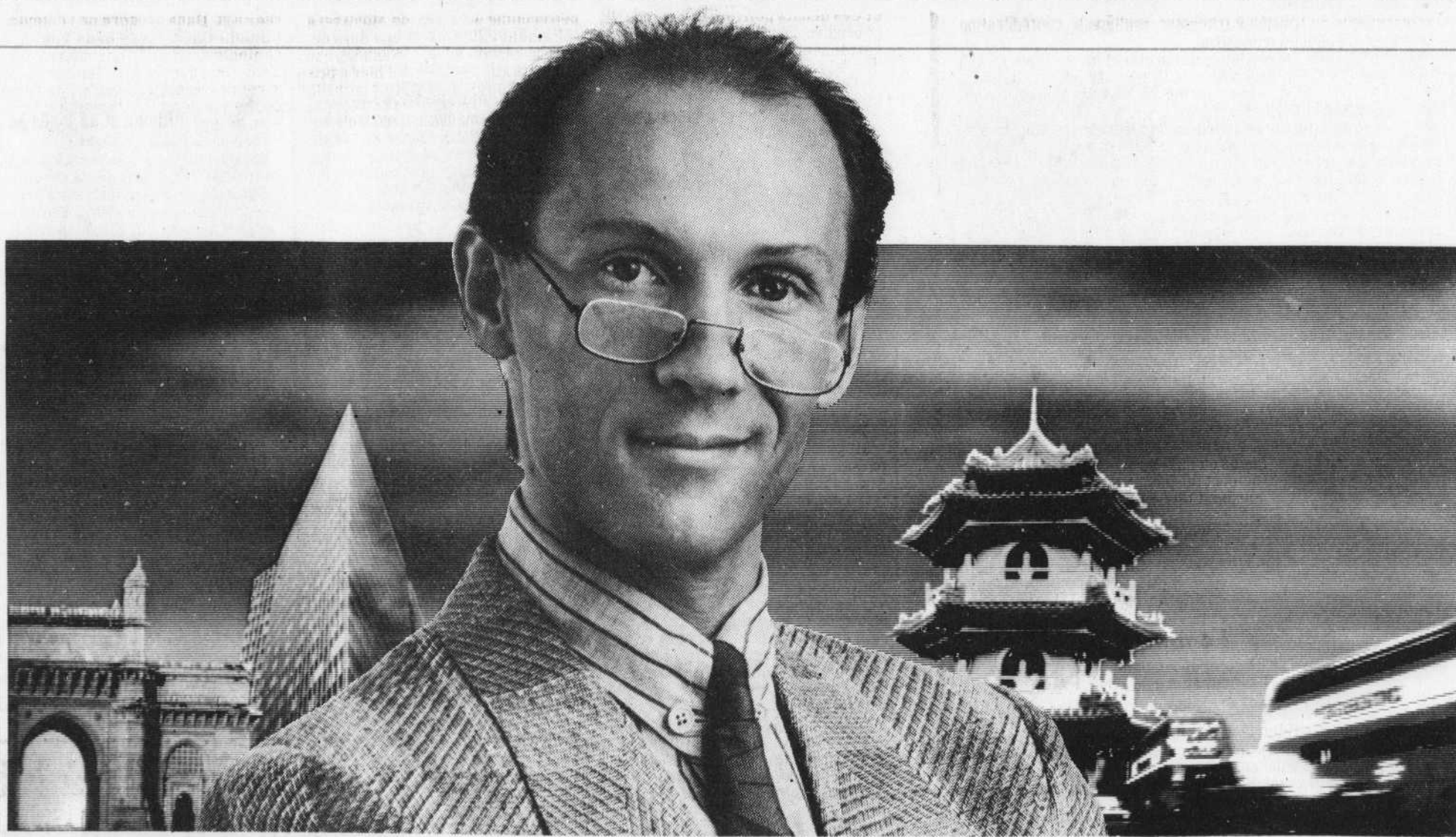
La loi israélienne interdit aux députés de divulguer les détails des réunions de ces deux commissions. Toutefois, à la sortie de la séance, plusieurs d'entre eux n'ont pas caché leur désaccord avec le principe de la fourniture d'armes à l'Iran.

Selon certains analystes politiques, l'Irak est un ennemi potentiel beaucoup plus dangereux pour Israël à long terme, malgré les mauvaises relations qu'entretient pour le moment l'État hébreu avec le régime de l'ayatollah Khomeiny. Avant la révolution islamique de 1979, Israël était en très bons termes avec le gouvernement de Téhéran.

L'Arabie saoudite a pour sa part démenti, hier, les affirmations du *New York Times* selon lesquelles d'importantes cargaisons de produits pétroliers raffinés dans le royaume sont livrées depuis quelques mois à l'Iran par l'intermédiaire de négociants américains.

Un porte-parole officiel saoudien a qualifié ces informations « de fausses et totalement sans fondement », dans une déclaration à l'agence de presse saoudienne SPA.

Citant les milieux pétroliers, le quotidien américain avait indiqué que ces livraisons étaient « beaucoup plus importantes » que celles que l'Arabie saoudite permettait jusqu'à présent et qu'elles avaient été réalisées « pour la première fois » avec la participation de négociants américains. Le journal n'avait pas précisé la quantité de ces livraisons ou les firmes concernées.



Air Canada, mon partenaire en Europe, à Bombay et Singapour

Air Canada et moi. De bonnes affaires à saisir au vol. D'abord Londres, puis Bombay et Singapour. Correspondances rapides.

Bombay et Singapour, l'Orient d'Air Canada, plus près par Londres que par le Pacifique. Je choisis la classe Affaires, confort et gastronomie parmi les meilleurs du monde.

Air Canada. Mon partenaire vers de nouveaux projets internationaux. Je pars tout de suite! Air Canada.

La meilleure grille horaire vers l'Europe. Tous les jours.

Paris

Londres
Départ de Mirabel
Maintenant tous les jours

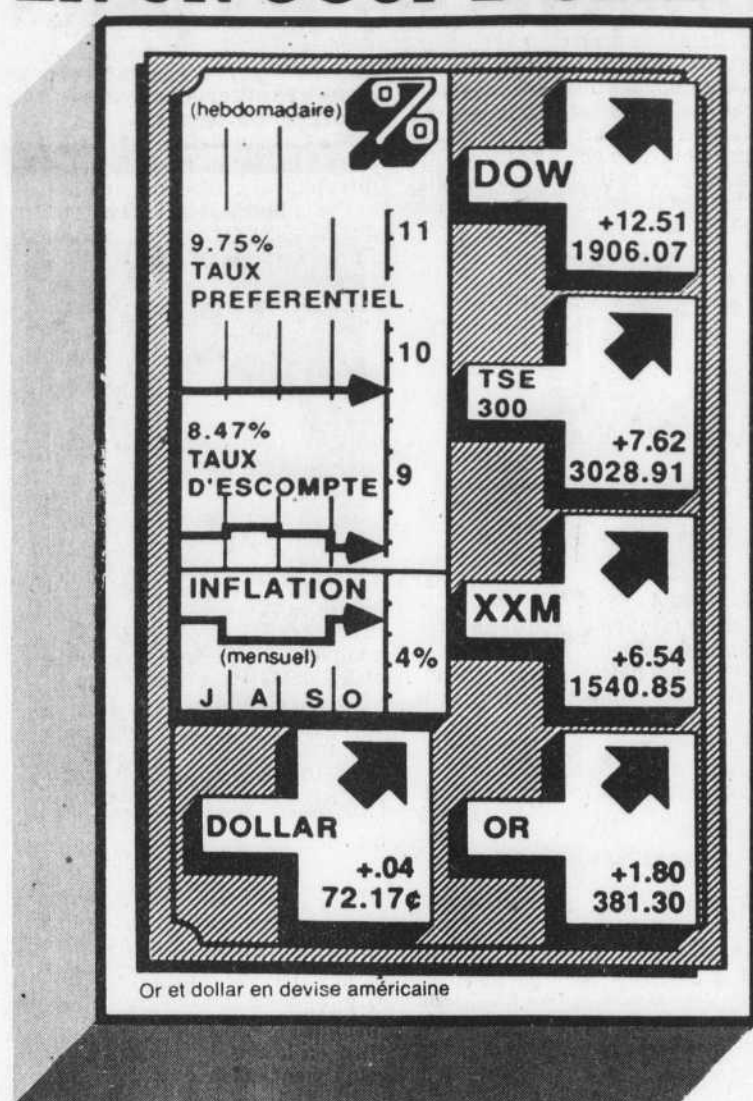
Glasgow
Manchester
Francfort
Düsseldorf
Munich
Zurich
Genève
Bombay
Singapour



AIR CANADA

50
LE 50^e ANNIVERSAIRE D'AIR CANADA
MEMBRE DE L'ALLIANCE CANADIENNE
DES ASSOCIATIONS TOURISTIQUES
DRF 1005

EN UN COUP D'OEIL



LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

Les caisses populaires Desjardins poursuivent leur progression

Une croissance soutenue de l'actif, une amélioration de la rentabilité, et de nouveaux sommets dans le crédit hypothécaire ont marqué les résultats du troisième trimestre de l'ensemble des caisses populaires et d'économie Desjardins.

L'actif total des 1,381 caisses a progressé à un rythme soutenu au troisième trimestre pour atteindre \$ 23.6 milliards, au 30 septembre 1986. À cette date, les caisses affichaient un taux de croissance annuelle de 12.6 %, soit un rythme équivalent à celui observé à la fin du trimestre précédent.

L'activité des caisses sur le marché du crédit (16.3 % de croissance annuelle de leur portefeuille de prêts) est à l'origine de cette performance remarquable au troisième trimestre, souligne la Confédération Desjardins dans son bulletin trimestriel.

La demande de crédit personnel, commercial et institutionnel a crû en rythme annuel de 22.3 % et celle de crédit hypothécaire résidentiel, de 13.2 %. Au chapitre de l'épargne à terme, on note une croissance annuelle de 17.9 %, à \$ 10.9 milliards.

L'autre part, le bulletin de la Confédération signale que pour la première fois en 1986, les résultats d'exploitation des caisses populaires et d'économie Desjardins ont franchi le cap d'un dollar par tranche de \$ 100 d'actif moyen. Les trop-perçus (voire les profits) avant rémunération du capital social ont atteint \$ 1.09 au troisième trimestre, en hausse de \$ 0.17 par rapport au trimestre précédent.

L'amélioration de la rentabilité est attribuée essentiellement à l'augmentation des revenus nets d'intérêt et au repli des frais autres que d'intérêt.

Asbestos contestera le recours collectif de \$ 116 millions

La société Asbestos Corp. a fait savoir hier qu'elle contesterait le recours collectif de \$ 115.6 millions instruit par des actionnaires minoritaires, contre elle, Mines SNA Inc., la Société nationale de l'amiante, General Dynamics Corp et le Gouvernement du Québec.

La poursuite alléguée que Asbestos Corp. et General Dynamics n'ont pas pris en compte l'intérêt des actionnaires minoritaires en les pressant de conserver leurs titres tandis qu'ils négociaient la vente du bloc d'actions de contrôle au gouvernement du Québec. Selon les plaignants, les actionnaires minoritaires auraient dû se faire offrir eux aussi un montant \$ 39.84 par action.

Asbestos a par ailleurs cité ces récents développements comme cause possible de la récente hausse de son cours en Bourse. Le titre se négociait récemment à près de \$ 6, alors qu'il n'était que de \$ 2.60 avant que la poursuite ait lieu.

Les audiences auront lieu le premier décembre prochain.

Louven obtient \$ 2.4 millions de PNOR

La société minière Louven Inc. vient de conclure une entente avec la société em commandite P.N.O.R 1986 par laquelle cette dernière s'engage à effectuer des frais d'exploration totaux de \$ 2.4 millions sur certaines de ses propriétés.

En contrepartie, P.N.O.R obtient pour ses commanditaires, un intérêt indivis de 15 %, dans la propriété Pascalis-Nord de Louven. Les parts de P.N.O.R sont d'ailleurs échangeables par les commanditaires contre un total de 1,125,000 actions ordinaires de la société minière Louven.

CAE vend un simulateur à KLM

La compagnie aérienne néerlandaise KLM a commandé à CAE Electronics, de Montréal, un simulateur de vol pour l'avion Boeing 747-400. C'est le huitième simulateur commandé à CAE par KLM depuis 1965, signale la compagnie montréalaise dans un communiqué.

AES Data lance un nouvel ordinateur

La société montréalaise AES Data Inc. vient de lancer un nouvel ordinateur personnel 286 compatible avec le PC d'IBM. Le fabricant compte ainsi intensifier sa présence dans l'univers de l'informatique personnelle MS DOS.

San Francisco a une nouvelle bannière

Le Groupe San Francisco vient de lancer une nouvelle bannière *San Francisco Maillots*. L'ouverture récente de deux succursales sous cette appellation porte à 41, le nombre de boutiques, lesquelles sont principalement implantées dans les principaux centres commerciaux de même que le long des artères du centre-ville de Montréal.

Promotion chez Chrysler Canada

Après avoir occupé divers postes de direction au sein de l'entreprise Chrysler Canada, M. Yves Landry vient d'être nommé directeur national de l'exploitation des importations de Chrysler Motors Corporation à Detroit, aux États-Unis. Dans un communiqué émis à la presse, Chrysler fait remarquer que M. Landry est le premier Québécois à son emploi à être ainsi dépeché aux États-Unis pour y occuper un poste de direction.

Vidéotron a obtenu le montant visé de sa deuxième émission d'actions

Télé-Métropole investira de \$ 40 à \$ 50 millions dans une chaîne de télé française

JEAN CHARTIER

Télé-Métropole est sollicitée de toutes parts pour s'associer à un groupe français, offrir son expertise technique et investir de \$ 40 à \$ 50 millions dans la télé française. Une décision sera annoncée incessamment à cet égard et par la suite un financement sera prévu pour compléter la transaction.

Le vice-président du Groupe Vidéotron, M. Marc-Contin, a déclaré au DEVOIR que son groupe vient de compléter sa deuxième émission d'épargne-action tel que prévu, celle-ci rassemblant 50 millions 150,000 dollars tandis que l'objectif prévu était de \$ 50 millions. Ce montant servira en partie à défrayer l'acquisition de QCTV en Alberta, en partie à défrayer le coût de l'acquisition de Télé-Métropole, et en partie à réduire le rapport de la dette.

La direction de Vidéotron n'a pas encore déterminé quel sera le rapport dette/équité retenu, cette question étant toujours débattue. Il est possible que le pourcentage de la dette soit maintenu au seuil de 40 %, tout comme il est possible qu'on le hausse à 50 %. Il s'agira de voir l'état des marchés financiers quand les autorisations finales auront été obtenues pour mettre en branle le financement.

Il n'y a aucun problème avec la dette de Vidéotron, indique clairement le vice-président aux Finances et secrétaire général de la société. Chose certaine, 60 % du capital de Télé-Métropole est détenu par le public et il n'est pas possible de détourner ces fonds aux fins de Vidéotron. Ce qu'on envisage plutôt à Vidéotron, c'est une régénération de TM, par la création notamment d'un poste de vice-président à la recherche et au

développement et par la mise sur pied d'un Task Force sur la nouvelle programmation en rapport avec les investissements en France.

Vidéotron a créé de son côté, notamment avec SNC, un consortium en Europe, à savoir *Télégroupe Cablon* pour réussir une percée en Angleterre et en Suisse dans un premier temps. L'offensive se poursuit donc de deux côtés et les financements sont susceptibles de provenir de deux sources selon les cas.

M. Contain ajoute que les Français achèvent ce qu'ils appellent leur deuxième tour de table avant la décision quant aux finalistes pour les privatisations de chaînes de télévision. C'est dans cet esprit qu'une troisième émission REA pour Vidéotron ne saurait être arrêtée définitivement à ce moment-ci. Toutes les avenues restent ouvertes, et M. Contain mentionne que les banquiers sont

tout à fait favorables à l'émission de titres de dette. Cela dépendra des marchés boursiers au moment du financement, mais cette décision ne saurait être prise définitivement avant janvier. La décision du CRTC pour l'acquisition de Télé-Métropole n'est pas prévue avant cette date.

Vidéotron a été jointe tout récemment par Pathonic, Cogeco et Télé-Média lors de la tenue d'un colloque à Montebello sur la vente d'émissions produites ou doublées au Canada, de même que sur la co-production avec des groupes français comme Havas et Hachette. Ce colloque est survenu quelque temps après la création d'un Fonds fédéral de \$ 3 millions pour l'aide au doublage. Des accords conjoints de co-production ou de doublage sont susceptibles d'aboutir au cours des prochains mois entre ces groupes et des maisons françaises.

Avec l'usine acquise pour \$ 1, Kemtec réalisera des ventes de \$ 175 millions

Lavalin relance la pétrochimie à Montréal

CLAUDE TURCOTTE

La réouverture de l'usine pétrochimique, qui était rattachée à la raffinerie de Gulf, devient un symbole pour la relance industrielle de l'est de Montréal.

Cette usine, rachetée finalement par Lavalin, s'est progressivement remise en marche depuis le 10 septembre dernier. C'est un événement jugé important par beaucoup de monde, dont les gouvernements de Québec et d'Ottawa, et aussi par la haute direction de Lavalin, qui entend se servir de sa nouvelle filiale, Kemtec, pour intensifier la diversification de ses activités.

M. Bernard Lamarre, président de Lavalin, est lui-même convaincu que Kemtec va prendre éventuellement de l'expansion, notamment à Montréal-Est. Mais, pour le moment, cette usine doit retrouver la vitesse de croisière qu'elle avait auparavant, c'est-à-dire avant la vente de la raffinerie par Gulf à Ultramar et la fermeture complète de cette raffinerie. Après de multiples tractations et des débats politiques qui se sont poursuivis pendant des mois, l'usine rattachée à la raffinerie fut revendue à Lavalin par le gouvernement du Québec pour un montant symbolique de \$ 1.

L'usine fabrique une vingtaine de produits dérivés du pétrole, en particulier du phénol, du réformate, des aromatiques, du raffinat, du cyclohexane et de l'acétone. Ce sont des produits qui sont utilisés dans l'indus-

trie à divers usages, tels les solvants, et dans certains produits comme les contreplaqués, l'arborite, la fibre de verre, etc... L'usine produit aussi des fractions d'essence à haut indice d'octane.

Quoi qu'il en soit, M. Lamarre prévoit que Kemtec atteindra un chiffre d'affaires annuel de \$ 175 millions dans environ 18 mois. L'usine fournit du travail à 200 personnes et elle contribue à 47 % de la production canadienne de phénol. Elle utilise le naphte comme matière première, ce qu'elle peut obtenir en grande partie de fournisseurs locaux. La gestion de la production est complètement informatisée, ce qui assure une efficacité optimale.

L'industrie du raffinage et de la pétrochimie dans l'est de Montréal a tellement connu de coups durs depuis un certain nombre d'années, que l'inauguration officielle d'hier a pris l'allure d'une grande fête à laquelle la communauté politique a voulu participer pleinement, avec trois ministres, MM. Robert René de Cotret, Roch Lalonde et John Ciaccia, entourés de quelques députés. « Nous avons renversé le courant, a dit M. Ciaccia; ce n'est qu'un début et plu-

sieurs autres projets donneront lieu à des implantations dans l'est de Montréal ». C'est d'ailleurs une prédiction que M. Lamarre n'hésite pas à endosser.

Parmi l'ensemble des invités, on a remarqué aussi d'autres personnes qui ont joué un rôle d'une manière ou de l'autre au fil des mois dans ce dossier. M. Pierre Martin, président de Noverco, qui a voulu faire l'acquisition de la raffinerie de Gulf, était là, tout comme M. Jean Gaulin, président de Ultramar, qui a été l'objet à un certain moment de déclarations fracassantes de la part de ministres fédéraux. Mais, hier tout le monde était là pour célébrer la victoire de la concertation et la renaissance de l'industrie pétrochimique à Montréal-Est. Dans le cadre de l'entente Canada-Québec, les deux gouvernements donneront une subvention d'environ \$ 5 millions à Kemtec, dont la remise en état de fonctionnement nécessite des investissements de plus de \$ 20 millions et un fonds de roulement de \$ 35 millions.

M. Lamarre a d'ailleurs reconnu avoir prêté attention à ce dossier à la suggestion de personnes politiques. Toutefois, il est persuadé que Kem-

tec va connaître un développement et contribuer sensiblement à la diversification de l'entreprise qu'il dirige. Kemtec est intégrée d'ailleurs dans Lavalin Industries, l'une des trois grandes divisions de Lavalin, les deux autres étant l'ingénierie et l'immobilier.

Lavalin Industries comprend aussi UTDC, une compagnie de transport en commun achetée en Ontario l'an passé, qui a un chiffre d'affaires de \$ 225 millions. Lavalin Industries aura donc des revenus de l'ordre de \$ 400 millions, alors que la division de l'ingénierie enregistre un chiffre d'affaires de \$ 600 millions. M. Lamarre prévoit que dans cinq ans, Lavalin aura des revenus de l'ordre de \$ 2.5 milliards.

M. Lamarre mène de front plusieurs projets d'expansion et d'acquisition. D'ici deux semaines, le gouvernement canadien devrait notamment approuver un contrat de \$ 350 millions pour la construction de 130 wagons pour Via Rail. Lavalin participe à parts égales avec Bombardier à ce projet.

Lavalin envisage faire « deux ou trois grosses acquisitions » aux États-Unis dans l'ingénierie et la construction, ce qu'elle avait l'intention de faire en 1982, mais les projets ont été mis au rancart à cause de la récession. Enfin, Lavalin a toujours l'idée de conclure des entreprises conjointes en URSS et espère tous jours faire une percée en Chine. Elle pourrait aussi dans quelques mois accroître sa présence en France.

Selon l'UPA, la privatisation de la Raffinerie de sucre coûtera \$ 100 millions

MICHEL VAN DE WALLE

MONTRÉAL (PC) — L'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) estime que la privatisation puis la fermeture de la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire constitue un « cadeau scandaleux » à la compagnie Lantic qui cotétera aux contribuables québécois près d'une centaine de millions de dollars.

Le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, a rendu public hier à Montréal une étude réalisée par son service de recherche sur les coûts directs et indirects de l'opération réalisée l'hiver dernier par le gouvernement libéral.

La Raffinerie de sucre a été vendue à la firme Lantic en mars 1986 pour une somme de \$ 50 millions de dollars, soit dix millions comptant et \$ 40 millions remboursables sur 12 ans.

Selon le document de l'UPA, cette vente d'une société d'État au secteur privé cotétera en réalité plusieurs dizaines de millions au Trésor public. L'étude des producteurs agricoles souligne d'abord que, lors de la transaction, Québec a accepté de prendre en charge la dette de la Raffinerie qui, à elle seule, s'établirait à \$ 50 millions de dollars. Par ailleurs, la compagnie Lantic obtiendrait des avantages fiscaux de plus de \$ 30 millions de dollars.

De plus, selon les calculs d'un économiste de l'UPA, M. Yvan Loubier, les conditions consenties à Lantic pour le remboursement des \$ 40 millions « constituent un rabais de près de \$ 11 millions » à la compagnie. M. Loubier en arrive à ce chiffre en faisant valoir que Québec a consenti à Lantic un taux d'intérêt préférentiel de 10 % alors que le marché, à l'époque, l'aurait plutôt fixé à 13 %.

L'UPA fait également valoir que la valeur aux livres des immobilisations de la Raffinerie était de \$ 55 millions, soit \$ 5 millions de plus que le prix de vente.

À ces coûts directs, l'UPA souligne qu'en achetant la RSQ, la compagnie Lantic a du même coup mis la main sur la marque de commerce *Marie-Perle*. Or, cela assurerait à Lantic des profits nets additionnels de plus de \$ 20 millions par année en raison des contrats d'exportation sur le

marché américain.

Enfin, fait valoir l'étude, l'État québécois prend à sa charge le déficit de \$ 13 millions de dollars accumulé dans le fonds de stabilisation de la betterave à sucre.

Au cabinet du ministre de l'Agriculture, l'attachée de presse, Mme Ann-Louise Carson, n'a pas voulu hier confirmer ou infirmer les chiffres de l'UPA. Elle a indiqué que l'on attendait d'avoir en main l'étude de l'organisme avant de commenter.

Cadeau financier

« Sucre Lantic a obtenu un cadeau financier scandaleux de la part du gouvernement », a lancé M. Proulx, qui a réclamé des ministres respon-

sables de la Privatisation et de l'Agriculture, MM. Pierre Fortier et Michel Pagé, la publication du contrat de vente de la Raffinerie de sucre à la firme Lantic.

« Nous ne sommes pas opposés en principe aux privatisations », a précisé M. Proulx, « mais aux cadeaux faits à quelques hommes d'affaires ».

Le gouvernement libéral avait invoqué les déficits incessants de la Raffinerie pour justifier cette vente. Il était estimé à \$ 11 millions pour cette année.

Mais le président de l'UPA prétend que la RSQ approchait justement du moment où le seuil de rentabilité aurait pu être atteint. Il a fait remarquer que la RSQ ne pouvait

faire l'emballage et la mise en marché de ses produits en raison d'une interdiction de cinq ans imposée par le gouvernement fédéral. Or, ce délai prenait fin cette année et, selon M. Proulx, « la pression était très forte de la part des autres raffineurs pour que la RSQ ferme ». Il prétend qu'aucune raffinerie ne peut se rentabiliser sans amener ses produits sur la table des consommateurs.

Les retombées de la fermeture de la Raffinerie de sucre se calculent aussi en pertes d'emplois. À l'usine, 93 personnes ont été mises à pied, rappelle le document de l'UPA, ainsi que 180 travailleurs saisonniers. À

Voir page 10 : Raffinerie

Le projet de papeterie à Matane : REXFOR déplore la lenteur d'Ottawa

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — C'est la « lenteur indue » du gouvernement fédéral qui empêche l'implantation d'une papeterie à Matane, déplore le dernier rapport annuel de la société gouvernementale REXFOR.

Le rapport 1985-86 de REXFOR, la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier du Québec, vient d'être déposé à l'Assemblée nationale.

Dans son message qui coiffe le rapport, le président de REXFOR, Michel Duchesneau, insiste « sur la nécessité de l'implantation d'une papeterie à Matane puisqu'elle amènera un débouché vital pour les copeaux et les bois à pâte des diverses scieries et forêts privées de la région ».

Après avoir signalé l'état des pourparlers et les « efforts considérables qui ont permis de convaincre des investisseurs à s'intéresser au projet » de Matane, M. Duchesneau note « une lenteur indue de la part des autorités fédérales à faire avancer concrètement le dossier ».

L'aménagement de cette papeterie à Matane, 400 km à l'est de

Québec, fait l'objet de promesses électorales répétées mais jamais remplies depuis 1960.

Conséquences

Dans le rapport annuel, REXFOR signale les conséquences désastreuses de l'absence d'une papeterie à Matane pour les autres industries gaspésiennes du bois.

L'industrie la plus désavantagée est la compagnie Les Bois de l'Est du Québec (1985) Inc., dans laquelle \$ 12.5 millions en fonds publics sont investis.

L'entreprise embauche 600 travailleurs gaspésiens mais en compterait le double si elle opérait à pleine capacité, signale le rapport.

« La compagnie ne fonctionne qu'à 60 % de sa capacité, étant donnée la difficulté d'écouler toute sa production de copeaux sur les marchés », signale le rapport.

Les Bois de l'Est du Québec (1985) Inc. comprend les scieries Chic-Chocs de Grande-Vallée, Marsoui et Mataboïs de Matane, ainsi que celle de Cap-Chat « où tous les travaux de modernisation restent encore à effectuer ».

Un autre dossier chaud signalé dans le rapport de REXFOR est ce-

lui de la compagnie Bellerive Ka-N'Enda de Mont-Laurier, propriété à 100 % de REXFOR et fermée « temporairement » en juin 1986 à cause de problèmes d'approvisionnement de bois.

Les travailleurs lock-outés de l'entreprise ont bloqué la route 117 à Mont-Laurier à plusieurs reprises depuis quelques semaines pour sensibiliser la population à leurs problèmes.

Le rapport de REXFOR signale que « les perspectives économiques pour 1986-87 sont encourageantes en autant que les États-Unis ne viennent imposer des barrières tarifaires sur le bois-d'oeuvre ». À cet égard, les craintes de la société d'État se sont avérées, puisque ces tarifs ont été imposés à la mi-octobre.

Par ailleurs, deux dossiers menés par REXFOR auront cette année des conséquences positives : l'implantation d'une troisième machine à papier journal à l'usine F.F. Soucy Inc. de Rivière-du-Loup et l'installation d'un procédé de fabrication de pâte chimico-thermomécanique à l'usine Cascades de Port-Cartier, où la participation de REXFOR atteint \$ 12 millions dans ce projet de \$ 102 millions.

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Selon une enquête nationale

Les hausses salariales seront plus fortes au Québec en 1987

QUÉBEC (PC) — Les « pressions » et la nécessité de rattrapper le retard vont forcer les employeurs du Québec à verser des augmentations de salaire variant entre 4,3 et 4,6 % au cours de 1987, alors que les politiques salariales prévoient seulement des augmentations variant entre 3,8 et 4,1 %.

M. Robert Pelletier, le président de Multi-Service Professionnels de Montréal est très conscient qu'il ne s'agit pas là d'une « bonne nouvelle » pour les patrons, mais il demeure convaincu que les entreprises n'auront d'autres choix que de s'adapter à cette réalité.

Les prévisions de M. Pelletier sont fondées sur une enquête menée par sa compagnie auprès de 342

sociétés, entreprises et organisations à travers le pays. Le sondage vise à établir la politique salariale de ces organisations, les motifs sur lesquels se fondent ces politiques, et le niveau de salaire qui devra effectivement être payé compte tenu de la tendance dans chaque secteur.

Salaires

En ce qui concerne les augmentations de salaires qui devront être versées en 1987, l'enquête indique que les hausses seront plus fortes au Québec qu'au niveau national, dans la plupart des catégories.

Chez les cadres supérieurs la hausse au Québec devrait être de

4,6 %. Pour les spécialistes, elle atteindra 4,5 %, comparativement à 4,3 % chez les vendeurs, 4,5 % pour le personnel de bureau et 4,4 % dans les autres groupes.

Au niveau national les hausses prévues s'échelonnent entre 4,1 et 4,5 %.

Après avoir noté que 80 % des entreprises ont l'habitude de réajuster les salaires de leurs employés en décembre, ou au début de l'année suivante, M. Pelletier constate que les employeurs ont « de plus en plus tendance à laisser tomber les critères purement économiques et de tenir davantage compte du rendement du personnel », au moment d'établir le niveau d'augmentation visé.

Le commerce international augmentera de 4 % cette année

GENÈVE (AFP) — La 42ème session annuelle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui régit le commerce international) s'est ouverte lundi à Genève en présence des 92 parties contractantes (États signataires) de l'accord.

Il s'agit de la première réunion à ce niveau du GATT depuis le lancement de l'Uruguay round en septembre dernier à Punta del Este.

Dans son discours d'ouverture, le président des parties contractantes, l'ambassadeur japonais Kazuo Chiba, a souligné que la croissance en volume du commerce international en 1986 serait de 4 %, selon les dernières statistiques, alors qu'en

1985, elle était de 3,5 % et en 1984 de 3,5 %.

Les derniers chiffres publiés par le GATT en septembre prévoyaient une croissance de 3,5 % en 1986.

Par groupe de produits, M. Chiba a indiqué que seul le commerce des produits manufacturés a montré des signes de bonne santé en 1985, en progressant en volume de 6 % par rapport à 1984. En revanche, le commerce des produits primaires (mines, produits pétroliers) a baissé de presque 3 % en volume, et celui des produits agricoles de 1 %, en dépit d'une augmentation de 2 % de la production.

Par ailleurs, M. Chiba a encore relevé la remarquable performance

des pays en développement dans le domaine du commerce des produits manufacturés depuis 15 ans. En 1985, leur part dans ce marché représentait 12,5 %, contre 7 % en 1970.

De plus, a ajouté M. Chiba, les statistiques pour les 10 premiers mois de 1986 ont montré que cette année, pour la première fois depuis l'après-guerre, des pays en développement gagneront plus de devises avec leurs exportations de produits manufacturés, qu'avec celles des produits pétroliers.

L'ambassadeur japonais a cependant reconnu que l'accès des pays du tiers-monde à ces marchés plus sophistiqués a nécessité beaucoup d'opiniâtreté. Trop souvent, a-t-il dit, ces pays se sont vu refuser l'accès des marchés des pays industrialisés, leurs partenaires, et cela même lorsqu'ils étaient devenus effectivement compétitifs.

Le travail de cette session de trois jours, a-t-il encore dit, revêt une grande signification, même si on le rapproche de la résonance et des efforts notables qui ont marqué le récent lancement de l'Uruguay round.

Mardi et mercredi, les parties contractantes discuteront de l'évolution au cours des douze derniers mois du commerce international, et notamment de l'Uruguay round.

La CEE demande au Canada de retirer ses droits sur les pâtes

BRUXELLES (AFP) — Le conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE a chargé lundi la Commission européenne de demander au Canada, lors d'une rencontre qui doit avoir lieu mercredi, de retirer les droits de douane que ce pays a imposés sur les importations de pâtes alimentaires de la CEE, principalement d'Italie.

Le Canada doit prochainement décider si les droits actuels, appelés droits compensateurs, qui sont provisoires, doivent être pérennisés ou retirés.

Dans une déclaration, le Conseil des ministres invite la Commission à faire ressortir l'importance que le Conseil attache à cette question et à souligner qu'une situation grave résulterait du non retrait des droits compensateurs.

Textile

La Communauté européenne a par ailleurs officiellement entériné lundi à Bruxelles un dispositif réglementant ses importations de produits textiles et d'habillement pendant les cinq prochaines années, a annoncé le commissaire de la CEE chargé des Relations extérieures, M. Willy De Clercq.

Le conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE, réuni pour une journée à Bruxelles, a donné son aval au quatrième accord multilatéral du GATT qui limite les exportations textiles des pays en développement vers les pays industrialisés, et aux accords bilatéraux que la CEE a conclu avec vingt-six pays fournisseurs pour mettre en pratique ces dispositions pendant la durée d'application de l'AMF (1987-91).

Le dispositif « assure à la fois la sécurité des exportations des pays tiers et la préservation des intérêts de notre propre industrie textile » qui emploie 2,5 millions de personnes, a déclaré M. De Clercq à la presse.

« L'industrie communautaire, qui a

entrepris sa restructuration mais ne l'a pas terminée, dispose d'un délai de cinq ans pour l'achever », a-t-il dit.

D'une manière générale, le système négocié est plus souple que pendant les cinq dernières années, et il permet aux fournisseurs, notam-

ment les pays les moins avancés, d'augmenter leurs livraisons, a indiqué M. De Clercq.

SpencerStuart

CONSEILLERS EN RECHERCHE

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

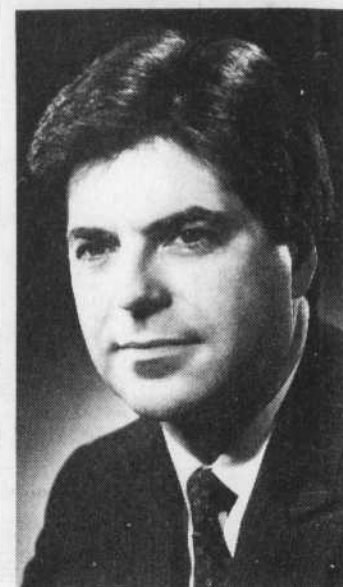
MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

MANON VENNAT

NOMINATION



M. Serge Leclaire

La Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance inc., annonce la nomination de M. Serge Leclaire au poste de premier vice-président, technologie et systèmes.

M. Leclaire détient un baccalauréat en sciences informatiques de l'Université de Montréal, et une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill. Depuis son arrivée à la Laurentienne Générale en 1980, il a occupé successivement les postes de chef de projet, de directeur, Développement des systèmes, puis de directeur général, Info 2000. Il avait précédemment occupé divers postes dans les secteurs privés et publics.

La Laurentienne Générale est la société d'assurances de dommages du Québec la plus importante au Canada. Elle est membre du Groupe La Laurentienne, un ensemble d'entreprises oeuvrant dans le secteur des services financiers à l'échelle canadienne et internationale.



LAURENTIENNE GÉNÉRALE

Les augures sont bons

L'économie canadienne continuera à progresser modérément au cours des prochains mois, laisse prévoir une hausse de l'Écoindicateur, l'indice composé de sept indicateurs avancés de la Banque Royale.

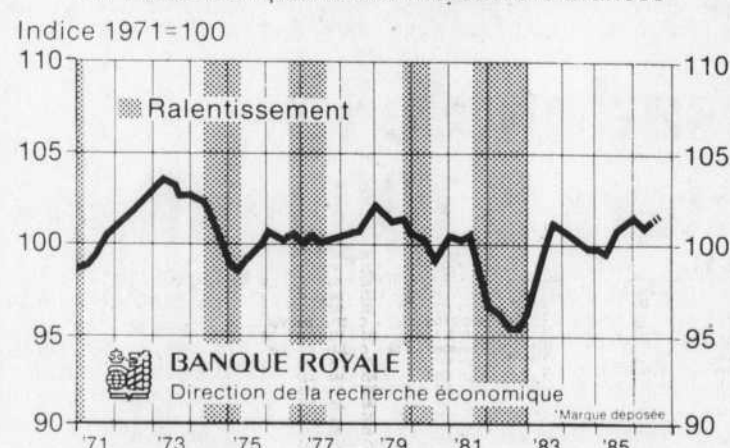
L'indice, qui tend à signaler à l'avance les changements de l'économie, aurait progressé à un taux annualisé de 0,2 % au cours du troisième trimestre de cette année. Il avait augmenté de 0,8 % au deuxième trimestre. Selon des estimations fondées sur des données

partielles, l'Écoindicateur s'établit maintenant à 101,17 (1971 = 100).

Les économistes de la Banque Royale soulignent que les dépenses des consommateurs devraient se tasser et la construction domiciliaire semble près d'atteindre son point culminant. L'expansion économique se poursuivra quand même, bien qu'à un rythme plus modéré, puisque le raffermissement des exportations devrait compenser la faiblesse de la demande interne à court terme.

L'Écoindicateur* de la Banque Royale

Un indice composite des indicateurs avancés



Un déficit de \$ 25 milliards

WASHINGTON (AFP) — L'année fiscale 1987 a débuté aux États-Unis avec un déficit de \$ 25,3 milliards du budget fédéral en octobre, a annoncé lundi le département du Trésor.

Ce déficit, le plus fort depuis août, marque une légère amélioration par rapport à octobre 1985 (\$ 27,1 milliards).

L'exercice 1987 qui prend fin le 30 septembre, devrait s'achever sur un déficit de \$ 144 milliards pour respecter les plafonds imposés par la loi Gramm-Rudman de retour à l'équilibre budgétaire.

Selon des projections confidentielles établies par la Maison-Blanche, il atteindrait en fait \$ 163,0 milliards, après \$ 220,7 milliards en 1986.

La Société des Relationnistes propose à ses membres et à tous les gens d'affaires dynamiques et motivés...

Démocratie 87

À bas les partis!... Vive le lobbying?

Le Canada se dirige-t-il, comme les États-Unis, vers le gouvernement des lobbies?

Déjeuner-causerie avec

L'Honorable Marcel Masse

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources

Le mardi 2 décembre 1986, à 12 heures

Au Grand Salon de l'hôtel Meridien

Inscrivez-vous vite, le nombre de places est limité!

Réservations: Carole Tardif, (514) 845-6974

Société des relationnistes du Québec inc. Membre de la Société canadienne des relations publiques inc.

Montréal Trustco Inc.

Montréal Trustco Inc. offre aux porteurs de ses actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 novembre 1986 des droits permettant de souscrire et d'acheter un total de 6 622 391 actions ordinaires à raison d'une action ordinaire additionnelle par tranche de quatre actions détenues.

Prix de souscription: 12,00 \$ l'action

Les droits expireront le 28 novembre 1986 à 15:00 heures, heure locale.

Les soussignés agissent à titre de mandataires pour cette émission.

Wood Gundy Inc.

Nesbitt Thomson Deacon Ltée

Corporation Gordon Capital

Burns Fry Limitée

Novembre 1986.

ENRICHISSEZ VOTRE

REER

1/4%+



que nos taux affichés sur tout nouveau dépôt de 1 à 5 ans jusqu'au 31 décembre 1986.

TRUST GÉNÉRAL

OPTIONS

Suite de la page 12

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op. en
Cominco	Jan 15	95	110	100	45
Cominco	Jan 15	215	240	210	10
Cominco	Jan 15	15	25	20	10
Cominco	Jan 15	25	30	25	10
Cominco	Jan 15	30	35	30	10
Cominco	Jan 15	35	40	35	10
Cominco	Jan 15	40	45	40	10
Cominco	Jan 15	45	50	45	10
Cominco	Jan 15	50	55	50	10
Cominco	Jan 15	55	60	55	10
Cominco	Jan 15	60	65	60	10
Cominco	Jan 15	65	70	65	10
Cominco	Jan 15	70	75	70	10
Cominco	Jan 15	75	80	75	10
Cominco	Jan 15	80	85	80	10
Cominco	Jan 15	85	90	85	10
Cominco	Jan 15	90	95	90	10
Cominco	Jan 15	95	100	95	10
Cominco	Jan 15	100	105	100	10
Cominco	Jan 15	105	110	105	10
Cominco	Jan 15	110	115	110	10
Cominco	Jan 15	115	120	115	10
Cominco	Jan 15	120	125	120	10
Cominco	Jan 15	125	130	125	10
Cominco	Jan 15	130	135	130	10
Cominco	Jan 15	135	140	135	10
Cominco	Jan 15	140	145	140	10
Cominco	Jan 15	145	150	145	10
Cominco	Jan 15	150	155	150	10
Cominco	Jan 15	155	160	155	10
Cominco	Jan 15	160	165	160	10
Cominco	Jan 15	165	170	165	10
Cominco	Jan 15	170	175	170	10
Cominco	Jan 15	175	180	175	10
Cominco	Jan 15	180	185	180	10
Cominco	Jan 15	185	190	185	10
Cominco	Jan 15	190	195	190	10
Cominco	Jan 15	195	200	195	10
Cominco	Jan 15	200	205	200	10
Cominco	Jan 15	205	210	205	10
Cominco	Jan 15	210	215	210	10
Cominco	Jan 15	215	220	215	10
Cominco	Jan 15	220	225	220	10
Cominco	Jan 15	225	230	225	10
Cominco	Jan 15	230	235	230	10
Cominco	Jan 15	235	240	235	10
Cominco	Jan 15	240	245	240	10
Cominco	Jan 15	245	250	245	10
Cominco	Jan 15	250	255	250	10
Cominco	Jan 15	255	260	255	10
Cominco	Jan 15	260	265	260	10
Cominco	Jan 15	265	270	265	10
Cominco	Jan 15	270	275	270	10
Cominco	Jan 15	275	280	275	10
Cominco	Jan 15	280	285	280	10
Cominco	Jan 15	285	290	285	10
Cominco	Jan 15	290	295	290	10
Cominco	Jan 15	295	300	295	10
Cominco	Jan 15	300	305	300	10
Cominco	Jan 15	305	310	305	10
Cominco	Jan 15	310	315	310	10
Cominco	Jan 15	315	320	315	10
Cominco	Jan 15	320	325	320	10
Cominco	Jan 15	325	330	325	10
Cominco	Jan 15	330	335	330	10
Cominco	Jan 15	335	340	335	10
Cominco	Jan 15	340	345	340	10
Cominco	Jan 15	345	350	345	10
Cominco	Jan 15	350	355	350	10
Cominco	Jan 15	355	360	355	10
Cominco	Jan 15	360	365	360	10
Cominco	Jan 15	365	370	365	10
Cominco	Jan 15	370	375	370	10
Cominco	Jan 15	375	380	375	10
Cominco	Jan 15	380	385	380	10
Cominco	Jan 15	385	390	385	10
Cominco	Jan 15	390	395	390	10
Cominco	Jan 15	395	400	395	10
Cominco	Jan 15	400	405	400	10
Cominco	Jan 15	405	410	405	10
Cominco	Jan 15	410	415	410	10
Cominco	Jan 15	415	420	415	10
Cominco	Jan 15	420	425	420	10
Cominco	Jan 15	425	430	425	10
Cominco	Jan 15	430	435	430	10
Cominco	Jan 15	435	440	435	10
Cominco	Jan 15	440	445	440	10
Cominco	Jan 15	445	450	445	10
Cominco	Jan 15	450	455	450	10
Cominco	Jan 15	455	460	455	10
Cominco	Jan 15	460	465	460	10
Cominco	Jan 15	465	470	465	10
Cominco	Jan 15	470	475	470	10
Cominco	Jan 15	475	480	475	10
Cominco	Jan 15	480	485	480	10
Cominco	Jan 15	485	490	485	10
Cominco	Jan 15	490	495	490	10
Cominco	Jan 15	495	500	495	10
Cominco	Jan 15	500	505	500	10
Cominco	Jan 15	505	510	505	10
Cominco	Jan 15	510	515	510	10
Cominco	Jan 15	515	520	515	10
Cominco	Jan 15	520	525	520	10
Cominco	Jan 15	525	530	525	10
Cominco	Jan 15	530	535	530	10
Cominco	Jan 15	535	540	535	10
Cominco	Jan 15	540	545	540	10
Cominco	Jan 15	545	550	545	10
Cominco	Jan 15	550	555	550	10
Cominco	Jan 15	555	560	555	10
Cominco	Jan 15	560	565	560	10
Cominco	Jan 15	565	570	565	10
Cominco	Jan 15	570	575	570	10
Cominco	Jan 15	575	580	575	10
Cominco	Jan 15	580	585	580	10
Cominco	Jan 15	585	590	585	10
Cominco	Jan 15	590	595	590	10
Cominco	Jan 15	595	600	595	10
Cominco	Jan 15	600	605	600	10
Cominco	Jan 15	605	610	605	10
Cominco	Jan 15	610	615	610	10
Cominco	Jan 15	615	620	615	10
Cominco	Jan 15	620	625	620	10
Cominco	Jan 15	625	630	625	10
Cominco	Jan 15	630	635	630	10
Cominco	Jan 15	635	640	635	10
Cominco	Jan 15	640	645	640	10
Cominco	Jan 15	645	650	645	10
Cominco	Jan 15	650	655	650	10
Cominco	Jan 15	655	660	655	10
Cominco	Jan 15	660	665	660	10
Cominco	Jan 15	665	670	665	10
Cominco	Jan 15	670	675	670	10
Cominco	Jan 15	675	680	675	10
Cominco	Jan 15	680	685	680	10
Cominco	Jan 15	685	690	685	10
Cominco	Jan 15	690	695	690	10
Cominco	Jan 15	695	700	695	10
Cominco	Jan 15	700	705	700	10
Cominco	Jan 15	705	710	705	10
Cominco	Jan 15	710	715	710	10
Cominco	Jan 15	715	720	715	10
Cominco	Jan 15	720	725	720	10
Cominco	Jan 15	725	730	725	10
Cominco	Jan 15	730	735	730	10
Cominco	Jan 15	735	740	735	10
Cominco	Jan 15	740	745	740	10
Cominco	Jan 15	745	750	745	10
Cominco	Jan 15	750	755	750	10
Cominco	Jan 15	755	760	755	10
Cominco	Jan 15	760	765	760	10
Cominco	Jan 15	765	770	765	10
Cominco	Jan 15	770	775	770	10
Cominco	Jan 15	775	780	775	10
Cominco	Jan 15	780	785	780	10
Cominco	Jan 15	785	790	785	10
Cominco	Jan 15	790	795	790	10
Cominco	Jan 15	795	800	795	10
Cominco	Jan 15	800	805	800	10
Cominco	Jan 15	805	810	805	10
Cominco	Jan 15	810	815	810	10
Cominco	Jan 15	815	820	815	10
Cominco	Jan 15	820	825	820	10
Cominco	Jan 15	825	830	825	10
Cominco	Jan 15	830	835	830	10
Cominco	Jan 15	835	840	835	10
Cominco	Jan 15	840	845	840	10
Cominco	Jan 15	845	850	845	10
Cominco	Jan 15	850	855	850	10
Cominco	Jan 15	855	860	855	10
Cominco	Jan 15	860	865	860	10
Cominco	Jan 15	865	870	865	10
Cominco	Jan 15	870	875	870	10
Cominco	Jan 15	875	880	875	10
Cominco	Jan 15	880	885	880	10
Cominco	Jan 15	885	890	885	10
Cominco	Jan 15	890	895	890	10
Cominco	Jan 15	895	900	895	10
Cominco	Jan 15	900	905	900	10
Cominco	Jan 15	905	910	905	10
Cominco	Jan 15	910	915	910	10
Cominco	Jan 15	915	920	915	10
Cominco	Jan 15	920	925	920	10
Cominco	Jan 15	925	930	925	10
Cominco	Jan 15	930	935	930	10
Cominco	Jan 15	935	940	935	10
Cominco	Jan 15	940	945	940	10
Cominco	Jan 15	945	950	945	10
Cominco	Jan 15	950	955	950	10
Cominco	Jan 15	955	960	955	10
Cominco	Jan 15	960	965	960	10
Cominco	Jan 15	965	970	965	10
Cominco	Jan 15	970	975	970	10
Cominco	Jan 15	975	980	975	10
Cominco	Jan 15	980	985	980	10
Cominco	Jan 15	985	990	985	10
Cominco	Jan 15	990	995	990	10
Cominco	Jan 15	995	1000	995	10

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en baisse de 7,100 et coté 81,386 contre la devise canadienne. La livre sterling a perdu 1,810 à 81,957. Par rapport à la devise, l'£ 1 dollar a gagné 4,100 à 80,727 mais le sterling a cédé 70-100 à 81,4130.

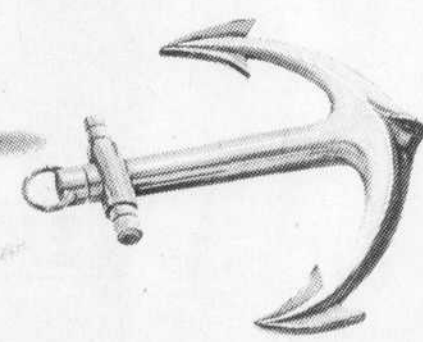
Comme toujours, vous avancez à plein régime vers des voyages gratuits grâce aux Bonis-Voyages.

Voilà un service véritablement attentif au voyageur. Le service des Lignes Aériennes Canadiennes.

Lignes Aériennes Canadiennes



Canadien Pacifique



LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

Propriétés à vendre 101

A MONTREAL-NORD cottage québécois centenaire, (pièces des champs), grand terrain, propriété très bien entretenue, 3 foyers, 2 salles de bain, arbres adultes, près de toutes commodités: transport, écoles, etc. 4 chambres à coucher. FAUT VOIR! Léone Beaulieu, 374-5584.

BEACONSFIELD, superbe cottage très privé, paysager-expert, 4 chambres. Peut redécouvrir. Financement jusqu'à 90%. VISITE: sam/dim., 2-4 h. pm. 250, Markham 731-3713, 695-0583.

COTTAGE VICTORIAN, sur Rivière l'Acadie. Rénové 1979, grandes pièces, 4 chambres, piscine creusée, 30,000 p.c.a., foyer, 20 m. de pont Champlain, \$118,500, 346-4918, soir / fin de semaine.

DE LORIMIER près Rachel, grand duplex détaché, terrain 36 X 120, tout libre à l'acheteur, stationnement, grand potentiel. PIERRE VOGHEL, 386-0517, STELLA BUCU, 471-9875, RE/MAX du Plateau Inc. courtier.

ESTEREL design contemporain unique. Exposé sud, intérieur exceptionnel, terrain 103,000 p.c. plus 250 p.c. sur Lac Masson. 1-228-3964.

IDEAL POUR PROFESSIONNEL, cottage prestigieux, près école, secteur unique, piscine, plusieurs extras disponibles. Information: Serge Laflamme, 655-3555, 655-2195.

IDEAL POUR PROFESSIONNEL, joli domaine avec maison canadienne, plusieurs bâtiments, beaucoup d'extras, \$175,000, Gaston Mc Gray, 351-1673, IMKA courtier, 374-7474.

ILE DES SOEURS, townhouse prestigieuse, "LE CHAMPLAIN", condo 2 chambres, foyer, terrasse privée, garage, piscine, tennis, électroménagers, \$165,000, 281-1845, 671-1137.

LE SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL, terrasse, 1 chambre, \$162,000 ou plus accessoires, 342-0736.

LONGUEUIL, BUNGALOW EXCEPT, secteur paisible, près toutes commodités, armées chènes, superbe serre à l'arrière attenante à salle à dîner. UNIQUE, Maurice Chaput, 651-8331, RE/MAX LONGUEUIL INC. CRTR.

MASCOUCHE prix réduit, bungalow impeccable, foyer, garage, 12,000 p.c. de terrain, près de la 640, Jeanne Côté, 662-0055, 374-8550. Habitaparc inc. cr.

MTL NORD, Gouvin, penthouse condo, éclairé, vue rivière, foyer, 2 c.c., s.b., 100p.c., piscine int., stationnement, \$88,000, 288-5281, 325-2400.

NOUVEAU-BORDEAUX triplex, sous-sol fini, piscine creusée 34 X 16, petit demandé \$235,000, 331-4310.

ST-EUSTACHE superbe bungalow pierre/brique, 3 c.c., 2 s/b, bain, garage, s.s. fini, foyer, bar, piscine, tourbillon, paysager, \$79,500 ou 473-0505.

ST-HYACINTHE, bord de la rivière Yagou, maison canadienne, 150 ans, pierre des champs, restaurée, comme "autresfois", idéal pour théâtre d'été ou restaurant. Soir: 774-9802 après 19h.

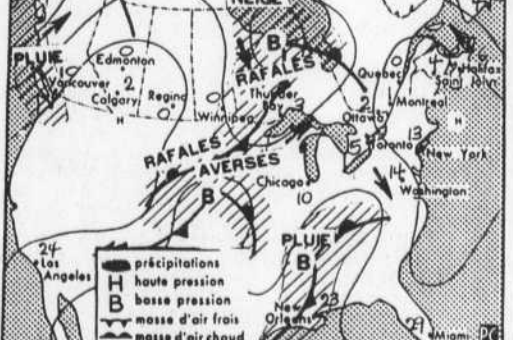
URGENT-TRANSFERT, BOISBRAND, cottage 82, grand terrain, Ile Morris, vue sur rivière, extra. Prix réduit. Vente rapide. Possibilité location. Marie Desjardins, 437-3844. RE/MAX TMS CRTR.

VILLE EMARD, 2 duplex en rénovation, peuvent être finis selon vos directives, le sous-sol convertissable en bachelier, prix de base \$110,000, 731-3714.

Propriétés à louer 105

BEACONSFIELD, belle maison, 2 étages, redécouverte, 2 foyers, grand terrain clôturé. A louer, avec option d'achat. Immediat. 731-3713, 695-0583.

LA METEO



Situation générale: une dépression venant du Manitoba arrivera sur l'ouest du Québec en matinée et maintiendra ainsi la majorité des régions sous les nuages et apportera parfois un peu de neige.

Les températures plongeront bien au-dessous de zéro avant de remonter graduellement avec l'approche du nouveau système dépressionnaire.

MONTREAL

Nuageux avec éclaircies en matinée. Ciel variable par la suite. Max: 2. Risque de précipitations: 40 %.

QUEBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamie: nuageux avec faible neige se changeant possiblement en bruine en fin de journée. Vents modérés. Max: 2. Risque de précipitations: 80 %.

Régions de Gaspésie et Gouvin: pluie nuageux avec faible neige débutant en fin de matinée. Vents modérés. Max: 0. Risque de précipitations: 80 %.

Régions de Saguenay et Lac Beauport: pluie nuageux avec éclaircies et quelques flocons de neige. Vents modérés en après-midi. Max: 2. Risque de précipitations: 30 %.

Régions de Chaudière et Montérégie: pluie nuageux avec éclaircies et vents modérés par moments. Max: 4. Risque de précipitations: 20 %.

LES ANNONCES CLASSEES

DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS



PAR TELEPHONE

286-1200

Propriétés à vendre 113

RIVE-SUD, 2 X 15 logements de 3/5, revenus: \$120,000. Prix: \$710,000, comptant. \$90,000. Récemment rénové. 282-9744.

Copropriétés à vendre 118

OUTRENTON, Davaar, Ducharme, 3ème de triplex, grand 7½, éclairé, rénové, garage, libre immédiatement. \$118,000. 271-1902.

Condos à louer 121

CARTIERVILLE luxueux condos, neufs dans immeuble de 10 unités avec parking privé, garage intérieur, tapis mur à mur, près toutes commodités, 1,000 à 2,000 p.c., occupation 1er janvier et 1er février, \$750, à \$1,100, situé sur l'ancien site du Parc Belmont. Visitez les modèles au: 12492 Rivoli ou appelez 331-3497, 331-7940.

ILE PATON condo à vendre ou à louer, 5½, piscine, réfrigérateur, lave-vaisselle, électro, chauffage, taxes payées, piscine, tennis, stationnement, \$750, libre immédiatement. 688-4431.

LUXUEUX CONDO 3 c.c., terrasse, piscine, tennis, garage intérieur, 13 min. centre-ville. \$875/mois, 387-2675.

PRÉS RADIO CANADA PENTHOUSE, 5½, installation laveuse, sècheuse, neuf, libre, \$675, 273-0198, 935-0951.

VIEUX-MONTREAL condo luxueux, grand 3½, tout équipé, foyer, climatisé, terrasse, \$700, 000, 648-2490.

Condos à vendre 122

CENTRE-VILLE, super condo sur 2 niveaux, 3 c.c., tout le confort moderne, 2 espaces garage, rénové. \$129,800. Caroline Rouleau 485-1569, Julia Daniel 935-4525, 933-6782, RE/MAX Westmont Inc. CRTR.

LASALLE vue sur le fleuve, luxueux condos, 4½ pièces, foyer au salon. Accès à 38.6 m. de pistes cyclables. Lise, 366-6461, Genest, courtier.

MAGNIFIQUE condo, 5 pièces, très luxueux, bel emplacement, près de toutes commodités, St-Hubert près Duluth, Stella Bucu, 471-9875, 527-3131, RE/MAX du Plateau Inc. Courtier.

PAPINEAU près Sherbrooke, superbe condo, grand 3½, terrasse 625 p.c., car., stationnement, PIERRE VOGHEL, 386-0517, STELLA BUCU, 471-9875, 527-3131.

PARC LAFONTAINE condo 83, classe 31, 1546 p.c., 12 étages, idéal professionnel, L'Immeuble, R. Parent, Résidences Soleil CRTR, 255-4949, 259-5859.

RÉGION SUTTON, luxueux condo, tout meublé, foyer, 6 semaines par an. Occupation gratuite pour investisseurs. Avantages fiscaux. 679-6630.

Chalets à louer 125

LAC MEMPHREMAGU, sur le chemin St-Benoit du lac, chalets et App. neufs, (2 c.c. et 3 c.c.), foyer, laveuse, sècheuse, électro, chauffage, déneigement inclus. Disponible immédiatement jusqu'en mai 87, \$4,000, 819-843-7445 après 19h, soir semaine.

MONT-TREMBLANT, (A 10 min.), Laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, TV, 2 salles de bain, peut couvrir 13 personnes, 416-698-5550, ext. 3388 ou 416-358-3575, soir.

ORFORD (4 min.), 4 chambres, piano, à louer, 15 déc. au 15 avril, \$4,200, non chauffé, non déneigé, 514-297-2598.

ST-JOVITE, 1 mille du village, chalet suédois, 3 c.c., foyer, tout équipé, saison \$2,500, 1-919-425-8393.

ST-SAUVEUR, 2 X 5½, à louer. Vue panoramique, complètement neuve. Soir: 672-4882, jour: 842-3832.

Chalets à vendre 129

OCCASION UNIQUE (décès) vég. Mégantic, 17 acres, 3 lacs à truites, 6 chalets meublés, \$52,000, \$20,000, 000 comptant. 1-819-344-2227.

Maisons de campagne à louer 137

LANORAIE bungalow 5½, grand terrain, boisé, ruisseau, \$450,000/mois, libre, 376-9057, 722-8839.

Maisons de campagne à vendre 141

ST MICHEL DES SAINTS, superbe canadienne antique rénovée, 12 pièces meublées, (antiquités-artisanat), très bien situé, cause départ. 1-833-6722, 376-9354.

TRÈS BELLE MAISON située sur Noyan, Richeleu, intérieur pin, chambre des maîtres luxueuse, (bain tourbillon), s./sol fini avec bureau professionnel, terrain 2 arpents (enclos). Fait voir: 1-294-2526.

Terres, fermes à vendre 145

FERME BEAUCÉ-SUD, 330 arpents dont 50 boisés. Maison et bâtiments bien entretenus. \$69,900, 1-418-485-6521. (Pas d'agent).

Terrains à vendre 149

ENVIRON 380,000 p.c., près centre d'Achats Ste-Marthe sur le Lac. 20 cts, pi. à discuter. 473-2832.

App. et log. à louer 160

A SOUS-LOUER, à St-LAMBERT sur le golf, 5½, chauffé, éclairé, libre immédiatement, 3 c.c., 2 s/b, 2 ans conditionnement, tapis mur à mur, salle de lavage, poêle, frigo, lave-vaisselle inclus, 2 stationnements intérieurs si désiré. 671-9421, 671-8821.

4300, DE MAISONNEUVE, grand, ensoleillé, 2 chambres, 2 salles de bain. SOUS-LOCATION 29 mois. \$950-/mois. Immediat. 842-3771.

A SOUS-LOUER, 3½, près du CEGEP Bois de Boulogne, ensoleillé, le pais le garage. Semaine seulement, après 18.30h. 334-2510.

AHUNTSIC 5½, 1er, 2e, ménage fait \$475, et \$385, chauffage électrique. 381-5786.

ATTENTION! 1 skieur 10 min. Jay Peak, près magasins, restaurants, jour/semaine/saison, jusqu'à 5 personnes. 1-802-988-2646.

App. et log. à louer 160

AHUNTSIC, haut duplex, 5½ chauffé, ménage fait, \$450, décembre 86, 331-2295.

AVANTAGEUX, bureau-résidence pour professionnel, plateau Mt-Royal, luxueux, 7 pièces, 2 salles de bain, stationnement. 522-3392.

AVE. DU PARC, BERNARD, 7½, rénové, équipé, non-chauffé, éclairé. \$675, libre immédiatement. 272-4999.

BAS TRIPLE x neuf, dev. métro Cadillac, grand 8½, 4 c.c., foyer, garage, chauff. électr. Immediat. 255-4819.

BEAUBIEN, DE LANAUDIÈRE grand 8 pièces, chauffé, eau chaude fournie, cuisine, four à gaz, lav./séch., cour arrière, sous-sol, \$850,00/mois. Après 6h 273-2003.

CENTRE-VILLE, APPARTEMENT MODÈLE, 3½, bain tourbillon, bar, lampe solaire, tapis partout, murs miroirs, fixures 18 carats, \$660, 000. Décoration et contenu à vendre. 286-0480.

CHATEAU DU FORT, PRÉS DORCHESTER ET ATWATER, 1180, rue DU FORT, 101, tout inclus, 989-8990.

CHRISTOPHE COLOMB 8180, 3 et 3½, près métro Jarry, libres, propres, références. 271-4757.

CÔTE DES NEIGES, 4½, repeint, chauffé, \$370, équipé, propre, tranquille, près de l'Université de Montréal. Immediatement, décembre, janvier. 2740, Goyer, entre Wilder et Darlington. 739-4883, ou 737-0696.

DE LA MONTAGNE, 3500 GRANDS 3½ - 4½, 842-9462.

DECELLES/Jean-Brillant, beau 5½, 3c, très ensoleillé, 2 c.c., plan ouvert, tout équipé, \$660,00. — WAWERLY/Bernard, grand 5½, ensoleillé, rénové, inst. lav/séch., jardin, chauff. électrique. \$550, 738-7533.

DUPLEX 5½ (haut), chauffé électr., pi. bois franc, électro-ménagers, près bus, collège Loyola, immédiat. 488-0945.

DUPLEX 5½, propre, balcon, ensoleillé, cuisine, frigo, chauffage électrique. ST-GERMAIN/SHERBROOKE-EST. Références. 849-1447, 524-5323, soir.

HABITAT 67 luxueux 3½, terrasse panoramique, 878-3607, 866-5971.

LAURIER, COIN GARNIER, grand 5½, complètement rénové, très ensoleillé, patio, \$600, S'adresser à: 1457, Laurier Est, 521-1453.

LONGUEUIL, 3½, neuf, semi-sous-sol, entrée laveuse/sècheuse, \$350, chauffé, éclairé. 670-6581.

LUXUEUX 5½, sous-lou, vue splendide, 2 c.c., électro-ménagers, animaux permis, \$900, 900, 270-5679.

MEUBLES Superbes appartements et maisons, tout inclus. De 5 à 12 mois. TROC-VACANCES, 288-4194.

N.D.G. 1½, 3 c., à louer, libres immédiatement, réduction pour personnes pensionnées. Int. 486-9129.

OUTRENTON nouvel édifice, 3 c., studios, tout nouveau, garage, bien situé, à proximité du Sanctuaire, d'un centre d'achat. A louer dès maintenant. 738-2421.

OUTRENTON avenue Wiseman, haut de duplex, 7½, solarium, \$725, chauffé, libre 1er février 87. 271-3358 entre 17 et 21 heures.

OUTRENTON bachelier 3½, tout complet, nouvel immeuble, \$465,00 appeler. Poppy 738-2421.

OUTRENTON, luxueux 7½, haut de duplex, eau chaude, chauffage, Libre. Références. \$950, 277-2707.

P.A.T., neuf, style condo, insonorisé, super 4½ et 5½, très grandes pièces, réservez maintenant, occupation à partir de janvier 87, 640-1338, 642-6484.

PLATEAU MONT-ROYAL, Chabot coin Gifford, 4½ salon double, entièrement rénové, chauffage électrique, entrée laveuse/sècheuse, tapis, 1er. déc. \$450, 523-2313.

PRÉS RADIO CANADA PENTHOUSE, 5½, installation laveuse, sècheuse, neuf, libre, 11,000p.c., \$675, 273-0198, 935-0951.

PRÉS ST-DENIS, 2e, triplex, complètement rénové, 6½, cuisine, réfrigérateur. FAUT VOIR. 381-7696.

QUEEN MARY, superbe 5½, ensoleillé, planchers en bois, rénové, près métro Snowdon, \$625, Libre 1er. décembre. Jour: 341-3628 ou 382-3030 poste 338, soir: 737-1801 après 9h.

ROSEMONT grand 3½, à 6805 est Beaubien, entrée laveuse/sècheuse, à partir de \$335,00, 295-0699, 445-4900.

SOUS-LOCATION: Haut de duplex près métro, 5½, chauffé, garage \$650, 728-9887, 344-4680.

SOUS-LOUER bas duplex, 6½, garage, endroit idéal pour enfants, \$730,00 chauffé, Libre immédiatement, 481-9395.

ST-LAMBERT, 1X3½, \$400, 1X3½, \$375, meublé, entrées lav./séch., stationnement, rue tranquille à proximité: école, parc, autobus, arène. Disponible 1er décembre, 842-1564, 465-3674.

SUPERBE APPARTEMENT RÉNOVÉ, style (époque), très ensoleillé, bureau professionnel, idéal salon/studio, 25 X 30', 2 chambres, terrasse. 265-6387.

VAN HORNE-OUTRENTON, 4½, impeccable, cuisine/frigo. \$440, 389-2125.

VILLE ST-PIERRE, bas dupl. 5½, jardin, possibilité garage. Aussi 2½, chauffé électr. Pas d'animaux. 276-0410.

WESTMONT 3½ à sous-louer, vue spectaculaire (montagne) portier, piscine, climatisé, métro Vendôme, 1er jan. 514-499-2975.

App. et log. à partager 164

A PARTAGER grand 80, situé à Outremont, 2 pièces disponibles en plus de pièces communes. Préférences: non-fumeur. \$260, mois, libre 1er décembre. 277-2569, 522-5946.

HOMME PARTAGERAIT appartement ou logement, avec femme ou fille. Téléphone: entre 18h et 20h, au 332-2926.

App. et log. à partager 164

BEI APPARTEMENT 7 PIÈCES, 3e étage, chauffage électrique, \$220-/mois, tout compris. 276-5600.

À louer hors frontières 167

FLORIDE, Orlando, 15 minutes de Disney World et autres attractions de Floride, nouvelle maison toute meublée, louée au mois, tél: 1-305-282-1440.

FREEPORT, BAHAMAS, Studio, sur bord de mer, Janvier, février, mars, avril. 679-4102.

MIAMI Florida, chambre à louer, privilège cuisine, maison mobile 20X55, 5 minutes de la mer, idéal saison, \$100/semaine, après 6 h: 1-305-895-8929.

À vendre hors frontières 168

CANCUN, MEXIQUE, Condo de luxe, 4 pièces. Echange possible partout au monde. 2 semaines. \$18,000. 524-4760.

FLORIDE, TERRITOIRE DES CANADIENS FRANÇAIS, INGLEWOOD-ISLAND, INGLEWOOD-BEACH, 2 villas, dans petites villes, au sud SARASOTA, Magnifique, Côte Ouest. 1 maison 2 chambres, 1er. niveau, sur terrain 5000 US.

REZ-DE-CHAUSSE, coin condo, 2 chambres, 2 salles de bain, piscine privée. FLORIDA ROOM, \$87,500 US. 718-667-4575.

HYERES, CÔTE D'AZUR (France), Hotel restaurant, 300 jours soleil, vue sur mer. \$650,000. 934-0035.

Chambres et pensions à louer 169

MONTREAL-NORD, chambre pour étudiant ou travailleur. Semaine ou mois. Int. 327-1093.

PIED-A-TERRER, Centre-ville Montréal, appartement tranquille, neuf, moderne. 523-3835.

Chambres et pensions demandées 170

RIVE-SUD (région): professionnelle, ancienne cherche famille française (campagne préférée) pour appartement français, vers 1er déc. 8:30h-17h. 655-6666.

Maisons repos/retraite 173

A VERDUM, manoir pour personnes âgées, tous services, excellents soins, surveillance continue. 766-2658.

N.D.G. RÉSIDENCE personnes âgées, soins 24 heures, tous services, privé, semi-privé, médecin sur appel. M. Gagnon, 484-3960.

VILLA DES POMMIERS, Près du Mont-St-Hilaire, résidence pour personnes 3e âge, autonomes, Médex, auto, cuisine, culture, loisirs. Surveillance 24h. Bonne nourriture, confort sécurité. 467-2223.

Bureaux à louer 251

A 8332 PASCAL-GAGNON près Jarry, bureaux neufs, salle d'attente, salle de conférence, chauffé, électro, air, stationnement, \$200,00/mois ou année. 327-4731.

QUÉBEC, COLLÈGE PARLEMENTAIRE, EDIFICE SALABERRY. À partir de 350pi, jusqu'à 30,000pi, car., et plus, tout à neuf, tapis, chauffé, éclairé, climatisé, ascenseur, stationnement, culture, 1418-6484-8343.

SPORTS

«Nous ne recherchons pas la guerre», clame Michel Bergeron

«On va à Québec pour jouer au hockey»

— Jean Perron

RICHARD MILO ET ANDRÉ BELLEMARE

(PC) — «Je ne veux pas de folies. Les gars sont avertis. On s'en va à Québec pour jouer au hockey».

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Division Prince-de-Galles

	Section Charles Adams	p	j	n	bp	bc	pts
MONTREAL	21	12	6	3	79	67	27
QUEBEC	21	10	8	4	86	70	24
HARTFORD	18	9	6	3	65	63	21
BOSTON	21	8	10	3	71	76	19
BUFFALO	20	4	13	3	64	74	11

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	20	14	4	2	86	45	30
PITTSBURGH	21	13	6	2	86	70	28
ISLANDERS NY	20	11	8	1	80	65	23
NEW JERSEY	21	10	9	2	78	94	22
WASHINGTON	22	7	11	4	72	90	18
RANGERS NY	21	6	11	4	82	93	16

Division Clarence Campbell

Section James Norris

TORONTO	20	9	7	4	68	65	22
ST. LOUIS	19	8	7	4	66	66	20
DETROIT	20	8	10	2	57	66	18
CHICAGO	22	5	12	5	70	94	15
MINNESOTA	19	6	11	2	74	80	14

Section Connie Smythe

WINNIPEG	21	13	7	1	79	65	27
EDMONTON	22	13	8	1	97	80	27
CALGARY	21	11	10	0	73	80	22
LOS ANGELES	22	8	12	2	84	92	18
VANCOUVER	21	5	14	2	62	84	12

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Dimanche

St-Jean 6, Granby 2	Granby à Laval
Chicoutimi 14, Verdun 5	Longueuil à Shawinigan
Longueuil 6, Drumville 3	Drumville à T-Rivières

Vendredi

Chicoutimi à Hull	Verdun à Chicoutimi
Shawinigan à Laval	Laval à Drumville
St-Jean à Granby	Granby à Longueuil

Mercredi

St-Jean à Hull	T-Rivières à Shawinigan
----------------	-------------------------

CLASSEMENT

Section Robert Lebel

CHICOUTIMI	25	14	10	1	143
SHAWINIGAN	25	12	9	4	138
T-RIVIÈRES	24	11	11	2	147

Section Frank Dillo

GRANBY	28	21	6	1	169	117	43
DRUMVILLE	25	15	10	0	130	132	30
CHICOUTIMI	25	14	10	1	143	118	29
SHAWINIGAN	25	12	9	4	138	122	28
T-RIVIÈRES	24	11	11	2	147	124	24

Qu'importe les déclarations de Michel Bergeron, l'entraîneur des Nordiques, qui se propose d'utiliser son dur-à-cuire, Richard Zemplak, pour couvrir « Chris Nilan. S'il n'en tient qu'à Jean Perron, le Canadien offrira du hockey robuste

Ligue nationale

Dimanche

Chicago 5, New Jersey 3	Edmonton à Calgary
Winnipeg 3, Los Angeles 2	

Hier

Ce soir

Mercredi

Vendredi

Samedi

Les meneurs

Parties d'hier non comprises

	b	a	pts
Gretzky, Edm.	19	32	51
Lemieux, Pitt.	20	18	38
Ciccarelli, Min.	21	14	35
Messier, Edm.	8	25	33
Propp, Phi.	10	20	30
Coffey, Edm.	7	22	29
Kerr, Phi.	18	10	28
MacLean, Win.	14	14	28
Smith, Min.	12	15	27
Hawchuk, Win.	11	16	27
Goulet, Qué.	12	14	26
Dionne, LA.	7	19	26
Kurri, Edm.	12	13	25
P. Stastny, Qué.	11	14	25
Gilmour, St.L.	9	16	25
Trotter, Isl.	5	20	25

mais... discipliné lors du deuxième affrontement entre les deux équipes, ce soir.

«Je ne veux plus de punitions stupides. Pas d'inconduites de partie, plus de mineures pour conduite antisportive. Ce ne sont pas des gestes que j'approuve. C'est un manque à l'esprit d'équipe», a-t-il indiqué en faisant référence au fait que l'équipe a perdu les services de Ryan Walter, Claude Lemieux et Chris Nilan à la suite de la foire de Boston.

«Il faut que les gars pensent à l'équipe. Je n'ai pas l'intention de jouer au fou et ils le savent», a-t-il poursuivi après avoir souligné qu'il ne peut plus endurer de telles pénalités (stupides).

Le Canadien est actuellement l'équipe la plus punie du circuit mais Perron estime, par ailleurs, que les chiffres sont trompeurs. L'équipe a été impliquée dans deux bagarres générales, ce qui a gonflé le total des pénalités. Il a cependant reconnu que ce n'est pas une situation qu'il apprécie.

Comme Lemieux et Nilan, David Maley pourrait écoper d'une suspension d'un match s'il obtient une troisième inconduite de partie. Quant à Lemieux et Nilan, ils seront suspendus pour deux matchs s'ils obtiennent une quatrième inconduite de partie.

D'autre part, Jean Perron a fait appel à Claude Lemieux pour jouer aux côtés de Mats Naslund et Bobby Smith pendant l'exercice d'hier tandis que Stéphane Richer a été muté au centre (entre Kjell Dahlin et Sergio Momesso) en l'absence de Ryan Walter. Celui-ci manquera également à l'appel contre les Flyers de Philadelphie, demain.

Un seul joueur manquait à l'appel: Larry Robinson. Gripped, le défenseur est resté chez lui et il n'est pas assuré qu'il puisse affronter les Nordiques. Il n'a pas accompagné le Canadien à Québec.

«Nous ne cherchons pas la guerre», nous allons jouer avec agressivité et intensité contre le Canadien comme nous l'avons fait en fin de semaine dernière face aux Sabres. Je n'ai pas l'impression cependant que nous allons sortir le Tricolore de la patinoire; nous sommes ici pour jouer au hockey et non pas pour rechercher la guerre», a confié hier Michel Bergeron.

Ce dernier s'attend à «un bon match» ce soir au Colisée et sa troupe sera fin prête à faire face à toutes les situations.

Le controversé Chris Nilan sera l'objet d'une attention spéciale dans la Vieille Capitale.

«Il ne faudrait pas vous surprendre si j'oppose Richard Zemplak à Nilan. Je n'enverrai sûrement pas Nilan Stastny; je vous le dis tout de suite. C'est la logique même, tout comme les Bruins n'allaient pas envoyer un Rick Middleton face à Nilan. Il ne faut pas se raconter toutes sortes de choses», a expliqué Bergeron.

L'entraîneur des Québécois préfère miser sur la rapidité pour tenter de sortir gagnant de cette deuxième confrontation Canadien-Nordiques cette saison.

Il a rappelé que ses hommes sont capables de rivaliser de vitesse avec n'importe quel adversaire. Comme il l'a fait au cours des deux derniers matches, Anton Stastny jouera de nouveau au centre ce soir en alternance avec Jason Lafrenière en l'absence de Peter Stastny.

«J'ai perdu le goût de jouer», explique-t-il

Gilbert Perreault prend sa retraite

BUFFALO, New York (AP) — Pour la deuxième fois en un peu plus de cinq mois, Gilbert Perreault, le capitaine des Sabres de Buffalo, a annoncé sa retraite après 17 saisons dans la Ligue nationale de hockey.

Seulement 10 joueurs, dans l'histoire de la LNH, ont marqué plus de buts que Perreault, qui est âgé de 36 ans.

Perreault a rencontré ses coéquipiers hier matin pour leur annoncer la nouvelle, mais il a pris sa décision dimanche, à la suite d'une rencontre avec les dirigeants des Sabres.

John Gurtler, le directeur des relations publiques des Sabres, a indiqué qu'on n'avait fait aucune pression sur Perreault pour qu'il se retire. Ce dernier avait annoncé sa première retraite le 17 juin, mais était revenu sur sa décision à temps pour entamer la saison 1986-87 dans l'uniforme des Sabres.

Perreault n'avait besoin que de 20 autres rencontres pour être admissible à un boni de \$180,000 à l'âge de 55 ans, comme le prévoit la nouvelle convention collective de la LNH.

Mais lorsqu'il a décidé d'entreprendre une 17e saison dans la LNH, il avait insisté sur le fait que l'argent

EN BREF...

■ Tod Worrell, la recrue de l'année

NEW YORK (AP) — Le releveur Todd Worrell, des Cards de St. Louis, a été choisi la recrue par excellence de la Ligue nationale en 1986, à la suite d'un scrutin tenu auprès des chroniqueurs de baseball d'Amérique. Il ne manquait qu'un vote au lanceur droitier de 27 ans pour obtenir l'unanimité à ce scrutin auquel participaient deux chroniqueurs de chaque ville de la ligue. Worrell, qui a dominé la Nationale avec 36 victoires protégées, a reçu 23 des 24 votes de première place, devançant aisément le joueur de deuxième but Rob Thompson, des Giants de San Francisco. Le réserviste Kevin Mitchell, des Mets de New York, a terminé troisième et reçu le seul autre vote de première place.

■ McMahon fini pour la saison?

LAKE FOREST, Illinois (AP) — Le quart-arrière Jim McMahon, des Bears de Chicago de la Ligue nationale de football, pourrait avoir disputé son dernier match de la saison dimanche. McMahon souffre d'une blessure à l'épaule droite. C'est ce qu'indiquait hier l'entraîneur de cette équipe, Mike Ditka. «Je doute qu'on puisse compter sur lui pour le reste de la saison», a déclaré Ditka lors d'une conférence de presse hebdomadaire. Il est ennuagé par une blessure à l'épaule. Ce sont les médecins de Los Angeles qui nous diront s'il sera, ou non, en mesure de jouer.

■ Rick Rhoden avec les Yankees?

PITTSBURGH (AP) — Le lanceur droitier Rick Rhoden, des Pirates de Pittsburgh, a jusqu'à mercredi pour s'entendre contractuellement avec les Yankees de New York, auxquels il sera cédé dans une transaction impliquant six joueurs, dont le releveur Brian Fisher, s'il accepte leur offre. Les journaux de Pittsburgh et New York indiquaient hier que les Pirates enverraient aux Yankees trois lanceurs — Rhoden, qui a remporté 15 victoires l'an dernier, le droitier Cecilio Guante et le gaucher Pat Clements — en retour de Fisher, du lanceur droitier Doug Drabek et d'un joueur des ligues mineures.



Gilbert Perreault

Photo CP

n'avait rien à voir avec sa décision.

Perreault a indiqué que le piètre rendement des Sabres — dont la fiche de 4-13-3 a déjà provoqué un changement d'entraîneur, Scotty

Bowman étant remplacé par Craig Ramsay — était la principale raison pour laquelle il se retirait.

«J'en avais assez. Avec le départ que nous avons connu, il était temps de faire quelque chose, a dit Perreault lors d'une entrevue téléphonique réalisée par le réseau NTR. Il vaut mieux que les Sabres se rajoutent et avec un nouveau capitaine, la situation pourrait s'améliorer».

«À 36 ans, les jambes ne sont pas toujours en bonne forme, a-t-il poursuivi. Je ne me sentais plus bien dans ma peau, a-t-il poursuivi. Il faut avoir le goût de s'entraîner et de jouer. Je l'ai perdu».

Perreault, qui a passé toute sa carrière professionnelle dans l'uniforme des Sabres et qui verra son dossier no 11 devenir le premier à être retiré par cette équipe, a par ailleurs indiqué que cette fois-ci, il avait l'intention de demeurer à la retraite.

Quand on lui a demandé s'il accepterait un poste d'entraîneur ou de dépitiste, si l'équipe lui en offrait un, Perreault a dit qu'il voulait se reposer jusqu'à l'été, étudier les options qui s'offraient à lui, prendre des vacances et ne pas prendre à la hâte des décisions concernant son avenir.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — «Le déclin de l'empire américain» 7 h 10, 9 h 15

ASTRE II: — «Le glaive de la terreur» 8 h 45 — «A coup de crosse» 7 h

ASTRE III: — «The wrath» 7 h, 8 h 40

ASTRE IV: — «Coeur circuit» 9 h — «Laby-rinthe» 7 h 10

BERRI I: (288-2115) — «Bach et Bottine» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15

BERRI II: — «Pourquoi ce soir une fille?» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15

BERRI III: — «Coeur circuit» 12 h 30, 2 h 45, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BERRI IV: — «Inspecteur Lavardin» 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI V: — «Thérèse» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BOAVENTURE I: (861-2725) — «The wrath» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BOAVENTURE II: — «Something wild» 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5906) — «Le déclin de l'empire américain» 7 h 30, 9 h 30

BROSSARD II: (465-5906) — «The wrath» 7 h, 9 h

BROSSARD III: «Antartica» 7 h 05, 9 h 20

CINEMA CAPITOL: (849-0041) — «La mouche» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 1: «The wrath» 7 h 30, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL 2: «Coeur circuit» 7 h 25, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 3: «Bach et Bottine» 7 h 15, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 4: «Soulman» 7 h 10, 9 h 15

CARREFOUR LAVAL 5: «Something wild» 7 h 05, 9 h 20

CARREFOUR LAVAL 6: «Le déclin de l'em-

pire américain» 7 h, 9 h 10

LAVAL 2000 I: (687-5207) — «Antartica» 7 h 15, 9 h 20

LAVAL 2000 2: «Le glaive de la terreur» 9 h 05 — «A coup de crosse» 7 h 30

CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) — «Bach et Bottine» 7 h 15, 9 h 15

CINEMA CHATEAUGUAY II: — «Soulman» 7 h, 9 h

CARTIER-LAVAL: (663-5124) — «Traffic d'étudiants» 9 h — «Vedettes d'Eros» 7 h 15

CHAMPLAIN I: (524-1685) — «Le glaive de la terreur» 9 h 10 — «Jeu de la mort» 7 h 35

CHAMPLAIN II: — «Trois de Bankok» 7 h 30

CHAMPLAIN III: — «St-Tropez Interdit» 7 h 30

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (488-5559) — «Sherman's march» 7 h — «Bliss» 7 h 15

CINEMA V: «Alien» 9 h 30 — «The hitcher» 9 h 45

CINEMA DE PARIS: (875-1882) — «Soulman» 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15

CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — «Class of 84» 2 h 15, 3 h 30, 4 h 45, 6 h 15, 8 h 30, 9 h 45

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: (842-9678) — «Do right and leave no one» 1 h 15 h 35 — «Poussière sur la ville» 20 h 30

CINÉPLEX I: (849-4513) — «Karate kid» 1 h 30, 4 h — «About last night» 7 h, 9 h 20

CINÉPLEX II: — «Short circuit» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉPLEX III: — «Down by law» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40

CINÉPLEX IV: — «Room with a view» 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30

CINÉPLEX V: — «Stand by me» 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

CINÉPLEX VI: — «Nobody's fool» 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 40

CINÉPLEX VII: — «Decline of the american

empire» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 05, 9 h 10

CINÉPLEX VIII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX IX: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX X: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XI: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XIII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XIV: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XV: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XVI: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XVII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XVIII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XIX: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XX: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XXI: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XXII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XXIII: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XXIV: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉPLEX XXV: — «The wrath» 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45

CINÉ